

Ne lisez pas les Mémoires de Saint-Simon !



©Josilonus2024

NB. Les références aux *Mémoires* renvoient à l'[édition Chéruel](#) (Tome, chapitre) dont le découpage arbitraire et trompeur est néanmoins pratique.

Les soulignements (en gras) sont miens.

Pour une bonne mise en page, je repousse en notes de fin (en lettres) les citations trop longues. Cliquez sur l'appel de note.

Depuis deux siècles, tout a été dit à propos de l'auteur et de ses *Mémoires*. Tout, sauf ceci : "ne les lisez pas !".

Bien sûr, mon objurgation ne s'adresse, ni aux chercheurs professionnels pour lesquels les *Mémoires* sont un programme de travail, ni aux désespérés qui cèdent au désir pervers de se perdre dans un labyrinthe infini, ni aux amateurs de docufiction qui croient regarder Louis XIV par le trou de la serrure.

Je veux mettre en garde l'innocent qu'un héritage, un hasard, un défi ou une curiosité pousserait à s'enfiler l'intégrale. Subsidiativement, j'aimerais contribuer à rassurer le lecteur malheureux, celui qui, parvenu à la fin, se demande ce qui lui manque pour apprécier ce "chef d'œuvre".

Pourquoi, contredisant tant de bons esprits, proscriis-je l'un des sommets de la littérature française ? Certains condamnent le texte à cause de l'homme, "ducomane", vétilleux, rageur, incapable, voyeur, raté et envieux. Pas moi. Au contraire, le *petit duc* me plaît. Je l'apprécie plus que son texte dont les admirables pépites sont, hélas, trop chèrement payées.

Les spécialistes de S.Simon ont effectué un énorme travail d'analyse, parfois excellent (je pense à Hersant), dont j'ai consulté une partie, souvent avec intérêt. Cet essai n'est pas dirigé contre eux qui l'ont nourri.

J'adopte un point de vue résolument extérieur, disons même partial car je suis mu par l'irritation de l'investisseur déçu : 10% de plaisir pour 90% d'ennui, ce rendement ne justifie pas la mise de fonds. Les *Mémoires* de Retz me passionnent, malgré un style aussi

embrouillé que ses manœuvres politiques. Ceux de Bassompierre m'inspirent de la sympathie. Je peux digérer Monluc en allant vite. Dans un tout autre genre, j'ai dévoré comme un roman les seize volumes des *Souvenirs historiques* de la Duchesse d'Abrantés. Mais les vingt de S.Simon, s'ils m'ont réjoui ici ou là, *in toto* m'ont déçu.

Le "pacte de lecture" ne se noue pas.

J'en cherche ici les raisons, du côté du lecteur (section I) et du côté de l'auteur car les désarrois du premier s'expliquent par le second : S.Simon s'inscrit dans la tradition des mémorialistes dont il partage maintes caractéristiques (section II)). En même temps, il n'en est pas un. A preuve, les circonstances de l'écriture et la négation du lecteur (section III).

I. Côté lecteur

Je commence par retracer ma propre expérience (1.1). J'examine ensuite les trois acceptions des *Mémoires* qui se sont succédées, façonnant (et modifiant) l'image du texte, et donc l'attente du lecteur (1.2).

1.1. Retour d'expérience

Voilà cinquante ans, je persuadai mon vieux père d'acheter les *Mémoires* pour occuper ses derniers jours. Plutôt que la pesante et incommode édition de la Pléiade, il prit la Chérueil, en 22 volumes chez Jean de Bonnot, séduit par leur apparence luxueuse. Cet habillage ne résiste pas au temps, la reliure cartonnée se décolle, le rouge déteint, les ors s'effacent. Restent le beau papier épais et l'impression bien encrée qui ne fatigue pas l'œil. En outre, les volumes ne sont pas trop lourds et on peut les tenir dans ses mains.

Le pauvre homme les consuma laborieusement, me posant plus de questions que je n'avais de réponses.

Les ayant ensuite reçus en partage, je mis très longtemps à me décider à plonger. Je fus, comme tant d'autres, poussé par Proust. Enfin, j'ouvris le premier tome et, six mois plus tard, en terminant le dernier, j'implorai le pardon de mon défunt père.

D'où vient que la lecture, parfois passionnante, inspire souvent tant d'ennui ?

fausses raisons

Faisons justice des disputes de protocole et de rang : aussi abstruses et fatigantes qu'elles paraissent à nos yeux ignorants et démocratiques, elles appartiennent au siècle. Toutes les personnes *de condition* (et les autres par imitation) pratiquent cette guerre des signes car, dans une "société" verticalement pensée, le degré qu'on occupe (et surtout sa reconnaissance par les autres) est un facteur (le facteur ?) d'identité. *Avoir le pas* est une question existentielle. Cela va à l'extrême pour notre Duc & Pair qui se voit *colonne de l'Etat*¹ et n'admet que les Princes du sang au-dessus de lui.

Ne ridiculisons pas non plus le fameux et fastidieux *bonnet*. Si le Parlement est contraint à la déférence à l'égard du sang royal, il se sent bafoué par les privilèges des Pairs. Systématiquement et surnoisement, il cherche à effacer ce souvenir de la *curia regis* originelle, quand les légistes, au pied des Grands, n'étaient que leurs *souffleurs*. Quoique bridé par Louis XIV, il vise à affirmer son autonomie institutionnelle, face à face avec le roi dont il se rêve le *tuteur*.

Avec quelques efforts, nous, aujourd'hui, pouvons entrer dans ces questions car nous connaissons aussi des querelles de protocole. Mais cela n'empêche pas de ressentir déception et désorientation car le texte ne se laisse pas appréhender tel quel. Il oblige à une gymnastique incessante et lassante pour tenter de comprendre. On ne peut se passer de l'hypertexte, non seulement les notes de l'éditeur (pas toujours satisfaisantes) mais un ensemble de commentaires et d'études. Au lieu d'une lecture paisible, une enquête pénible.

Que les personnages changent de nom en permanence, cela est banal en ce temps, suite aux mutations de terres, aux successions ou substitutions, aux promotions. S.Simon n'y est pour rien. Ce qui lui appartient (et nous trouble), c'est le "casting". Les figurants sont des personnages mineurs qui n'ont laissé d'autre trace dans l'Histoire que le jugement de l'auteur (surtout lorsqu'il est féroce). Quant aux grands acteurs, S.Simon les insère dans une psychomachie, un combat d'âmes, où son épée flamboyante au service des anges (Beauvillier, Bourgogne etc.) repousse les monstres (Villars, Harcourt, Noailles, Pontchartrain le jeune, Vendôme, Maine, Dubois), les ministres et une kyrielle de monstrelets. Revenir à la réalité historique est une gageure.

¹ Face au nivellement "absolutiste" par lequel tout est peuple, il s'agit de rétablir la distinction des ordres et des rangs. Mais S.Simon fait preuve de beaucoup de naïveté ou d'outrecuidance en faisant des Ducs & Pairs de Louis XIV les représentants, les équivalents, les successeurs, de ceux du haut moyen-âge. Sauf les pairs ecclésiastiques dont l'origine (fonctionnelle et non personnelle) est immémoriale, le plus ancien pair laïc (Uzès) ne date que de Catherine de Médicis. Les rois ont fait de la pairie une récompense décorative et peu coûteuse qu'ils galvaudent inconsidérément. Ne fut-ce pas ainsi que le page Claude de Rasse l'obtint ?

style et composition

A cette première difficulté, s'ajoute celle du style et de la composition.

Je ne résiste pas à citer cette boutade de Montherlant (1947) : *Il n'a pas voulu écrire du style dont on écrivait autour de lui, qui lui était facile s'il l'eût voulu... Et même, n'aurait-il pas, par système, accentué ses incorrections, comme Brummel râpant exprès son habit ? On le croirait à en voir tant et tant qu'un simple trait de plume, à la plus rapide relecture, pouvait corriger... Saint-Simon serait alors l'inventeur du style naturel littéraire, je veux dire d'un style parlé attentivement revu par la littérature... Sa langue est à la langue de la cour ce que la langue d'un Céline est à la langue populaire : c'est cela et ce n'est pas cela...* Et Montherlant repousse à une note de bas de page en petits caractères : *je ne puis cacher que Saint-Simon, non seulement durant des pages et durant des chapitres, mais quelquefois durant un volume entier écrit de façon quelconque*^a.

Auerbach (1946) écrivait du style de S.Simon : *just as he makes no effort to construct his sentences harmoniously, so it also does not occur to him to harmonize their content*^b. Etendons ce jugement à l'articulation interne des *Mémoires* : de même que l'auteur "ne fait pas l'effort de construire ses phrases et d'harmoniser leur contenu", il n'a pas l'idée ou l'envie d'organiser son matériau. Tout ce qui a une connexion avec le point qu'il traite, il le met en vrac, comme si ce tohu-bohu devait finir par consoner et prendre sens. C'est sans doute le cas pour lui, auteur-lecteur égotique pour lequel tout se tient. Par exemple, narrant sa Grandesse (1723), il glisse à un inventaire affreusement détaillé du Corps auquel il appartient désormais¹ ; de même, à l'année 1701, l'accession au trône d'Espagne du Duc d'Anjou qui le fera Grand vingt ans plus tard lui a inspiré une digression approfondie sur l'origine, les règles et les façons de ses futurs collègues, depuis Charles Quint jusqu'à ses jours².

Ces excursions, redoutablement étendues quand il s'agit de l'Espagne, sont innombrables : généalogies détaillées, relations de cérémonies, minuties de protocole, mémoires diplomatiques (plus d'un millier de pages de Torcy avec d'incessantes répétitions. Cf. Bourgeois, 1905^c)... Alors que, au début des *Mémoires*, S.Simon renvoie l'hypothétique lecteur aux *Pièces justificatives* (absentes), il finit par les donner en texte, comme de monstrueuses incrustations.

¹ XVIII, 16: *Liste alphabétique de tous les grands d'Espagne existant pendant que j'y étais, en 1722, où les maisons et les personnages sont courtoisement expliqués.*

² III, 12-16: *Digression sur la dignité de grands d'Espagne et sa comparaison avec celle de nos ducs..., indifférence pour les grands des titres de duc, marquis, ou comte..., Cérémonie de la couverture..., Séance et cérémonie de tenir chapelle..., Comparaison des dignités des ducs de France et des grands d'Espagne...*

Ce remplissage a deux aspects : textuellement, il noircit du papier quand l'auteur n'a rien à écrire de son chef ; personnellement, il magnifie notre duc. En effet, les Mémoires de ce siècle consistent en apologies par les faits. Or S.Simon, à part ses escarmouches militaires de jeunesse, n'a littéralement rien fait. Il n'a *été de rien* sauf en mots, imaginés, pensés, prononcés ou écrits. Même sa présence au Château est accessoire : dépourvu de charge à la cour, il n'a pas de logement. Hébergé par des relations, il bénéficiera tardivement de l'appartement de sa femme, dame d'honneur de la Duchesse de Berry^d. Sous la Régence, il refuse les charges qu'Orléans lui propose (les propose-t-il vraiment ?) et se voue aux discours éducatifs dont le trop habile régent (Petitfils, 1986) n'a pas besoin et ne tient pas compte. Si, faute de grives on mange des merles, faute d'actes on aligne des mots, ceux qu'on a conservés, qu'on reconstitue *post factum*, qu'on croit avoir énoncés, qu'on aurait pu ou dû lancer, ceux qu'on emprunte aux autres.

Il s'ensuit de longs (parfois très longs) passages ingrats, complètement hors-sujet si l'on croit avoir affaire à des Mémoires de cour. Le lecteur s'accroche comme il peut jusqu'à ce que ça finisse... ou va voir plus loin. Hersant note quelque part qu'on lui demande fréquemment s'il n'a jamais sauté de pages. Il ne donne pas sa réponse !

Plus tard, après la lecture, on se souvient des "beaux passages", des "portraits", des "scènes", des coups de griffe ; on *s'éplapourdit* du beau vocabulaire archaïque ; et on oublie le reste, la malheureuse hétérogénéité de l'œuvre, les pages mortes. L'enthousiaste Sainte-Beuve écrivait : *A toute page, chez lui, les scènes se succèdent, les groupes se détachent, les personnages se lèvent en pied et marchent devant nous.* Si seulement ! Ce *à toute page* est d'un gourmand qui attrape les lardons et néglige la soupe. Frappés d'une sorte d'amnésie fonctionnelle, tous les admirateurs disent la même chose : aveuglés par les éclairs, ils oblitèrent leur enlèvement dans les marécages.

Nollez, 2021, parle d'une *lecture anthologique qui n'aurait retenu que les passages les plus mordants et les plus vifs* et ajoute : *Il est curieux de constater que les commentaires des auteurs du XIXe siècle cités précédemment ne s'appliquent pas à l'ensemble de l'œuvre, et ne fonctionnent pas du tout, par exemple, pour rendre compte des passages que Marc Hersant appelle « les déserts ».* Le diable sait comment le lecteur pourrait échapper à cette "lecture anthologique", même si, regrette Nollez, de son point de vue de spécialiste, cette manière provoque une *certaine distorsion interprétative car elle extrait l'œuvre du cadre même de sa rédaction et la détache encore de son auteur, qui était déjà lui-même inclassable.*

Celui pour lequel les *Mémoires* sont seulement une occupation qu'il souhaiterait plaisante, celui-ci ne peut même pas se dire qu'un long ennui prépare une agréable surprise car la traversée des "déserts" le fatigue, l'anesthésie et le dégoûte. Certes, il frétille aux passages canoniques (la mort du dauphin, le lit de justice de 1718, etc.) qu'on rencontre dans tous les livres d'extraits. La lecture intégrale leur ajoute-t-elle quelque chose ? J'ai fini par en douter.

Nul ne semble avoir tenté une statistique (inévitavelmente subjective) de la part relative du creux et du plein dans les *Mémoires*. Que l'auteur ne les distingue pas, nous le discuterons plus tard. Mais le lecteur ? Quand on mange un Kouglouf apprécie-t-on le trou ou la brioche ?

Les Mémoires, à la différence des "journaux", ne s'écrivent pas au jour le jour ou au mois le mois, mais quand tout est fini, dans *l'intervalle entre la vie et la mort*, en disgrâce ou en exil, en prison. A la différence aussi des "morceaux d'histoire" qui se limitent à une période ou une séquence héroïque (par exemple, les Mémoires de la Rochefoucauld), ils couvrent toute l'existence du héros qui, après coup, mobilise ses notes éventuelles, brode sur ses souvenirs ou fabule : Monluc destitué, Bassompierre emprisonné, Retz "encouventé", S.Simon marginalisé...

L'énonciation est donc postérieure, parfois très postérieure, à l'énoncé. Lorsque, comme Retz, l'auteur met en scène la distance temporelle, il est clair qu'il traite du passé. S.Simon, lui, donne l'impression qu'il écrit au présent, à cause de la forme annalistique qu'il adopte, et des passages ou des discours si détaillés qu'ils semblent pris sur le vif, nul ne pouvant conserver de tels souvenirs "photographiques" à tant d'années de distance.

S.Simon mentionne rarement l'écart entre le temps de l'écriture et celui du narré, provoquant chez le lecteur une illusion synchrone, renforcée par les zigzags perpétuels qui donnent l'impression d'un journal : en dehors des grandes pièces soigneusement construites, on saute en permanence d'un sujet à un autre, quand on ne se trouve pas devant de simples notations factuelles "à la Dangeau". Aussi le lecteur, spontanément, rapporte aux faits évoqués les émotions ou outrances du Duc, alors que, nous le verrons plus bas, il y a *coupure complète entre la période de sa vie couverte par son livre et celle où il fut écrit* (Poisson, 1975). Si S.Simon s'excite, c'est rétrospectivement ; ou parce que, comme Villeroy dans la scène de sa non réconciliation avec Dubois (1722)^e, il s'empêtre *dans le musical de ses phrases*, se pique, passe des *vérités* aux *insultes*, et de là aux *injures* ; ou enfin parce que, dans le temps où il écrit, l'homme dont il évoque le passé, l'exaspère.

sujet objectif

Ce qui frappe, *a posteriori*, c'est un paradoxe : tandis que S.Simon est partout dans son texte, ce dernier n'a pas de sujet. *Celui qui dit je* est une abstraction, une conscience désincarnée. Volontairement, l'auteur exclut toute personnalité et, quoique son esprit omniscient soit omniprésent, c'est un pur esprit. Bassompierre parle de ce qu'il mange, évoque (discrètement) ses amours et exprime ses sentiments. Retz, d'un bout à l'autre, vibre de subjectivité et, si les pages n'en avaient pas été arrachées du manuscrit, nous dirait tout de ses maîtresses. Rien de cela chez S.Simon : il n'est qu'un regard. Même si, de temps à autre, il se laisse aller à des fantasmagories (Hersant, 2008 et 2009 ; Hourcade, 2011), elles n'ont rien de privé. Ce n'est pas lui qui, tel Bassompierre, nous raconterait son aventure avec *la belle lingère du petit pont* (Mouchard, 1992) ! Ses émotions sont des déclamations théâtrales. *Les événements de la vie de Saint-Simon ne mettent en jeu qu'une subjectivité « objectivée »... aux frontières de la pathologie* (de Waelhens, 1981, qui poursuit :) *Le caractère absolu qu'acquiert le témoignage (au sens précisé pour Saint-Simon) par l'adjuvant de l'écriture, même réservée à un seul, accorde aux tendances spéculaires une satisfaction qui préserve d'une décompensation dans le réel et dispense donc, ou peu s'en faut, de l'errance et du délire...*

Ou bien (ou en plus), on peut envisager que, marginalisé, sans espoir politique, sa Maison condamnée à disparaître avec lui, le Duc choisisse le détour de l'outre-tombe anticipé et, ce faisant, comme Chateaubriand plus tard, *prend acte qu'il n'est plus contemporain de lui-même* (Zanone, 2006) et qu'il parle d'un autre. Chateaubriand ayant vécu plusieurs époques (révolution, empire, restaurations), comme S.Simon (Quatorze, Orléans, Quinze), son écriture est déphasée.

Résultat : on ne sait pas ce qu'on lit. On le sait encore moins car, tandis que les éditeurs successifs rendaient plus exact le texte imprimé, l'image des *Mémoires* devenait plus fausse.

1.2. Les lecteurs de S.Simon

Les lecteurs de *Mémoires* comprennent le texte à partir de leur présent. A ce décalage s'ajoute celui qu'a voulu l'auteur : pour ne compromettre personne et ne pas s'exposer, il le soustrait au public jusqu'à sa mort ou plus tard encore, précaution vaine si les héritiers insouciantes le perdent ou le prêtent à des amis qui l'égarent (ou s'en servent pour une édition subreptice souvent fallacieuse).

S.Simon ne s'est pas contenté d'une interdiction de diffusion, il a gardé secrète l'existence des *Mémoires*. Après son décès, on ne les cache pas, ils disparaissent. Soixante-dix ans plus tard, cette œuvre si

typique de l'ancien régime émerge à un moment propice, quand le public est affamé de passé (a). Lue, puis récusée, en tant que témoignage historique (b), elle est acceptée et louée comme trésor littéraire (c).

a) l'émergence des Mémoires

S.Simon, nous en reparlerons, ne prend aucune disposition pour la conservation et l'avenir du manuscrit parfaitement achevé des *Mémoires*, publiés seulement en 1828-29.

Le Figaro, alors journal d'opposition, annonce ainsi (22/12/1828) la première édition authentique des *Mémoires* par le général de S.Simon, un très lointain cousin Sandricourt de notre Duc : *Depuis près d'un siècle tous les ministres en ont gardé avec la plus vive sollicitude le manuscrit sous vingt clés... Le ministère à la mort de l'auteur redouta la décharge de cette grosse artillerie de scandale.* Cette séquestration des manuscrits de S.Simon, *prisonniers d'État*, leur confère un caractère explosif et les désignent à la curiosité publique.

La réalité est plus innocente, il faut le rappeler.

Par son testament (1754), S.Simon ôtait ses papiers à sa petite-fille et unique héritière, Marie-Christine-Chrétienne, comtesse de Valentinois. D'ailleurs, elle les aurait perdus ou dilapidés avec le reste du patrimoine. Il les légua à l'évêque de Metz, Claude de Rouvroy de Saint-Simon, celui qui avait humilié Louis XV lors des "scènes de Metz" en 1744. Ce Claude est l'un des fils d'Eustache-Titus, chef de la branche aînée de la Maison et cousin au quinzième degré de notre Duc qui, à la mort du père (1712), avait pris ses enfants sous sa protection et assuré leur carrière.

Comme le passif de la succession dépassait largement l'actif, les créanciers impayés tentèrent de s'emparer des *papiers* que l'évêque leur disputa judiciairement. L'inventaire des manuscrits, une fois effectué (juin 1755), ils furent mis dans *cinq caisses fermées chacune à une serrure et deux cadenas, à trois clefs différentes*, clefs distribuées aux procureurs des parties, et les caisses déposées chez le notaire Delaleu.

L'évêque mourut intestat (1760), laissant comme héritiers naturels son frère aîné, Claude *le mauvais* (Engel, 1971; Poisson, 1974), et sa sœur, la Maréchale de Montmorency. Cette dernière, soucieuse de protéger les manuscrits, prétexta de l'ambassade d'Espagne de S.Simon¹ pour proposer à Choiseul de les réquisitionner en tant que

¹ Mince prétexte ! Ces documents qui portent le N°132 (sur un total de 171 items !) consistaient en *Deux Portefeuilles de Recueils concernant «L'Ambassade d'Espagne»*. Le premier de quarante-sept cayers, le second de vingt cayers (inventaire Delaleu de 1755). Baschet, 1874, précise en note : *Les deux "Portefeuilles" ici désignés sous le numéro 132, contenaient*

documents de service : le notaire-conservateur reçut l'ordre de se dessaisir des cinq caisses. Transportées aux Affaires Etrangères, Choiseul les fit inventorier par Ledran, puis les confia à Voisenon pour condenser les *Mémoires*. Qu'il s'agît ou non d'amuser Pompadour, leur existence devint connue et leur contenu circula en confiance, en forme de résumé ou extraits. Ils rencontrèrent le public à partir des impressions (partielles et incorrectes) qui se succédèrent de 1781 à 1789^f.

Ironiquement, l'asile des Affaires Etrangères se révéla une prison, en raison de l'inertie, l'incurie ou la jalousie des archivistes. Et les *papiers* semblèrent un grimoire maudit. Seuls les manuscrits des *Mémoires* sont "libérés" par Louis XVIII^g.

A leur parution, ils sont pris dans la crise de la Restauration. Cousin (2020) note *le rôle que jouent les Mémoires de Saint-Simon à l'heure de la dernière grande bataille de la Restauration opposant les libéraux et les ultras. Ils offrent une peinture sans concession du Siècle de Louis XIV, dont la véritable nature fait l'objet de nombreuses spéculations : âge d'or pour certains, archétype de la monarchie absolue et tyrannique pour d'autres... Ce n'est donc pas seulement un nouveau Saint-Simon que dévoile l'édition Sautelet, mais une nouvelle conception des années 1690-1720, née d'une vision critique...*

Un autre facteur fascine le public (encore aujourd'hui), c'est la massivité "continentale" des *Mémoires*. Le manuscrit au format *in pleno* compte 3000 pages (environ 10'000 pages à l'impression), soit environ trois millions de mots ! L'interminable *Grand Cyrus* ne dépasse pas deux millions, la *Recherche du temps perdu*, comme *Decline & Fall*, tourne autour de 1,5 million, la Bible 0,8-1 million (selon la version retenue), *Astrée* 0,8 million, les *Mémoires d'outre-tombe* seulement 0,7...

Mais, pour les *Mémoires* l'exploit appartient au lecteur, pas à l'auteur pour lequel trois mille pages en dix ans se réduisent à une par jour (2-3 de nos pages imprimées). Même quand S.Simon ne recopie pas le texte de quelqu'un d'autre, sa tâche reste facile car il écrit la plupart du temps au fil de la plume : bien que certains épisodes soient structurés, l'œuvre dans son ensemble ne l'est pas, elle empile les séquences. Les mémorialistes travaillent au kilomètre, sans les contraintes de composition qui s'imposent aux romanciers et, par exemple, le Duc de Luynes, poursuivant et améliorant son beau-père Dangeau, dévidera sans effort quelque 2,5 millions de mots *sur la cour de Louis XV de 1735 à 1758*. Il ne sera imprimé, lui, qu'en 1860-65 (17 volumes dans l'éd. Dussieux, Soulié).

donc toutes les pièces manuscrites de l'ambassade extraordinaire du DUC, c'est-à-dire ses dépêches et ses petites lettres au RÉGENT, sa correspondance obligatoire avec le CARDINAL Dubois et les documents y relatifs.

la vague des Mémoires porte S.Simon

La réputation scandaleuse des *Mémoires* ouvre l'appétit (et la bourse) du lecteur du début XIXe, friand de témoignages du passé, d'histoires vécues, de matériaux bruts qu'il préfère aux constructions des Historiens. Aucune autre époque n'aurait été mieux disposée à reconnaître S.Simon et à l'ancrer dans le patrimoine collectif. En effet, suite à l'épopisation de l'Histoire (révolution et empire), la France connaît une *fièvre de mémoires*, des années 1820 au début des années 1830 (Zanone, 2006). En peu de temps, trois grandes collections savantes (Petitot-Monmerqué, Guizot, Berville-Barrière) mettent en circulation deux cent treize Mémoires de l'Histoire de France. *Ces collections auront été le détonateur qui, pour quelques années, va précipiter lecteurs et faiseurs de livres vers les Mémoires* (Zanone), plus ou moins authentiques, ou carrément fabriqués (*une bonne moitié, sinon plus, est d'authenticité douteuse ou, pour mieux dire, flottante*)¹.

Le Saint-Simon de 1829-30 arrive à point, avec son authenticité attestée par les manuscrits autographes. Il se trouve respecter les canons du genre à la mode : écriture par "sauts et gambades", anecdotes, style libre, datation floue. De plus, ce ne sont pas seulement les Mémoires d'un homme, ils "peignent" une époque mythique. Sainte-Beuve écrira (Introd. à l'éd. Chéruef, 1856, p XXXIV) : *La sensation produite par les premiers volumes fut très-vive : ce fut le plus grand succès depuis celui des romans de Walter Scott. Un rideau se levait tout d'un coup de dessus la plus belle époque monarchique de la France, et l'on assistait à tout comme si l'on y était.* La référence est significative ! En 1823, *Quentin Durward* avait "dévoilé" la cour de Louis XI. De même, les contemporains font de S.Simon *l'historien de Louis XIV*, celui qui montre les dessous, les ressorts secrets, les tares que taisent les panégyristes et que méprisent les historiographes pédants.

b) lecteurs historiens

Dès le début, la réception des *Mémoires* est duale. Des littérateurs apprécient les flamboyances et célèbrent la libération d'une langue dont eux-mêmes cherchent à arracher le corset (cf. bataille d'Hernani, 1830 ; Hugo, 1834^h), nous les retrouverons. D'un autre côté, les historiens, quoique méfiants à l'égard de la chronique mondaine, s'intéressent à cette *image vivante d'un monde englouti* (Cousin). Ils

¹ Cf. Zanone. L'industrialisation du livre, en libérant l'édition de ses contraintes techniques, profite de l'explosion de la demande mais manque d'offre. Ce besoin engendre le métier de *teinturier* qui, marginal au XVIIIe (Courtillz de Sendras, Soulavie...), devient une véritable "administration" : *On ne supporte plus qu'un personnage historique n'ait pas laissé de Mémoires. Forts de ce bon droit, les éditeurs vont s'arranger pour que tous ceux qui le méritent aient les leurs : ce sera chose faite, à peu près, en 1830.*

découvriront avec horreur les "mensonges" de l'auteur et s'en détourneront.

Adolphe Chéruel (1809-1891)¹, historien, spécialiste du XVIII^e siècle, reprenant à nouveaux frais les manuscrits de S.Simon, publie en 20 volumes (1856-58) ce que Hachette qualifie de *véritable édition princeps*¹ à laquelle Montalembert (1857) consacre une intéressante notice bibliographique, mettant en garde le lecteur de S.Simon contre *l'autorité usurpée qu'on risque d'attribuer à ses jugements historiques ... et réclamant de l'éditeur un commentaire courant au bas de chaque page* (p. 15), ce que réalisera plus tard la gigantesque édition de Boislisle et successeurs (45 volumes, de 1879 à 1930), montrant par le fait que même cela ne suffit pas.

Le positiviste Chéruel, lui, publie en 1865 son *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, plus de 600 pages de critique historique systématique : *La première impression de ces mémoires est saisissante. On est sous le charme des tableaux qui se déroulent avec tant d'ampleur et d'éclat... Mais lorsqu'on vient à comparer Saint-Simon aux autres témoins, on s'aperçoit que souvent l'imagination a pris la place de la réalité...* (Préface, p iii). Au terme de son analyse, S.Simon n'est plus qu'un écrivain : *Laissons-lui la noblesse des sentiments, la perspicacité qui scrute les cœurs et le style qui en trace d'immortelles peintures. C'est là sa gloire. Mais il ne faut pas demander à Saint-Simon l'histoire de cette grande époque...* (p 648).

Lorsque, bientôt, Boislisle approfondira la critique qu'il développera abondamment en notes de bas de page² et en appendices développés, il ne fera qu'autopsier un cadavre.

Néanmoins, cette exécution n'empêche pas les historiens, même ceux qui traitent S.Simon de "demi fou", d'emprunter aux *Mémoires* de la "couleur locale", la petite phrase qui caractérise tel ou tel personnage. Ils la citent sans se soucier d'en vérifier l'exactitude puisque leur propos est ailleurs. Ainsi S.Simon, jeté à la porte, revient par la chatière !

¹ Avis des éditeurs : *Cette édition des Mémoires de Saint-Simon n'est pas la reproduction de l'édition de 1829-1830, ni d'aucune des éditions suivantes; le texte en a été établi d'après une collation exacte des manuscrits originaux, qui appartiennent à M. le duc de Saint-Simon, collation faite en entier par M. Chéruel, et il n'est presque point de page qui n'ait donné lieu à quelque rectification. On peut se former une idée de la nature et de l'importance de ces restitutions ou corrections diverses, d'après l'examen comparatif qui a été publié, et qu'on pourra rendre plus complet un jour. Cette édition mérite donc d'être considérée comme la véritable édition princeps des Mémoires de Saint-Simon.*

² Poisson, 1985 :... *Mais il faut en venir à la notation, qui posait d'autres problèmes, quasi-insolubles. Il est difficile de trouver un auteur se prêtant plus largement à ce genre de commentaires, et Boislisle, avec toute l'incontinence des érudits de son époque, s'y était livré avec délectation, prenant un sadique plaisir à laisser ses notes envahir, parfois plus des trois quarts de la page imprimée. Et encore n'avait-il pas tout dit...*

c) lecteurs littéraires

Dans l'enthousiaste introduction de Sainte-Beuve à l'édition Chérueil (1856), il faisait déjà la part du feu : les *Mémoires* ne doivent pas être pesés à l'aune de l'Histoire documentaire. Ne prenons pas S.Simon pour un archiviste, il est un artiste, un peintre d'Histoire : *autant de peintres, autant de tableaux*¹.

En 1868, Sainte-Beuve affirme son accord avec le Chérueil de 1865 : *M. Chérueil s'attache à démontrer la partialité, l'inexactitude des assertions et des jugements de Saint-Simon... Et pourtant, dirai-je, — et pourtant, — lorsqu'on a donné raison à M. Chérueil sur presque tous les points, lorsqu'on a reconnu la justesse de la plupart de ses observations, pourtant rien n'est changé au mérite de Saint-Simon ; il reste ce qu'il est, Saint-Simon après comme devant, le plus prodigieux des peintres de portraits... Laissons les procès-verbaux pour ce qu'ils sont, prenons la peinture pour ce qu'elle est*^k.

Voilà, à travers la métaphore de la "peinture", S.Simon devenu créateur, incorporé à la littérature et admiré par de grands écrivains qui le popularisent.

Les Mémoires de Saint-Simon sont une œuvre difficile, et leur gloire doit beaucoup aux témoignages d'admiration d'écrivains qui se sont reconnus dans cette formidable création et ont en quelque sorte forcé la paresse des lecteurs pour leur donner le courage d'affronter son occasionnelle aridité et son immensité. il est impossible de citer tous les grands passeurs qui ont fait de Saint-Simon ce qu'il est convenu d'appeler un « écrivain pour écrivains » (Hersant, 2016).

Ces *grands passeurs* ont produit l'image romantico-proustienne des *Mémoires* et les ont inscrits au patrimoine. S'ils stimulent le désir de lecture, ils ne la rendent pas plus facile. Cela, c'est le travail des humbles faiseurs de "morceaux choisis", tellement nombreux qu'ils échappent à l'étude bibliographique. Ils ont fabriqué un "S.Simon pour tous", en le rendant accessible par la taille de leur publication (souvent un seul volume), son contenu (les meilleurs passages), et parfois leurs commentaires. Si, comme le glisse Montherlant, encore une fois en note, S.Simon est, au fond, un *auteur de morceaux*¹, les extraits et sélections, en trahissant le texte, le purifient, pour la commodité et le plaisir du lecteur.

Merci pour lui ! mais qu'on en reste là ! qu'on ne remonte pas de ces extraits à l'intégrale, sous le prétexte trop répandu que *la littérature commence où commence un certain mensonge* (Coirault, 1971, p. 5). Ou, comme l'écrit dans le même numéro de *XVIIe siècle*,

¹ Montherlant : *Ne serait-il qu'un auteur de morceaux (dont la plupart sont des "portraits", genre à la mode en son temps, et où il était facile de briller à quelqu'un qui avait autant de "patte" que lui ? Je n'osais pas l'écrire au début de cette étude. Et cependant il est nécessaire de l'avoir dit ne fût-ce qu'en note (Note 2, p 537).*

Carrier (p. 69) : *Le mémorialiste n'est pas tenu à cette impartialité de l'historien qui s'élève au-dessus des passions et s'efforce de juger avec une lucide sérénité... C'est ici que littérature et histoire vont s'opposer irréductiblement...* Aussi les accusations des historiens ratent la cible : *la critique positiviste, uniquement soucieuse de prendre en faute son témoignage sur les détails du Grand Siècle* (Himerlfarb, 1984), passait à côté de l'essentiel.

N'est-il pas simpliste d'opposer ainsi Histoire et Littérature, objectivité et subjectivité, exactitude et fantaisie, labeur et spontanéité ? Notons avec amusement que, pour arracher S.Simon à *la critique positiviste*, on s'appuie sur la conception positiviste de l'Histoire *impartiale* ! Au XXe siècle, les historiens, eux, ont appris que l'historiographie n'est pas absolue mais relative, que le passé s'écrit au présent, que l'esprit de son temps imprègne tout regard rétrospectif, que les "documents" sont aussi des textes, etc. Il s'ensuit qu'un *certain mensonge* n'est pas l'exclusivité de la Littérature et qu'il est illusoire d'opposer radicalement "vérité" et "fiction".

Néanmoins, les *Mémoires* appartiennent aujourd'hui à la littérature, et même, à voir l'édition Coirault (Pléiade, 1983-88) qui fait aujourd'hui référence, ne sont plus que cela : *...il n'était pas facile d'annoter les Mémoires après Boislisle. Le choix de son successeur semble s'être porté sur le commentaire linguistique et stylistique* (Himerlfarb, 1984). C'est un parti délibéré :

Affirmant dans L'Optique de Saint-Simon [1965] que les Mémoires sont une sorte de poème qu'on pourrait envisager presque indépendamment de leur rapport au réel historique, il [Coirault] les traitait non seulement comme une fiction, mais comme une construction mallarméenne autoréférentielle, comparaison qui revient obsessionnellement dans son œuvre critique pour parler de Saint-Simon (Hersant, 2016, p 8).

Voilà S.Simon devenu "écrivain" malgré lui. Les *Mémoires* que nous avons aujourd'hui, sont un "vrai faux" (un *document établi par une autorité compétente mais portant une fausse identité*). Quelle est leur identité réelle ? Pour répondre, il faut se tourner vers l'auteur.

II. S.Simon mémorialiste

Au tout début de ses *Mémoires* (I, 1), à l'année 1691, S. Simon invoque ses prédécesseurs, tout en marquant sa spécificité : *...Cette lecture de l'histoire et surtout des Mémoires particuliers de la nôtre*¹,

des derniers temps depuis François Ier, que je faisais de moi-même, me firent naître l'envie d'écrire aussi ceux de ce que je verrais, dans le désir et dans l'espérance d'être de quelque chose et de savoir le mieux que je pourrais les affaires de mon temps. Les inconvénients ne laissèrent pas de se présenter à mon esprit; mais la résolution bien ferme d'en garder le secret à moi tout seul me parut remédier à tout...

Remarquez le mobile : *le désir et l'espérance d'être de quelque chose et de savoir le mieux que je pourrais les affaires de mon temps.* Le S.Simon de 1739 se prête en 1691 le projet de prendre des notes sur *les affaires de mon temps* pour son usage exclusif (*en garder le secret à moi tout seul*). Il ne les destine pas à ses futurs enfants, à ses amis ou aux générations futures, il se les réserve ("autodestination") : l'information procure du pouvoir, elle ne se partage pas.

L'intitulé autographe du manuscrit final (*Mémoires de Saint Simon*) est ambivalent : S.Simon a-t-il écrit **ses** Mémoires ou **des** Mémoires ? La particule *de* désigne-t-elle un auteur (comme on dit "la musique de Bach") ou un sujet ("les Confessions de Jean-Jacques Rousseau") ? Quand Bassompierre intitule les siens *Journal de ma vie*, il affirme clairement son projet.

S.Simon, implicitement, précise le sens de son titre en plaçant au début du premier cahier de son manuscrit la fameuse dissertation de 1743 *Savoir s'il est permis d'écrire et de lire l'histoire, singulièrement celle de son temps*. C'est donc qu'il s'agit de Mémoires sur *l'histoire de son temps*, le temps (1695-1723) où il a été *ouvertement et publiquement meslé dans tant de grandes ou de curieuses affaires, et de si bonne heure, et si longtemps*, et particulièrement la Régence (la moitié du texte) où il s'est vu aux premières places, qu'il ait été l'un des chevaux qui tirent le char de l'Etat ou la mouche qui les harcèle.

Considérer S.Simon comme mémorialiste appelle plusieurs questions. Qu'appelle-t-on "Mémoires" ? (2.1). Quelle confiance leur accorder ? (2.2). Quelle vérité expriment les mensonges ? (2.3).

2.1. Un "genre" amphibie

Ni journaux comme les "mémoriaux" bourgeois ou domestiques, ni autobiographies, les Mémoires nobles d'ancien régime sont écrits *ex post* par des acteurs de l'Histoire qui, dans une certaine mesure, prennent exemple sur leurs devanciers. *Confrontés à l'arbitraire des pertes [qu'ils ont subies], ils cherchent sous le désordre apparent des faits un ordre secret qui réponde à leur quête de sens* (Charbonneau, 1996). Ce que leur écriture a en commun sera explicité par les faiseurs du début XIXe qui, l'industrie poussant au système, chercheront la "recette" et définiront un standard (Zanone).

Commençons par le séminal Monluc (ca 1500-1577). De petite noblesse gasconne, les guerres d'Italie et de religion lui permettent de gravir peu à peu les échelons jusqu'à ce que, en 1570, il soit disgracié, puni et menacé ¹. La *Lettre envoyée au Roy par Monsieur de Monluc en forme de complainte. Contenant plusieurs actes & prouesses faites par le sieur de Monluc sur le fait des armes* (nov. 1570, publiée aussitôt à son désu ²) est toute entière une défense et illustration de celui qu'on châtie brutalement sans raison ^m. Aussitôt après la *Lettre*, Monluc développe son argumentaire, en dictant "de mémoire" en sept mois la première version de ses *Commentaires* : sa sincérité s'exprime par le style "à la soldate" avec lequel il répertorie les services qu'il a rendus à la Couronne pour prouver qu'elle est en dette envers lui ⁿ. Chemin faisant, il perd de vue son plaidoyer (la *Lettre* est beaucoup plus pertinente) car il ne résiste pas à l'auto-glorification et à la prétention de servir d'exemple aux *capitaines* ^o. Loué par Brantôme et réédité tout au long du XVIIe et XVIIIe, il est le modèle dont s'inspirent les mémorialistes.

Son texte révèle une ambiguïté générique. Fumaroli, dans son fameux article de 1971, écrit : *ses Commentaires sont un mémoire, au sens financier du terme, où les dettes du héros envers la monarchie, et les dettes de la monarchie envers le héros sont pesées...* (p 15). En effet, pour Monluc, Bassompierre, Rabutin, Retz et bien d'autres, les Mémoires sont d'abord des règlements de comptes (Fumaroli les qualifie de *mémoires-protêts*). En même temps, par un glissement tout naturel à un grand homme, ils tendent à l'auto-célébration. Le héros veut établir son mérite en alléguant ses hauts faits, mais ceux-ci, exposés "en beau", le fascinent, l'émerveillent et le détournent de son objectif : en se faisant rodomont, il suscite plus d'admiration que de compassion.

particularités de S.Simon

S.Simon, lui, n'a pas à se défendre contre une sanction qualifiée, telle la punition de Monluc, la prison de Bassompierre ou l'exil de Retz. Il proteste contre l'injustice de toute une vie : les Ducs-Pairs ne cessent d'être abaissés, Louis XIV ne lui accorde aucune charge, la mort d'Orléans l'écarte du pouvoir sans que la disgrâce de Condé ne l'y rappelle, Fleury ignore ses conseils. Ses *Mémoires* dénoncent ces

¹ En désaccord avec la Paix de St Germain (1570) qu'il perçoit comme une capitulation des catholiques, Monluc est privé de sa lieutenance de Guyenne et mis en examen au Parlement de Bordeaux pour malversations financières et pillage des Huguenots. Le Parlement dessaisi par Charles IX (1571) au profit d'une commission extraordinaire présidée par le Duc d'Anjou, l'affaire se termine par des lettres d'abolition (8 avr. 1572). La faveur du Duc d'Anjou devenu Henri III (1574) le promouvra Maréchal de France (1574).

² La 1ère édition est de 1570 : *Remonstrances [de M. de Monluc] à la Majesté du Roy sur son gouvernement de Guienne— où est contenu une grande partie de ses faicts et de plusieurs autres seigneurs et capitaines de ce Royaume*. La lettre est insérée dans les *Commentaires* (T. 3, pp. 356 sq., éd. Courteault ; T2, pp. 205 sq., éd. 1592).

"erreurs", d'autant plus dommageables à l'Etat que S.Simon se pose en homme providentiel.

Mais, si Monluc et ses homologues ont payé de leur personne et peuvent exhiber leurs exploits militaires et leurs blessures, S.Simon est resté sur la touche. La mouche du coche a voleté, bourdonné, piqué, pendant que les chevaux tiraient. Aussi, circulairement, n'a-t-il d'autres preuves que ses discours, ses pensées, ses écrits : *si l'on m'avait écouté...*

Circulairement encore, ces preuves s'adressent à lui-même, comme s'il voulait se convaincre que, malgré tout, il a été *de quelque chose*. Sans confier à personne qu'il écrit des Mémoires, il les garde *sous triple serrure* au prétexte de se donner la liberté de tout dire sans craindre les ressentiments et, au vrai, parce qu'ils ne concernent que lui. La publication posthume est orgueilleusement laissée au hasard, à moins que, une fois la catharsis réalisée par l'écriture, le Duc, purgé, refusât d'assumer ses débordements et, qu'on me pardonne cette grossièreté, vidât le pot de chambre en abandonnant au néant le manuscrit.

Du point de vue de l'expression, les faussaires de la Restauration (Zanone), étudiant les Mémoires authentiques pour mieux les imiter, dégageront l'homogénéité d'une pratique et mettront au point un "standard" qui, rétrospectivement, dévoile le *modus operandi* des vieux textes, S.Simon inclus : écriture à la première personne et transformation de l'auteur en personnage ; sincérité vs vérité (cf. *infra*) ; style parlé, d'apparence négligée pour exprimer une sincérité débordante ; *liberté de composition, capable d'assembler sans embarras des éléments de discours hétérogènes* ; anecdotes et portraits obligés, à la fois pour faire vrai et pour récréer le lecteur ; histoire secrète révélée comme contribution à l'Histoire qui sera écrite ou aurait pu l'être ; preuve par pièces justificatives promises, reproduites, inventées ou oubliées ; indifférence à la chronologie (*exténuation du référent*) ; réversibilité de l'historique et du romanesque (*Mythifiés, les personnages ne sont plus dissociables d'un cortège d'images où ils sont enchâssés ; typifiés, ils ne sont plus détachables de l'intrigue où ils sont pris*). Ainsi du Duc du Maine et autres Démons de S.Simon.

2.2. La vérité de ces Mémoires

Les Mémoires subissent une double distorsion, celle de la subjectivité (partialité) et celle du temps (écriture *ex post*). Loin de l'exactitude pédante (et illusoire) des historiens, *un mémorialiste doit être reconnu sincère dès lors que ce qu'il écrit correspond à ce qu'il*

éprouve ou à ce qu'il se rappelle au moment où il écrit (Carrier, 1972).

L'incipit de la plupart des Mémoires affirme l'ingénuité de l'auteur : j'étais là, j'ai vu ; j'ai entendu un tel qui était là, qui a vu ; je ne parlerai pas de ce que je n'ai pas connu... Les citations seraient aussi infinies que fastidieuses. On se réclame volontiers des *Commentaires* de César qu'on prend pour un modèle de vérité, puisque récit militaire de terrain, par le général conquistador.

Les constructions savantes et artificielles des historiens fabriquent une Histoire qu'ils n'ont pas faite. Le mémorialiste qui en fut acteur leur oppose le hasard des enchaînements et des interactions : seul un participant sait en rendre compte car *le vrai n'est pas vraisemblable*. En outre, les historiens sont des *auteurs*, des gens de peu, des flagorneurs ou des mercenaires stipendiés par le gouvernement dont, précisément, l'auteur est la victime. Voyez la querelle de Bassompierre avec l'historien officiel Scipion^p, voyez Retz¹, voyez la dénonciation par S.Simon de l'*Histoire de France* du RP Daniel^q.

La sincérité du mémorialiste noble est garantie par son Honneur que ses Mémoires visent à défendre contre les calomnies ou les dénîs. Elle s'exprime par le style "naturel" qui, loin d'être une imperfection, atteste la noblesse de celui dont l'écriture n'est pas le métier et qui ne cherche pas à plaire. Ce style donne à l'écrit le caractère d'une esquisse réalisée sans art sur le terrain. Si tels Mémoires ont réellement été rédigés à toute allure, voire bâclés (Retz), la vitesse et la négligence produisent des "effets de réel". *Aller moins vite, ce serait « fabriquer » un discours*, écrit Hersant (2006) qui note plus loin, contre ceux qui voient là une stratégie d'écriture, une pose ou une ruse : *chez Saint-Simon s'exprime aussi, et plus clairement que chez Retz, le mépris pour l'écriture ou pour la parole pensées comme le résultat d'un travail, un dédain pour ce qu'on appelle aujourd'hui le « travail de l'écriture », pour les ratures, les retours en arrière, les « brouillons »...* On ne peut pas tricher quand on ne s'arrête pas pour réfléchir ! Cette espèce d'écriture automatique mettrait hors jeu la conscience et la volonté.

défauts de la mémoire

Reste l'inconscient ! Il intervient à la fois dans la vision et dans le souvenir. La plupart des mémorialistes se vantent d'une *excellente mémoire* (même lorsque c'est notoirement faux) qui, des dizaines

¹ Carrier, 1971, p. 44 : *L'Histoire doit être écrite par ceux qui l'ont faite. Retz n'a pas de mots assez forts pour exprimer son mépris des historiens de métier qui s'imaginent pouvoir reconstituer dans la solitude de leur cabinet la réalité complexe et mouvante des intentions et des actions et qui prétendent tout expliquer et tout comprendre par le seul enchaînement logique des causes et des conséquences...*

d'années après, leur reproduirait exactement, en détails et dans l'ordre, les faits, les paroles et les pensées. Ô prodige !

En réalité, ce sont des reconstitutions, non des restitutions. Il y a des inventions pures et simples : on aurait pu ou dû agir ou parler de telle façon, et on le raconte comme si on l'avait fait. Il y a surtout des arrangements : lequel d'entre nous, reprenant le lendemain les arguments qu'il a employés, n'en a pas trouvé de meilleurs ? n'a pas regretté d'en avoir oublié ? d'être tombé dans un piège ? Un transfert mémoriel reformule le souvenir, en toute sincérité. C'est le cas, par exemple, des interminables discours que S.Simon adresse à Orléans trente ans après, ou des propos que Bassompierre s'attribue dans un conseil de guerre vieux de quinze ans. Rien de plus normal, rien de moins évitable.

En outre, les grands faits de sa vie, le scripteur les a souvent récités (voire radotés) à sa famille, ses amis, dans les salons, en voiture, pour occuper une soirée, pour jouer sa partie dans une conversation... Il a tenu compte des réactions de son public et amélioré, enjolivé, peu à peu son récit, ajoutant ici, enlevant là. Comme les autres font de même, il dispose aussi de leurs "souvenirs" et n'a qu'à puiser dans le réservoir. Aussi, ce qu'il trouve dans sa "fidèle mémoire" au moment d'écrire, c'est la dernière version orale qu'il a dite ou entendue, et non l'original à jamais évanoui.

Dans les premières lignes du *Journal de ma vie*, Bassompierre regrette de ne pas s'être donné une *mémoire artificielle* en notant tout au jour le jour¹. Heureusement pour les auteurs, on n'en attend pas une datation rigoureuse : *la chronologie est essentiellement interne aux ouvrages, tel événement trouvant à se situer par antériorité ou postériorité par rapport à tel autre évoqué dans le livre, plutôt que par la date qui l'ancre dans le monde* (Zanone). L'auteur a néanmoins besoin d'un cadrage minimal. Les *teinturiers* de la Restauration usaient du *Moniteur* pour la Révolution et l'Empire, S.Simon se sert de Dangeau, Retz du *Journal du Parlement*.

2.3. Mensonges "vrais" de S.Simon

Les Annotateurs du XIXe ont traqué les erreurs (Chéruel, Boislisle, Soulié, Dussieux, Lavallée...), tandis que les littéraires les excusaient. Il est plus intéressant, à la suite de Doumic (1921), d'essayer d'en comprendre la logique.

Aux reconstitutions que nous venons d'évoquer, la personnalité exacerbée du Duc (ou d'un Retz dont nous ne nous occupons pas ici) ajoute, d'une part l'autosuggestion, d'autre part la rétroprojection.

autosuggestion

Un exemple emprunté à Doumic : la séance du Parlement du 2 septembre 1715 qui, au lendemain de la mort du roi, contourne son testament et confie le gouvernement à Orléans.

Orléans s'est assuré par avance d'une majorité au Parlement et de l'approbation des Ducs-Pairs. S.Simon écrit que ceux-ci l'ont subordonnée au rétablissement de leurs droits usurpés par le Parlement (le bonnet !), et que Orléans, tout en le promettant formellement, les a suppliés d'attendre un peu pour ne pas embrouiller cette séance décisive. Selon les *Mémoires*, S.Simon s'empare de la parole pour rappeler les droits des Pairs et s'excuser sur la circonstance de ne pas les exiger aussitôt. *Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans se découvrit, en affirmant ce que je venois de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit...* S.Simon, incarnant les Pairs, a triomphé à la fois du Parlement et du Régent^s !

Que les *Registres du Parlement* ne fassent pas mention de l'exploit, se comprend aisément. Mais les autres témoignages (cinq récits imprimés ou manuscrits) contredisent S.Simon : ce fut l'archevêque de Reims (Mailly) qui, en qualité de premier des pairs de France, lut leur protestation et en demanda acte (Chéruel, 1865, pp. 90 sq.). Après, dans le tumulte, une *petite voix* (S.Simon) insista et fut ridiculisée par le Président Novion. Bien sûr, Chéruel conclut : *c'est une des scènes qui montrent le mieux comment Saint-Simon arrange les faits, même ceux dont il a été témoin, dans l'intérêt de sa passion* (p. 95).

Doumic est plus subtil : ... *il [S.Simon] n'a rien inventé. La séance du 2 septembre 1715, il la voyait ainsi; il s'y entendait lisant la protestation des pairs ; il entendit le silence approbateur qui suivit ; il a retracé exactement ce que son imagination lui représentait* (p. 68). Doumic continue plaisamment : *Saint-Simon se voit ainsi. Il est Alceste qui fait la leçon à tout le monde. Il est Hamlet, et il y a quelque chose de pourri dans le royaume de France. Il est Don Quichotte en lutte avec les enchanteurs et les monstres. Il vit dans cet enchantement* (p. 69). Et, plus loin : *Pour peu qu'il s'occupe d'une affaire, on croirait qu'il remue le monde* (p. 193).

On trouvera d'autres exemples en note^t. Celui-ci suffit pour nous donner une clef des *Mémoires* : ils sont sincères comme le récit d'un songe^u.

rétroprojection

Le temps de l'énonciation commande celui de l'énoncé puisque les *Mémoires* ne sont, ni contemporains des faits, ni écrits en six mois

d'un seul long jet d'encre exaspéré. S.Simon les compose tardivement en dix ans^v.

Poisson, 1975 : *Le duc a écrit ses mémoires trente ans après les avoir vécues, et nous avons toujours tendance à considérer le texte comme un reflet contemporain des événements relatés, alors qu'il constitue bien souvent une réflexion sur ces mêmes événements, préparée par trente ans de méditation. Une biographie idéale de Saint-Simon devrait pouvoir raconter, selon les méthodes traditionnelles et d'après les documents contemporains, les soixante premières années de son existence sans toucher aux Mémoires, puis, en quelque sorte, raconter Saint-Simon se racontant... l'œuvre n'est pas entièrement tournée vers le passé : elle est en même temps nourrie de son époque telle que l'a vue et comprise Saint-Simon* (p. 358).

Lorsque, en 1739-49, S.Simon narre la période 1694-1723, il ne participe plus aux affaires mais n'est pas, pour autant, retiré du siècle. Les années 1739-49 coïncident avec la vaine guerre de succession d'Autriche (1740-1748) où l'Angleterre reforme la grande alliance, tandis que la France, revenant à Louis XIV, s'unit à l'Espagne (pacte de famille de 1733 renouvelé en 1743 ; mariages de la fille aînée du roi avec un fils de Philippe V, 1739, et du dauphin avec une de ses filles, 1745). Nul doute que le tropisme espagnol de S.Simon et sa dénonciation des compromissions anglaises d'Orléans-Dubois n'en soient renforcés.

Sur le plan intérieur, si S.Simon reste indifférent au second jansénisme (convulsionnaires etc.), le gallicanisme anti-romain exprimé dans les *Mémoires* et la révérence extrême affichée pour le cardinal de Noailles (†1729) prennent un autre sens avec la répression croissante des "appelants" ; la déclaration royale du 26 mars 1730, transformant la déplorable constitution Unigenitus en loi de l'État malgré la résistance du Parlement ; le fanatisme de Beaumont, archevêque de Paris à partir de 1746. Les *Mémoires* seront achevés, mais S.Simon encore vivant, quand l'échauffement religieux et juridictionnel (refus de sacrements, affaire de l'Hôpital Général) conduira le Parlement de Paris aux *Grandes remontrances* (9 avril 1753) et à la grève, punies d'exils individuels, du transfert de la Grand'Chambre à Pontoise, puis de son transfert à Soissons.

Bien sûr, il serait absurde de se demander comment un ours polaire, tout en restant ce qu'il est, se comporterait au Sahara ; ou comment S.Simon aurait écrit 1694-1723 si les années 1726-49 avaient été différentes. Néanmoins, le lecteur innocent ne se rend pas compte que l'histoire vécue impacte l'histoire écrite, et que le S.Simon-sujet diffère du S.Simon-objet. Sauf pour les faits bruts à la Dangeau et les incrustations, à chaque phrase il faudrait se poser la

question, épuisante parce que sans réponse : qui parle ? le S.Simon de Louis XIV ou celui de Louis XV ?

En particulier, le devenir des personnages influence la présentation de leur passé. Si le Duc de Bourgogne n'était pas mort, S.Simon en ferait-il un saint ? Si Orléans n'était pas devenu Régent, S.Simon insisterait-il avec une telle véhémence sur son indifférence au pouvoir ?

Prenons l'exemple du Duc de Noailles, l'un des Monstres des *Mémoires*. Waelhens a étudié l'ambiguïté de la relation Noailles-S.Simon et le passage de l'amitié à la haine^w qu'augmente encore la nécessité de se "réconcilier" lors du mariage de son fils, Ruffec, avec une Noailles.

Noailles, à la suite de sa disgrâce espagnole, a intrigué pour se rapprocher de S.Simon. Après leur rupture et la vindicte publique dont S.Simon le poursuit démonstrativement, il s'obstine à le courtiser. Noailles "colle" à S.Simon dont il est l'envers (et l'envie ?) : il est grand, beau, il plaît ; neveu par alliance de Maintenon, Louis XIV lui confie des Instructions pour son successeur qu'il lui remet à la mort de Fleury (janvier 1743) ; déjà maréchal de France (1734), il jouit de la faveur de Louis XV, exaspérant le S.Simon contemporain qui écrit ses *Mémoires* : *Louis connaissait le déplaisir d'assister à la montée du Duc de Noailles [...] : nommé ministre d'Etat en mars 1743, il recevait en juin le commandement de l'armée d'Allemagne... il était l'illustration vivante de ce que S.Simon aurait voulu être et toute la vieille haine de Louis ressortait... C'est quelques mois plus tard qu'il écrira le célèbre portrait de l'oncle de sa belle-fille* (Poisson, 1975, p. 368).

Il faut regarder les dates de près. En sa dramatique année 1743 (crise de conscience), S.Simon rédige l'année 1711, antérieure de quatre ans à la brouille et la détestation subséquente (1715). Mais le triomphe du Noailles de 1743 percute 1711. S.Simon, narrant le début de leur amitié et les services qu'il lui rend, procède à un *flashforward* qui viole sa règle de ne pas mentionner des personnages encore vivants : *Le duc de Noailles maintenant [1743] arrivé au bâton, au commandement des premières armées et au ministère, va désormais figurer tant, et en tant de manières, qu'il serait difficile d'aller plus loin avec netteté sans le faire connaître, encore qu'il soit plein de vie et de santé, et qu'il ait trois ans moins que moi*. Et c'est à la date de 1711, quand "dans la vraie vie" ils sont amis, que S.Simon trace le premier de ses délirants portraits. Après un exposé enchanté de toutes les séductions de Noailles, il opère un basculement qui n'est pas seulement rhétorique : *Voilà sans doute bien de l'agréable et de grands talents de cour ; heureux s'il n'en avait point d'autres. Mais les voici : tant d'appas, d'esprit de société, de commerce ; tant de pièges*

d'amitié, d'estime, de confiance, cachent presque tous les monstres que les poètes ont feints dans le Tartare... une profondeur d'abîme, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée et naturelle accoutumée à se jouer de tout: une noirceur d'âme qui fait douter s'il en a une... etc. (X, 2)^x. Il ira encore plus loin à la date de 1715 :... le serpent qui tenta Eve, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte...etc. (XII, 7).

Tous les Mémoires ont une dimension égologique, en même temps que leur inscription dans l'Histoire empêche de les considérer comme pure fiction. C'est un piège, et aussi un attrait lorsque l'écriture et la personne ont quelque charme. Il faut les lire au second degré et, autant que possible, les décoder. Mais, chassé-croisé des temporalités, alternant exaltation et platitude, le texte autoréférentiel de S.Simon, relève de la géométrie hyperbolique : *une infinité de droites parallèles peuvent se couper en un même point*. Les Mémoires constituent un labyrinthe à énigmes tellement inextricable que le lecteur ne s'en sort pas.

III. S.Simon graphomane

Tout s'explique, y compris l'ennui du lecteur, si l'on admet qu'il n'est pas le destinataire des *Mémoires*, tout au plus un miroir : *L'égologie [...] est une communication absurdement centripète, qui ramène toutes les instances théoriques à une seule, tyrannique et hypertrophiée, assimilant ainsi virtuellement les personnes grammaticales, selon une manière d'énallage radicalisée : je ne parle que de moi, à moi, pour moi. Je n'admets la présence d'un interlocuteur que pour qu'il me donne l'occasion de lui parler de moi et me parle à son tour de moi : il n'existe pas vraiment en lui-même à mes yeux, sa personne n'est jamais que prétexte, il est au fond une émanation de moi, l'ombre commode de moi-même, un miroir tendu à mes yeux enamorés...* (Tourrette, 2012).

Si, dans l'au-delà, l'esprit de S.Simon entendait des enthousiastes louer ses *Mémoires*, ne s'exclamerait-il pas, comme Lulli *d'un air qu'il avoit fait pour un opéra et qu'on chantoit à la messe : Seigneur [Lecteur], je vous demande pardon, je ne l'avois pas fait pour vous* (Sévigné) ?

Nous retracerons le cheminement intérieur qui, en seize ans, conduit S.Simon aux *Mémoires* (3.1). Ceux-ci supposent un lecteur hypothétique que l'auteur exclut en fait (3.2).

3.1. Histoire des Mémoires

S.Simon s'est mis à l'écart du *cursus honorum* en ne jouant pas le rôle militaire auquel sa naissance le vouait. Même les *bassets* feront mieux dans ce domaine. Lui, joyeusement parti au combat à 17 ans (1692), négligera son régiment, l'un des plus mal tenus, et en 1702, une fois reçu Duc et Pair (3 février), quittera le service. Il n'ira pas à l'importante forteresse de Blaye, ce verrou de la Gironde dont il est *gouverneur*, se contentant des avantages et privilèges afférents. En ce sens, il n'est pas le fils de son père et, après la mort de ce dernier, lorsqu'il force Beauvillier à l' "adopter", ce père substitutif n'a rien non plus d'un foudre de guerre. Quant à son beau-père, Dufort, duc de Lorges, s'il est Maréchal depuis 1676 et a honorablement servi, il a épousé une fille du financier Frémont.

En outre, nul, alors, n'oublie que Claude de Rasse, simple gentilhomme, dut sa fortune et sa duché-pairie à un caprice de Louis XIII, ni que sa Maison est courte et étroite, son unique fils étant le deuxième duc. Malgré les efforts de Claude pour rattacher sa généalogie aux Vermandois carolingiens et sa dispute de rang de pairie avec des La Rochefoucauld presque immémoriaux, la caque garde du hareng sinon l'odeur du moins son souvenir. Pis encore, l'extravagante apothéose de Claude, cadet d'une branche cadette, l'a coupé des autres branches de sa Maison en un temps où les réseaux familiaux ont une telle importance. Lui défunt (1693), le jeune Louis, Duc-Pair en puissance, doit trouver des appuis pour *être de quelque chose*.

A partir de 1694, le procès de préséance des Ducs-Pairs contre la prétention de Luxembourg lui permet de s'amalgamer à eux par anticipation. Il écrit des lettres, des mémoires, des comptes rendus, des jugements et des notes sur les uns et les autres. Il en tire ce qui aurait été le début de Mémoires en temps réel si, en 1699, saisi d'un scrupule, il ne demandait pas conseil au vénéré Rancé, abbé de la Trappe : écrire l'histoire de son temps n'offense-t-il pas la charité chrétienne ? si l'on dit la "vérité" (la vérité caustique de S.Simon), on parle mal du prochain, et si on ne la dit pas, l'entreprise ne vaut pas la peine. *Ne voulant point être exposé aux scrupules qui me convieraient à la fin de ma vie de le brûler comme ç'avait été mon premier projet, et même plus tôt, à cause de tout ce qu'il y a contre la réputation de mille gens, et cela d'autant plus irréparablement que la vérité s'y rencontre tout entière et que la passion n'a fait qu'animer le style*, il

prie Rancé de bien *vouloir prescrire une règle pour dire toujours la vérité sans blesser ma conscience, et pour me donner de salutaires conseils sur la manière que j'aurai à tenir en écrivant des choses qui me touchent particulièrement et plus sensiblement que les autres.*

La réponse s'est perdue et on a cru longtemps à l'approbation de Rancé ou, sinon, que S.Simon avait passé outre et continué à noter sa vie, accumulant les matériaux qu'il reprendrait après sa "retraite" pour en sortir les *Mémoires*.

Aujourd'hui, on pense l'inverse : que Rancé a dissuadé ou arrêté S.Simon, et que, malgré sa mort (1700), ce dernier lui a durablement obéi. Pour compenser cette douloureuse renonciation, il s'abandonne à sa tendance à l'écriture compulsive, copiant ou annotant abondamment, rédigeant des notes au fil de l'eau et de nombreux et souvent prolixes mémoires de circonstance, ce qui engendre un océan de manuscrits de toutes sortes ¹.

Une preuve indirecte de l'interdiction de Rancé est apportée par le fameux texte de juillet 1743, *Savoir s'il est permis...*, que S.Simon positionne rétroactivement en tête des *Mémoires* dont il a déjà rédigé un gros tiers. En effet, à partir de 1739, il a bravé Rancé, peut-être avec réticence. La mort de Gabrielle (janvier 1743), son épouse et son mentor depuis 1695, provoque une crise de conscience et un blocage de six mois que lève le *Savoir s'il...* Cette longue justification (6 pages et demie *in pleno*) fait dialoguer S.Simon et ses scrupules derrière lesquels on devine le souvenir de Rancé. Ce dialogue du vivant et du mort, persuade le premier de la légitimité de son entreprise. Il ne brûle pas ce qu'il a écrit et continue sans se lasser, s'arrêtant un peu en 1746 pour composer le *Parallèle des Bourbons*. En 1749-50, il atteint l'année 1723 (mort du Régent) et ajoute un épilogue expéditif qui, au lieu d'excuser ses insuffisances de forme, les revendique avec hauteur : *...emporté toujours par la matière, et peu attentif à la manière de la rendre, sinon pour la bien expliquer. Je ne fus jamais un sujet académique, je n'ai pu me défaire d'écrire rapidement...*

Son œuvre terminée, il promet une suite que, même s'il n'est plus au cœur du pouvoir, il pourrait rédiger aussi bien qu'un autre, ne manquant ni d'informations ni de contacts avec les gens aux affaires. On n'en a rien. A-t-il détruit des brouillons jugés insatisfaisants ? A-t-il compris qu'il allait, comme Bassompierre, tomber dans la gazette, en narrant ce à quoi il n'a plus part ?

¹ Le premier inventaire a été effectué par voie de justice après le décès du Duc (Inventaire Delaleu). La liste est impressionnante par la quantité et la diversité des paquets. Retrouvée et publiée par Baschet (pp. 121-144), elle compte 171 items dont chacun correspond, tantôt à un ou plusieurs volumes, tantôt à un ou plusieurs portefeuilles de cahiers. Au total, 123 volumes, dont 103 in-f°, 15 in-4°, 5 in-8°, et 162 portefeuilles, dont 153 in-f° et 9 in-4°. Parmi eux, le N°131 : *Onze Portefeuilles intitulés : « Mémoires de Saint-Simon », dont le premier contient dix-sept cayers, le deuxième seize, le troisième seize, le quatrième quinze, le cinquième seize, le sixième seize, le septième seize, le huitième seize, le neuvième seize, le dixième seize, et le onzième et dernier douze cayers.*

Je pense que, tout simplement, ça ne l'intéresse pas : ce n'est plus *son temps*.

comment ?

Que fait S.Simon, à la Ferté et à Paris, entre 1723-26 et 1739 ? Il cultive ses amis (Luynes, Richelieu, D'Aguesseau, Ormesson...), donne de (vains) conseils au gouvernement et met en valeur ses terres... Un autre aurait chassé, lui, il écrit, se donnant un vaste programme pour ne jamais l'épuiser : *L'histoire généalogique et chronologique de la Maison de France, des Ducs, des Officiers de la Couronne, etc., conséquemment des plus illustres et des plus heureuses Maisons ainsy que des plus grands et des plus fortunés personnages...* Coquetterie ou lucidité ? il minimise ses travaux, *une sorte de rhapsodie copiée pour les dattes et certains faits généalogiques quelquefois mesme historiques où on s'est laissé négligemment entraîner au fil de l'eau à raconter et à raisonner... utile à amuser en le faisant, fort bon après à en allumer le feu*. Cette confession à la troisième personne commence la *note consacrée aux Maisons d'Albret, d'Armagnac et de Chastillon-sur-Marne*. Non datée, son contenu pousse à la situer au début de la période, peut-être au moment du renvoi de l'infante (1725)^y.

N'oublions pas que, en parallèle, il s'occupe du *Journal de Dangeau* qui ramasse les détails de la vie de la cour de 1684 à 1720. Il a fait copier le manuscrit communiqué par Luynes et, pendant dix ans, de 1729 à 1738, l'annote, souvent copieusement, *Additions* dont il se servira pour les *Mémoires*.

Cédant au vertige du catalogue qui semble l'avoir sollicité toute sa vie (Himelfarb), S.Simon esquisse sans les achever des "mémos" sur les *Gouverneurs et Précepteurs des Fils de France*, les *Cardinaux français*, l'*Etat des maréchaux de France*, les *Chevaliers de l'Ordre...* et, surtout, les monumentales *Nottes sur tous les Duchés-Pairies, Comtés-Pairies et Duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1730*. C'est au croisement de deux Pairies qu'il trouve sa voie.

L'immense brouillon des *Nottes*, mêlant généalogies et anecdotes, compte près d'un million de mots, un volume équivalent à un tiers des *Mémoires* qu'il aurait égalés ou dépassés si l'auteur, comme annoncé en titre, avait atteint 1730. Il s'arrête en 1635. La dernière rubrique (et la plus longue) est celle de *S.Simon en Picardie, dans le Vermandois* qui précède La Rochefoucauld car la date de réception décide du rang de la Pairie, pas celle d'érection^z. Il commence la Rochefoucauld, écrit sept pages et s'interrompt, abandonnant ce chantier sans examiner les quarante-six érections nouvelles de Louis XIV. Il traitera autrement de ce temps, ce seront les *Mémoires*.

Qu'est-ce qui provoque la transition ? Parmi les diverses raisons qu'envisage Poisson (1975)^{aa}, celle des *Notes* me paraît déterminante. En 1738, S.Simon retourne à la dixième *Note* sur les Duchés-Pairies vérifiés, celle de *S.Simon en Picardie*, qu'il avait suspendue et à laquelle il donne une ampleur et un détail sans comparaison avec les autres. Il est alors ébloui par lui-même, *Louis de S.Simon*, dont, à la troisième personne, il écrit une biographie complète. Ces 150 pages (dans l'éd. Faugère) que Louis consacre à sa vie et à son temps esquissent les *Mémoires*. Que ces derniers empruntent aux *Additions*, aux *Duchés-Pairies*, à Torcy et à d'autres, ce sont là des adjutants. Tant le contenu que le ton n'ont d'autre source que la *Note*, source dont naît un fleuve, alimenté par ces nombreux affluents.

Je pense avec Poisson^{bb} que la *Note* fait déclic. S.Simon n'est plus condamné aux catalogues (dont il garde le goût, hélas), il a enfin un thème. Ou plutôt, il le retrouve. La *Note* redonne vie à la vieille idée des *Mémoires* (1699), longtemps refoulée. Osons une métaphore : le bébé est né, presque à l'insu de son géniteur, après 3000 pages de "travail" (les *Duchés-pairies*). Il n'y a plus qu'à lui donner des soins et à le nourrir. Et voilà les *Mémoires* que S.Simon commence aussitôt, cette fois à la première personne : *Je suis né la nuit du 15 au 16 janvier 1675...*

pourquoi ?

Si l'on veut rationaliser, on dira qu'il ne s'agit plus maintenant de *s'amuser* à un gribouillage *fort bon après à en allumer le feu* ; on dira avec Waelhens (1981) que S.Simon se donne le moyen de survivre à son double échec en le sublimant (il n'y avait pas de psychiatre !). En tant qu'acteur "politique", il s'est mêlé de tout sans *être de rien* : Louis XIV l'ignorant, il a anticipé la suite et accroché son wagon à la locomotive du dauphin (tombée en panne) puis à celle d'Orléans qui n'a pas besoin de lui (cf. Petitfils, 1986). En tant que Maison, il a engendré des fils, assuré leur grandeur, leur mariage, tout cela en pure perte, faute de postérité mâle.

Aussi intéressante que soit l'analyse psychologique, et vraisemblable l'hypothèse que S.Simon, outre sa paranoïa, ait souffert de tendances dépressives allant parfois jusqu'à la crise^{cc}, cette idée de "sublimation de l'échec" a le défaut de nous remettre sur la piste autobiographique, piste que le texte ne suit pas, malgré toutes les statues de lui-même que l'auteur dresse au bord de la route : lui, en beau ; lui, terrassant les Monstres et les monstrelets ; lui, adorant les anges ; lui, retenant Orléans de plonger dans les Enfers ; lui, aux pieds de sa sage épouse ; lui, lui, lui...

L'histoire de son temps (et lui dedans), c'est cela, pour moi, l'objet des *Mémoires* qui ont, chemin faisant, perdu leur objectif utilitaire (*le*

désir et l'espérance d'être de quelque chose). S.Simon, depuis toujours, est voué à la plume, qu'il ait mis ses travaux au service de ses manœuvres, qu'il compense ainsi la retenue à laquelle l'oblige la politesse, ou qu'il écrive pour écrire parce que, pendant ce temps, il se sent *de quelque chose*¹. En dehors de quelques pièces de circonstance, toutes les pages après 1723 étaient "en l'air".

Lorsque, des *Notes*, S.Simon passe aux *Mémoires*, il a enfin un axe, un cadre, un moteur. Les eaux stagnantes trouvent un canal par lequel s'écouler. Mais il n'y a pas eu de "nuit de la révélation" qui aurait transformé l'auteur. La transition s'opère toute seule et, en s'engageant un peu à tâtons dans le canal, S.Simon reste lui-même. Comment expliquer autrement que par sa graphomanie les mille pages de recopiage de Torcy (deux volumes sur les vingt de l'édition Chéruel) ? les remplissages ("déserts", "parties mortes") ? l'incorrection du style ? et même les trouvailles géniales qui explosent soudain ?

3.2. La place du lecteur

On n'a pas identifié la bienveillante amie à qui Retz avait promis de dire toute la vérité (Sévigné ?) mais sa présence anime les *Mémoires*. Retz s'adresse à elle, lui prête des interrogations, lui répond, et, ainsi, implique le lecteur. D'autre part, Retz écrit de façon ostensible, à la demande de ses amis, on le sait, on les attend, des copies circuleront avant la publication hollandaise de 1717.

Rien de tel avec les *Mémoires*. D'abord, S.Simon travaille en cachette. Il le justifie par la volonté d'être véridique : *celui qui écrit l'histoire de son temps, qui ne s'attache qu'au vrai, qui ne ménage personne, se garde bien de la montrer [...] Il faudrait donc qu'un écrivain eût perdu le sens pour laisser soupçonner seulement qu'il écrit. Son ouvrage doit mûrir sous la clef et les plus sûres serrures, passer ainsi à ses héritiers, qui feront sagement de laisser couler plus d'une génération ou deux, et de ne laisser paraître l'ouvrage que lorsque le temps l'aura mis à l'abri des ressentiments.* Certains biographes imaginent notre Duc lire benoitement à madame, le soir au coin du feu, sa copie de la journée. C'est impensable. D'ailleurs, tout ce qu'on sait de Gabrielle nous assure de sa vive réprobation. Que S.Simon écrive, c'est de notoriété publique ; qu'il ait entrepris des

¹ Je me permets d'évoquer un souvenir personnel. Perdu sur la côte atlantique de l'Afrique, à l'écart de tout, dans une cahute à peine construite au sommet de la falaise, je n'avais pour éclairage qu'une mauvaise lampe à pétrole qui ne permettait pas de lire. Aussi, dès la nuit tombée, je prenais un cahier et, un peu à l'aveuglette, j'écrivais je ne sais quoi, mêlant, sans pouvoir me relire, péripéties de ma journée, souvenirs de lecture et élucubrations, jusqu'à ce que vînt enfin l'heure d'aller dormir. Cela faisait passer le temps et, surtout, m'arrachait à l'inexistence à laquelle me condamnait ma déréliction. J'ai rapporté ces cahiers que j'ai rangés je ne sais où sans les relire. Mes héritiers les jetteront.

Mémoires, un secret absolu. Les *Mémoires* ne sont pas l'un de ces ouvrages que l'on savait par cœur avant qu'ils ne fussent imprimés !

Nul n'en connaît l'existence et, à la mort de S.Simon, s'ils apparaissent dans l'inventaire judiciaire de 1755 au N°131, on se disputera ses *papiers* en bloc. Leur auteur s'en est désintéressé : eût-il voulu les sauver ou les transmettre à la postérité, il lui était facile, sans rien dire, d'envoyer les onze portefeuilles à son ami d'Aguesseau de Fresne (Jean Baptiste Paulin, 2nd fils du Chancelier), futur exécuteur testamentaire, ou à son cousin, l'évêque de Metz, avec ou sans instructions de publication.

Il ne l'a pas fait.

Dans les *Mémoires*, un éventuel *lecteur futur* est parfois évoqué, notamment quand il faut justifier un écart à la chronologie ou expliquer quelque chose qui va de soi pour les contemporains. S.Simon lui promet ou lui fournit des justificatifs à l'appui de ce qu'il énonce. Mais ce *lecteur futur* et indéterminé est une superfluité. S.Simon dialogue-t-il sciemment avec lui-même ? ou, comme le pense Hersant (2007, p. 558), *l'autodestination, si elle explique en profondeur l'œuvre, est en même temps, pour l'essentiel, inconsciente ?*

Contre ce solipsisme, on fera valoir la qualité du manuscrit final, presque sans rature, quasiment prêt pour l'impression ; la mention des années et les manchettes que S.Simon ajoute pour rendre les continuel zigzags moins déroutants ; et la table onomastique avec, pour chaque nom, un bref résumé et un renvoi aux pages concernées, travail rébarbatif et fastidieux qui semble dédié à la postérité, sauf si l'on considère que ce fut une manière de prolonger le chantier après sa fin, et que S.Simon en était coutumier (il avait établi pour son Dangeau un index par années, par noms, par sujets).

Surtout, S.Simon marque son ignorance (son refus ?) du *lecteur futur* en ne prenant aucune disposition pour assurer la survie du manuscrit. La crainte des *ressentiments* (et de son effet sur la rédaction) justifierait une diffusion posthume mais, d'une part le volume du manuscrit l'exclut et, surtout, S.Simon ne l'organise pas. Il semble même qu'il la sabote par avance.

Le testament *Au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit, un seul Dieu en trois Personnes* qu'il rédige en pleine lucidité le 26 juin 1754 (il mourra neuf mois après), détaille les legs aux domestiques jusqu'au *garçon de cuisine* et se révèle d'une extrême précision, à l'exception de ce qui nous intéresse : *Douzièmement, je donne à mon cousin M. de S. Simon, Evesque de Metz, tous mes manuscrits tant de ma main qu'autres et les lettres que j'ay gardées pour diverses raisons desquelles je proteste qu'aucune ne regarde les affaires de mes biens*

et Maison. La restriction (*desquelles je proteste*) vise à écarter les créanciers qui sont fondés à saisir tous les papiers d'affaire.

Je l'ai noté *supra*, mais cela prend tout son sens ici, il a fallu une succession de hasards pour que le texte des *Mémoires* nous parvienne. Récapitulons : les papiers légués à l'évêque de Metz séquestrés chez le notaire par les créanciers dans l'attente du jugement qui les départira ; la mort de l'évêque et leur transfert aux Affaires étrangères qui révéleront l'existence des *Mémoires* au public (abrégé Voisenon, fuites, publications partielles) ; le déplacement du Dépôt des Affaires étrangères du vieux Louvres à Versailles où il est miraculeusement préservé des déprédations révolutionnaires ; la gloire militaire du lointain cousin Sandricourt et son ralliement à Louis XVIII dont il obtiendra la "libération" des *Mémoires* au moment où le public réclame ce genre de choses...

Encore une fois, le vrai n'est pas vraisemblable ! Ces accidents étaient tellement improbables qu'on doit conclure que S.Simon ne prenait pas au sérieux le *lecteur futur* et ne s'en souciait aucunement. Cela valide l'argument solipsiste.

Conclusion : intéressez-vous à S.Simon !

Epargnez-vous la lecture intégrale des *Mémoires*, les extraits suffisent. Le répertoire des tableaux et des scènes est bien connu, et il ne manque pas d'éditions récentes qui les rassemblent et les présentent avec intelligence.

Si je rejette S.Simon en tant qu'auteur, l'homme n'est pas à négliger. En tant que personne, les *Mémoires* le rendent pathétique, un héros dostoïevskien (plutôt que shakespearien) qui, possédé d'une vérité mystique, trace sa route inaltérablement au milieu des démons et des embûches. Il me fait penser à un homme que j'ai connu jadis, petit, chétif, d'apparence insignifiante, mais tellement convaincu d'avoir raison que, lorsque, me tenant par le bouton de ma veste, il fixait intensément sur moi ses yeux globuleux, je me sentais hypnotisé. A-t-on assez glosé sur le "regard" de S.Simon !

Mais ce qu'on sait de lui dans la vraie vie, le présente de manière différente. Ses contemporains le qualifient d'homme affable, serviable, poli, à la table accueillante, fidèle en amitié, intéressant causeur qu'on fréquente volontiers. S'il appartient à la rare espèce des misanthropes

sociables, les excès des *Mémoires* seraient sa revanche sur la contrainte qu'il s'est imposée, un peu comme un puritain qui, en douce, exécute des dessins pornographiques.

Non, ce qui m'intéresse en S.Simon, c'est le politique. Le pendule de la critique est allé trop loin du côté de la littérature (Coirault) et, pendant ce temps, l'Histoire a progressé : si elle se ressaisissait du dossier, elle verrait dans S.Simon, non plus un historien ou un observateur, mais un informateur indigène à décrypter.

Le roi-fantôme a sapé la monarchie sans qu'on s'en aperçoive car, n'étant plus rien que le canal des grâces, il joue la Majesté à la perfection. Cette thèse fondamentale ne s'exprime pas seulement dans l'extraordinaire *Lettre au roi* datée d'avril 1712, après que la guerre ait épuisé un royaume dégénéré, et *le bras vengeur de Dieu* (la variole) exécuté le grand dauphin (1711) et, au printemps 1712, la duchesse de Bourgogne et son mari le petit-dauphin, leur fils aîné, ne laissant pour succéder au vieux roi qu'un enfantelet de deux ans. L'authenticité de la *Lettre* n'est pas prouvable. Quoique nul ne la conteste plus, il demeure troublant qu'un texte aussi percutant nous arrive par une anonyme copie maladroite^{dd}.

Les "idées politiques de S.Simon" ont été abondamment présentées, discutées, et critiquées comme utopies réactionnaires ou volonté de revanche des Grands. On ne comprend pas l'enjeu des questions de rang et d'étiquette et, une fois pour toutes, on disqualifie S.Simon, le *Duc de la Vétille*. On se gausse de sa confiance exagérée (mais posthume) en un dauphin que tout le monde décrit comme un benêt, des espoirs qu'il place dans un Orléans qu'il dirigerait. On prouve ses erreurs par la faillite de la "polysynodie". On lui reproche ses "inconséquences" : vouloir réunir les *états généraux* en 1715 et s'y opposer en 1717 ; condamner la révocation de 1685 et refuser le rappel des Huguenots sous la Régence^{ee} ; etc.

Je ne conteste pas que la vision de S.Simon soit totalement biaisée par sa "ducomanie" exacerbée et toute la queue de préventions et prétentions qu'elle traîne à sa suite, même si certaines (comme le fameux bonnet ou le "rang intermédiaire" des bâtards) sont à réinterpréter. Cependant, ce biais même lui révèle ce qui échappe aux autres. Il arrive qu'une pathologie ait des effets secondaires positifs : par exemple, un presbyte atteint de cataracte se met à voir de près.

Je ne pense pas à l'appréciation de Louis XIV (*un assez grand roi*) ou des qualités des ministres et grands officiers. Je pense à son jugement sur le régime de gouvernement institué par Quatorze, régime qu'il voit fatal à la monarchie. Que, à la Cour, ces *hommes de rien* que sont les ministres et secrétaires d'Etat *s'habillent comme les gens de qualité*, manifeste qu'ils sont tout.

Jadis, associer la noblesse au gouvernement, ajoutant aux droits de la naissance les moyens du pouvoir, la poussait contre le roi. D'où son exclusion par Richelieu-Mazarin et le *ministériat*, c'est-à-dire l'omnipotence d'un favori trop bien assis qui dirige sous couvert du roi. Quatorze n'en veut pas : en paroles, il gouverne seul ; en fait, il a donné tout pouvoir à ses ministres dont les bureaux décident *au nom du roi* et dont les agents gouvernent les provinces (intendants etc.). Il en découle *la tyrannie que ces cinq rois de France [les ministres] exerçaient à leur gré sous le nom du roi véritable, et presque en tout à son insu, et l'insupportable hauteur où ils étaient montés* (XII, 8). Il [*le roi*] *se persuadait par leur adresse que la leur [des ministres] n'était que la sienne* (XII, 16)^{ff}. Et le drame financier causé par des guerres incessantes a aggravé l'inquisition fiscale, la prolifération des agents et l'arbitraire. Plus la "monarchie administrative" se développe, plus le roi devient fictionnel.

S.Simon, précisément parce qu'il affabule le "mariage" des Ducs-Pairs et du Roi, en scrute les empêchements. Par là, le premier, il analyse dans la *Lettre* (si on l'accepte) et dénonce à de nombreux endroits (dans les *Mémoires* et autres textes), ce que bientôt on qualifiera de *despotisme ministériel* : quelques années après sa mort, la Cour des Aides et son premier président Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon) le stigmatiseront dans des remontrances qui en détailleront la monstruosité (1759, 1761 reprises en 1771 et systématisées pour Louis XVI^{eg}). S.Simon aurait pu écrire cette apostrophe au Roi : *Peut-être serez-vous étonné, Sire, quand vous verrez jusqu'à quel point on a abusé du prétexte de votre autorité contre cette autorité elle-même* (Remontrances sur les impôts de 1775).

Précisons que la haine de S.Simon à l'encontre des ministres et de leur train n'est pas personnelle (Pontchartrain fils excepté). Il a entretenu de bonnes relations avec les ministres et les secrétaires. Ce qu'il critique, c'est le système dont tout le monde est dupe ou victime, sauf lui parce que ses effets le révulsent (habillement, prétentions de rang)¹. Le roi est nu, il le sait en voyant les habits sur ses créatures. Que reste-t-il de la monarchie ?

S.Simon croyait-il vraiment aux vertus des Conseils (qui étaient le régime de gouvernement ordinaire et bancal en Espagne ou Autriche) ? Orléans les met en place pour phagocyter ses opposants en attendant d'être assez fort. S.Simon, me semble-t-il, les préconise par

¹ (XII, 16) *...De là [du prétexte de la Majesté royale qu'ils représentent] les secrétaires d'État et les ministres successivement à quitter le manteau, puis le rabat, après l'habit noir, ensuite l'uni, le simple, le modeste, enfin à s'habiller comme les gens de qualité; de là à en prendre les manières, puis les avantages, et par échelons admis à manger avec le roi; et leurs femmes, d'abord sous des prétextes personnels, comme Mme Colbert longtemps avant Mme de Louvois, enfin, des années après elle, toutes à titre de droit des places de leur mari, manger et entrer dans les carrosses, et n'être en rien différentes des femmes de la première qualité...*

défaut pour trancher un dilemme : conserver les ministres pour leur connaissance des affaires, tout en leur ôtant le pouvoir. *L'ignorance, la légèreté, l'inapplication* des nobles qu'on nomme aux Conseils les rendent inoffensifs et importent peu car ils ne valent pas pour eux-mêmes, ils servent à rapetisser les ministres. Et, *in fine*, les décisions ultimes relèvent du Conseil de régence où Orléans est prépondérant^{hh}.

Plus intéressant que les Conseils me paraît le projet de S.Simon (s'il l'a proposé en 1715 comme il l'écrit, et encore plus s'il y pense dans les années 1740 pour le compte de 1715) de réunir les Etats généraux, *ce rayon d'espérance et de liberté proscrit depuis plus d'un siècle*. Il ne s'agit nullement de partager le pouvoir, S.Simon est très clair, le rôle des *états* se borne à *se plaindre et consentir*.

Malgré le fiasco de ceux de 1614, ils survivent en tant que mythe. C'est cette *illusion sur leur prétendu pouvoir* que S.Simon voudrait exploiter à la mort du roi : *Outre le fruit infini de rejeter sur les états les suites douloureuses du remède auquel ils auront donné la préférence pour les finances, d'avoir acquis par leur tenue, et cette marque de déférence, l'amour et la confiance de la nation, et de l'avoir liée par son acclamation, à l'exclusion de la branche d'Espagne de la succession à la couronne, par les liens les plus sûrs, les plus forts et les plus durables, quelle force d'autorité et de puissance cette union si éclatante et si prompte du corps de la nation avec M. le duc d'Orléans, à l'entrée de sa régence, ne lui donne-t-elle pas au dedans, pour contenir princes du sang, [et] grands corpsⁱⁱ*.

Les objectifs : i) décharger Orléans de toute responsabilité dans les malheurs publics ; ii) reporter sur *la nation* les terribles décisions financières en lui faisant choisir (et donc accepter), ou bien la banqueroute, ou bien des augmentations d'impôts, ou bien un mélange des deux (*Déclarer aux états que ce mal étant extrême, et les remèdes extrêmes aussi, Son Altesse Royale croit devoir à la nation de lui remettre le soin de le traiter elle-même*) ; iii) assurer la couronne à Orléans (si le faible petit roi disparaît) en légitimant enfin la *renonciation* à la Couronne du duc d'Anjou (à présent roi d'Espagne) par un engagement irréversible de *la nation* : iv) en bonus, exciter les *états* contre l'usurpation des bâtards.

Ainsi, court-circuitant le Parlement, assembler les *états* serait un coup de partie qui mettrait le Régent à l'abri et le rendrait suprême. A la crainte que ces *états* dégénèrent comme si souvent dans le passé, S.Simon répond que Quatorze a tellement habitué tout le monde à courber la tête que, à ce moment précis, les *états* marcheront comme on leur dira, et d'autant plus facilement qu'Orléans incarne l'espoir. Il faudra seulement veiller à une manutention soigneuse.

Deux ans plus tard, en 1717, S.Simon prend le contre-pied (d'accord avec Dubois^{jj}) par réalisme, après vingt mois, quand *tout est*

enflammé, tout est entamé sur les finances, quand les promesses sont épuisées^{kk} : cela aurait fonctionné en 1715, à présent, il est trop tard, le royaume est trop troublé, Orléans discrédité, la confiance a disparu. Inutiles, ils seraient dangereux, cristallisant le mécontentement diffus et enclenchant un processus d'auto-organisation de la Nation contre le gouvernement (exactement le cas de 1789) : *ces états généraux étaient un abîme ouvert sous les pieds du régent dans les conjonctures où on se trouvait de toutes parts, et qui par leurs divers rapports auraient jeté l'État dans la dernière confusion* (cf. le mémoire de mai 1717^{ll}).

Le rôle des *états* pour S.Simon ne se limite pas à une astuce conjoncturelle, il a pensé à une réforme de structure de grande portée, en faire *en corps le surintendant des finances* : pour cela, qu'on les réunisse tous les cinq ans, qu'on leur donne la responsabilité de lever les impôts, et *qu'entre chaque tenue il en subsistât une députation*^{mmm}. Les brebis se tondraient elles-mêmes, ce qui serait plus efficace et moins coûteux qu'une armée d'exacteurs et permettrait de purger l'Etat de la multitude de parasites fiscaux qui le dévorent (et des savonnettes à vilain associées).

S.Simon se flatte que ces *états* exécuteront sans discuter (*se plaindre et consentir*). Mais l'histoire des assemblées (états généraux, provinciaux, notables), montre que le consentement peut être conditionné à la satisfaction des demandes exprimées dans les plaintes, avec des résultats variables selon les circonstances. Comme la finance est le nerf de l'Etat, la confier aux mains de ce *surintendant en corps* entraînerait celui-ci dans un jeu de stratégie avec le gouvernement. D'un côté, les *états* apprendraient et useraient de leur force ; de l'autre, leur institutionnalisation changerait leur nature, en dédramatisant une assemblée jusqu'alors convoquée dans une situation de crise et de faiblesse du gouvernement.

Parallèlement, S.Simon vise la banalisation de la simple noblesse et la promotion des Ducs-Pairs, non seulement en leur rendant leurs rang et privilèges, mais en les mettant à la place constitutionnelle qu'il fantasmait, aux côtés du Roi : *Le pouvoir constitutif et législatif pour faire avec le Roy les grandes sanctions du Royaume réside [...] privativement à qui que ce soit, aux Pairs, aux Ducs héréditaires et aux Officiers de la Couronne* (Mémoire sur la renonciation, 1712).

Quoique S.Simon ne soit en rien partisan du modèle anglais, le droit divin du roi, associé à des *états* chargés des finances et à une espèce de chambre haute (Pairs, Ducs héréditaires, Officiers de la Couronne), dessine les contours flous d'une "monarchie aristocratique consultative" (Weerdt-Pilorge) dans laquelle le Parlement et autres Cours souveraines sont politiquement neutralisés.

Il est vain de se demander si le *dramatisme français* aurait permis d'évoluer à la longue vers une sorte de monarchie constitutionnelle

(l'exemple anglais lui-même n'a rien de linéaire) mais il faut reconnaître que les préjugés mêmes de notre Duc suggèrent une alternative.

Références principales

- ❖ Baschet Armand, 1874, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'histoire de ses manuscrits*
- ❖ Bourgeois Emile, 1905, "La collaboration de Saint-Simon et de Torcy", In: *Revue historique*, T 87, janvier-avril, pp. 251-277
- ❖ Carrier Hubert, 1971, "Sincérité et création littéraire dans les Mémoires du Cardinal de Retz", In: *Revue Dix-septième siècle*, N°94-95, pp. 39-74
- ❖ Charbonneau Frédéric, 2004, "La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime", *Tangence*, N°74, pp. 59-69
- ❖ Chéruel Adolphe, 1876, *Notice sur la vie et les Mémoires du duc de Saint-Simon*
- ❖ Cousin Guillaume, 2020, "L'édition Sautélet des Mémoires de Saint-Simon : un événement médiatique", In: *Cahiers Saint Simon*, n°48, pp. 27-41
- ❖ de Montherlant Henry, 1947, "Saint-Simon", In: *Hommes et Mondes*, 4/17, pp. 533-543
- ❖ Doumic René, 1921, *Saint-Simon — la France de Louis XIV*, 2e éd.
- ❖ Faugère Prosper, 1880-1893, *Écrits inédits de Saint-Simon*, 8 vols, Paris, Hachette
- ❖ Hersant Marc, 2005b, "Saint-Simon lecteur du cardinal de Retz", In: *Littératures classiques*, n° 57, pp. 177-195
- ❖ Hersant Marc, 2006, "Vitesse d'écriture et vérité aristocratique dans les Mémoires du cardinal de Retz et dans les Mémoires du duc de Saint-Simon", In: *Dix-septième siècle*, n° 231, pp. 199-216
- ❖ Pierrot Roger, 1979, "Les écrivains et leurs manuscrits", In: *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*, 48 année, n° 4, pp. 165-177
- ❖ Poisson Georges, 2002, "Querelle autour des papiers de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint Simon*, n°30, pp. 81-85
- ❖ Tribout Bruno, 2017, "Le livre à venir: la genèse des Mémoires de La Rochefoucauld", In: *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 117/3, pp. 549-66
- ❖ Waelhens Alphonse de-, 1981, *Le duc de Saint-Simon — Immuable comme Dieu et d'une suite enragée*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles
- ❖ Weerdt-Pilorge Marie-Paule de-, 1997, "Saint-Simon : figures de la lecture, figures du lecteur dans les Mémoires", In: *Cahiers Saint Simon*, n°25, pp. 3-9
- ❖ Zanone Damien, 2006, *Écrire son temps*. Presses universitaires de Lyon

Références complètes

- —, [Th. L., *Edinburgh Review*], 1864, "Le marquis de Dangeau et le duc de S.Simon", *Revue britannique*, mars, pp. 5-46
- Andurand Olivier, 2022, "Quand l'Unigenitus est devenue loi d'État: la déclaration royale du 24 mars 1730...", In: *Chroniques de Port-Royal*, no 72, pp. 133-148
- Antoine Michel, 1989, *Louis XV*
- Auerbach Eric, 1946, *Mimesis — the representation of reality in western literature*, pp 365-382
- Baschet Armand, 1874, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'histoire de ses manuscrits*
- Bastide François-Régis, 1953, *Saint-Simon par lui-même*
- Baudrillart Alfred, 1887, "Les prétentions de Philippe V à la couronne de France", *Revue des questions historiques*, T. 41, pp. 96-149
- Baudrillart Alfred, 1889, *Philippe V et la cour de France 1700-1715*, thèse, U. Paris

- Baudrillart Alfred, 1890, "Les intrigues du Duc d'Orléans en Espagne 1708-1709", In: *Revue historique*, T. 43, Mai-Août
- Baudrillart Alfred, 1890, *Philippe V et la cour de France* : vol. 1. Philippe V et Louis XIV ; vol. 2. Philippe V et le duc d'Orléans ; vol. 3. Philippe V, le duc le Bourbon et le cardinal de Fleury ; vol. 4. Philippe V, Louis XV et le cardinal Fleury 1729-1740 ; vol. 5. Philippe V et Louis XV 1740-1746. - La paix d'Aix-la-Chapelle 1748
- Berkesse Coline, 2018, "Noblesse et esprit chevaleresque dans l'écriture de soi... (XVIe-début XVIIe siècles)", *Cahiers de la Méditerranée*, 97/2
- Boislisle Arthur de-, 1879, *Mémoires de Saint-Simon*, T. 1, Appendice, Généalogie de la maison de Rouvroy, pp. 384-491
- Boissier Gaston, 1880, "Une édition nouvelle de Saint-Simon (Boislisle)", *Revue des deux mondes*, T. 37
- Bourgeois Emile, 1905, "La collaboration de Saint-Simon et de Torcy Étude critique sur les Mémoires de Saint-Simon", In: *Revue historique*, T. 87, janvier-avril, pp. 251-277
- Bourgeois Emile, 1909, *La diplomatie secrète au XVIIIe siècle. Ses débuts* : vol.1. Le secret du Régent et la politique de l'abbé Dubois ; vol.2 Le secret des Farnèse— Philippe V et la politique d'Alberoni ; vol. 3 Le secret de Dubois, Cardinal et premier ministre
- Brody Jules, 1976, Structures de personnalité et vision du monde dans les Mémoires de Saint-Simon. In: *Cahiers Saint Simon*, n°4, pp. 13-32
- Carné Louis de -, 1859, "La Princesse des Ursins et l'Espagne sous Philippe V", *Revue des deux mondes*, vol. 23, n° 2, pP. 257-303
- Carrier Hubert, 1971, "Sincérité et création littéraire dans les Mémoires du Cardinal de Retz", In: *Revue Dix-septième siècle*, n°94-95, pp. 39-74
- Cermakian Marianne, 1974, "Le dessous des cartes : Saint-Simon et la princesse des Ursins", In: *Cahiers Saint Simon*, n°2, pp. 31-40
- Chaduc Pauline, 2008, "Conseils au Prince ou discours de direction ? Étude de quelques textes politiques de Fénelon", In: *Cahiers du GADGES* n°6, pp. 301-315
- Charbonneau Frédéric, 1996, "Les Mémoires français du XVIIe— prologomènes à l'établissement d'un corpus", In: *XVIIe siècle*, n°191, pp. 349-357
- Charbonneau Frédéric, 1996, *Du secret des affaires aux arcanes de l'histoire —Les Mémoires historiques en France entre 1610 et 1715*, Thèse, U. Montréal
- Charbonneau Frédéric, 2004, "La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime", *Tangence*, N°74, pp. 59-69
- Chéruel Adolphe, 1865, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*
- Chéruel Adolphe, 1876, "Saint-Simon et l'Abbé Dubois", *Revue Historique*, Tome premier, Janvier-Juin, pp. 140-153
- Chéruel Adolphe, 1876, *Notice sur la vie et les Mémoires du duc de Saint-Simon*
- Chevallier Pierre, 1983, "Heurs et malheurs d'un favori de Louis XIII. Claude de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint Simon*, n°21, pp. 3-12
- Coirault Yves, 1965, "Aperçu historique de la critique saint-simonienne", In: *L'Optique de Saint-Simon*, pp. 3-25
- Coirault Yves, 1968, "Un Nathan invisible...: la Lettre anonyme au Roi de Saint-Simon", *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, pp 470-481
- Coirault Yves, 1971, "Avant-propos", *Revue Dix-septième siècle*, n°94-95, Mémoires et création littéraire
- Coirault Yves, 1971b, "Un morceau si curieux..."— la stylisation historique dans les " Mémoires" de Saint-Simon d'après les deux récits du " lit de justice", In: *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 71/2, pp. 207-225
- Combes François, 1858, *La Princesse des Ursins*
- Courcy René de-, 1889, *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*
- Courcy René de-, 1891, *L'Espagne après la paix d'Utrecht 1713-1715*
- Cousin Guillaume, 2020, "L'édition Sautélet des Mémoires de Saint-Simon : un événement médiatique", In: *Cahiers Saint Simon*, n°48, pp. 27-41
- Coutura Johel, 1980, "Claude de Rouvroy, premier duc de Saint-Simon (1606-1693)", In: *Cahiers Saint Simon*, n°8, pp. 75-87
- Crelier Damien, 2013, " 'Dans le bruit et la vivacité de la débauche' : Saint-Simon face aux singularités du duc d'Orléans", In: *Cahiers Saint Simon*, n°41, pp. 49-66

- Désos Catherine, 2009, *Les Français de Philippe V*, PU Strasbourg
- Dhondt Frederik, 2011, "Entre droit privé et droit international : la succession d'Espagne aux XVIIe et XVIIIe siècles", In: *C@hiers du CRHiDI. Histoire, droit, institutions, société*, Vol. 35/36, pp. 61-101
- Doumic René, 1921, *Saint-Simon — la France de Louis XIV*, 2e éd.
- Engel Claire-Éliane, 1971, "Les aventures d'un cousin de Saint-Simon", In: *Dix-huitième Siècle*, n°3, pp. 95-105
- Faguet Émile, 1889, "Saint-Simon", In: ID., *Les grands maîtres du dixseptième siècle : études littéraires et dramatiques*, pp. 295-317
- Faugère Prosper, 1880-1893, *Écrits inédits de Saint-Simon*, 8 vols, Paris, Hachette
- Fumaroli Marc, 1971, "Les mémoires du XVII s. au carrefour des genres en prose", In: *Revue Dix-septième siècle*, N°94-95, pp. 7-37
- Garidel Delphine de-, 2004, "Le Mémoire sur les Légitimés : Saint-Simon face à l'indicible", In: *Cahiers Saint Simon*, n°32, pp. 43-58
- Hanotin Guillaume, 2021, "De la réputation à l'histoire: la princesse des Ursins, une figure insaisissable de la " société des princes", In: *Cahiers Saint-Simon*, N°49
- Hersant Marc, 2005, "Le discours de vérité dans les Mémoires du duc de Saint-Simon", In: *L'information littéraire*, Vol. 57, pp. 32-38
- Hersant Marc, 2005b, "Saint-Simon lecteur du cardinal de Retz", In: *Littératures classiques*, N° 57, pp. 177-195
- Hersant Marc, 2006, "Vitesse d'écriture et vérité aristocratique dans les Mémoires du cardinal de Retz et dans les Mémoires du duc de Saint-Simon", In: *Dix-septième siècle*, n° 231, pp. 199-216
- Hersant Marc, 2008, "L'historien et le conteur : histoire et merveilleux dans les récits de l'époque classique (Perrault, Saint-Simon)", In: *Dix-septième siècle*, n°241, pp. 657-676
- Hersant Marc, 2008b, "Saint-Simon et la question du style", In: *Cahiers Saint Simon*, n°36, Eloquence de Saint-Simon, pp. 3-11
- Hersant Marc, 2009, "Le jeu de l'anecdote et du conte dans les Mémoires du duc de Saint-Simon", in: *Féeries*, N°6, pp. 47-62
- Hersant Marc, 2009b, "Le discours de vérité dans les Mémoires du duc de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint Simon*, n°37, pp. 93-97
- Hersant Marc, 2016, "Proust et la lecture romantique de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint Simon*, n°44, pp. 7-19
- Hersant Marc, 2016, *Saint-Simon*
- Himelfarb Hélène, 1971, "Culture historique et création littéraire : Saint-Simon lecteur d'Histoire et de Mémoires", In: *Dix-septième siècle*, n°94-95, pp. 119 sq.
- Himelfarb Hélène, 1984, "Saint-Simon, Mémoires. Edition établie par Yves Coirault", In: *Cahiers Saint Simon*, n°12, pp. 109-115
- Hourcade Philippe, 2011, "Merveilles et Contes chez le Duc de Saint-Simon", In: *Marvels & Tales*, 25/2, pp. 261-275
- Jouhaud Christian, 2007, "Les « mémoires » du Maréchal de Bassompierre et la prison", *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°39
- La Varenne Jean de-, 1955, *M. le duc de Saint-Simon et sa comédie humaine*
- Langlois Marcel, 1928, "S. Simon historien", *Revue historique*, mai, pp. 81-107
- Lemarchand Laurent, Hourcade Philippe, 2010, "Saint-Simon et les réformes (politiques) : un rendez-vous manqué ?", In: *Cahiers Saint Simon*, n°38, pp. 79-92
- Lemoine Mathieu, 2008, "Dupleix, Aristarque et Philotime : une polémique à trois voix ou comment le maréchal de Bassompierre conçoit le métier d'historien", In: *Dix-septième siècle*, n° 239, pp.195-221
- Lemontey Pierre-Edouard, 1818, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, et sur les altérations qu'il éprouva...*, Paris, Deterville
- Lemontey Pierre-Edouard, 1832, *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, 2 vols, Paris, Paulin
- Lewis Warren, 1961, *The scandalous Regent*
- Liard André, 1901, "Saint-Simon et les Etats-généraux", In: *Revue historique*, T. 75, Janvier-Avril, pp. 319-331
- Malcor Fabrice, 2023, *L'ascension du cardinal de Fleury (1653-1726)*, Presses universitaires de Rennes

- Méchoulan Éric, 2004, "La raison des mémoires : formes sociales de la subjectivité chez les mémorialistes", Chp 2. de ID., *Le livre avalé*, PU Montréal,
- Montalembert Charles de-, 1857, "La nouvelle édition de Saint-Simon", *Le Correspondant*, T.40, pp. 9-45
- Montherlant Henry de-, 1947, "Saint-Simon", In: *Hommes et Mondes*, 4/17, pp. 533-543
- Mouchard Claude, 1992, "Bassompierre, Goethe, Chateaubriand, Hofmannsthal : une aventure et son histoire", In: *PO&SIE*, N°60, pp. 77-93
- Muller Charles, 1969, "La statistique lexicale", In: *Langue française*, n°2, pp. 30-43
- Nollez Juliette, 2021, "Être ou ne pas être de son siècle : histoire littéraire et biais interprétatifs", In: *Fabula / Les colloques, D'un siècle à l'autre, les auteurs Janus*.
- Perkins James Breck, 1896, *France under the Regency*, The Riverside Press, Cambridge
- Petitfils Jean-Christian, 1986, *Le Régent*
- Pierrot Roger, 1979, "Les écrivains et leurs manuscrits", In: *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*, 48 année, n°4, pp. 165-177
- Pilaud Christiane, 2005, "La Rochefoucauld : la duplicité de l'écriture des Mémoires", In: *Cahiers du GADGES*, n°2, pp. 185-197
- Poisson Georges, 1974, "Saint-Simon et le bailli Claude", In: *Cahiers Saint Simon*, n°2, pp. 11-18
- Poisson Georges, 1975, *Monsieur de Saint Simon*, Nancy, Berger Levrault
- Poisson Georges, 1985, "Saint-Simon, Mémoires, édition Yves Coirault, tomes II-IV", In: *Cahiers Saint Simon*, n°13, pp. 57-59
- Poisson Georges, 2002, "Querelle autour des papiers de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint Simon*, n°30, pp. 81-85
- Quaglia Claire, 2017, "« Ainsi va le cours du monde » Saint-Simon et le spectacle de la Cour", In: *Dix-huitième siècle*, n° 49, pp. 195-206
- Raviez François, 2019, "Saint-Simon ou les Mémoires du silence", In: *Cahiers Saint Simon*, n°47, pp. 81-91
- Raviez François, 2020, "Sainte-Beuve lecteur de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint-Simon*, n°48, pp. 15-26
- Sainte-Beuve Charles-Augustin, 1851, "Les Mémoires de Saint-Simon", *Causeries du lundi*, Tome 3, pp. 210-226
- Sainte-Beuve Charles-Augustin, 1856, "Introduction" à l'édition Chéruef, pp. III-XXXVII
- Sainte-Beuve Charles-Augustin, 1868, "Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV par M. A. Chéruef", *Nouveaux lundis*, Tome 10, pp. 256-279
- Sée Henri, 1900, "Les idées politiques de Saint-Simon", *Revue historique*, 25e année, T.73, Mai-Aout, pp. 1-23
- Spitzer Léo, 1931, "Le Portrait de Louis XIV par Saint-Simon", éd. Brody Jules, trad. Marcu Eva, 1979, In: *Cahiers Saint Simon*, n°7, pp. 37-67
- Taine Hippolyte, 1866, "Mémoires du duc de Saint-Simon", In: ID., *Essais de critique et d'histoire* (2e éd.), pp. 279-333
- Tourrette Éric, 2012, "De l'égologie selon La Rochefoucauld", In: *Littérature*, n°165, pp. 3-15
- Tribout Bruno, 2017, "Le livre à venir: la genèse des Mémoires de La Rochefoucauld", In: *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 117/3, pp. 549-66
- Tuffet Jacques, 1975, "Saint-Simon et le style de son temps", In: *Cahiers Saint Simon*, n°3, pp. 79-83
- Vettier Chloé, 2019, "Postérité du Pacte autobiographique", *Acta fabula*, 20/5
- Waelhens Alphonse de-, 1981, *Le duc de Saint-Simon — Immuable comme Dieu et d'une suite enragée*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles
- Weerdt-Pilorge Marie-Paule de-, 1997, "Saint-Simon : figures de la lecture, figures du lecteur dans les Mémoires", In: *Cahiers Saint Simon*, n°25, pp. 3-9
- Weerdt-Pilorge Marie-Paule de-, 2004, "Perspectives politiques, idéologiques et religieuses : la Lettre anonyme au Roi", In: *Cahiers Saint Simon*, n°32, pp. 31-42
- Weerdt-Pilorge Marie-Paule de-, 2013, "Récits singuliers et effets de perspective de l'écriture de soi dans la Note sur la maison de Saint-Simon", In: *Cahiers Saint Simon*, n°41, pp. 13-22
- Zanone Damien, 2006, *Écrire son temps*. Presses universitaires de Lyon
- Zimmermann Margarete, 1981, "Saint-Simon et les problèmes de l'historiographie", In: *Cahiers Saint Simon*, n°9, pp. 3-16

Notes de fin

^a Le texte intitulé *Saint-Simon* était destiné à préfacer une édition des *Mémoires* des années 1715-1716.

Montherlant, dans sa jeunesse, a été émerveillé par les *Mémoires* qu'il a lus intégralement en 1928 et ne cesse de *picorer*.

Je cite la version publiée en 1947, dans la revue *Hommes et Mondes*, 4/17, pp. 533–43 (<https://www.jstor.org/stable/44206955>). Celle de 1943–45 reprise dans *Textes sous une occupation* (1953) ne contient pas ce remarquable parallèle avec Céline.

Dans le même sens, Doumic, 1921: *Il [S.Simon] savait comme on écrivait au XVIIIe siècle, et pouvait écrire d'un style aussi libre, aussi dépouillé qu'aucun de ses contemporains, mais il ne le voulait pas. Toutes ses étrangetés, toutes ses bizarreries de style, il les connaissait, mais il n'avait garde de s'en corriger* (p. 288)... *il voulait écrire d'une manière qui ne fût qu'à lui* (p. 289)... *D'ailleurs, une richesse d'imagination incomparable qui lui fournit sans cesse les mots heureux, les trouvailles verbales, les expressions inattendues, les tours qui ne sont qu'à lui* (p. 290)... *une conversation à laquelle il fera subir tout un travail, mais enfin la conversation, le style parlé et non pas le style écrit. De là viennent les incorrections, car le style parlé n'a pas la même syntaxe que le style écrit ; de là les familiarités et les trivialités...* (p. 291)

^b *...just as he makes no effort to construct his sentences harmoniously, so it also does not occur to him to harmonize their content. He has no idea of organizing his material in accordance with any ethical or aesthetic conception of order, with some predetermined idea of what is proper to beauty and to ugliness, to virtue and to vice, to the body and to the soul. Everything that occurs to him in connection with his subject, he throws into his sentences just as it happens to come to mind, in full confidence that it will somehow fit together in unity and clearness... [These passages] must not be judged by our moderne literary experiences; unexpected combinations are nowadays within the reach of halfway gifted journalists... They are to be judged in terms of the ethical and aesthetic conceptions of french classicism and post classicism, when crystallized categories had come to exist for things that do and things that do not go together, categories of vraisemblance and bienséance which did not tolerate even the merest reference to anything which deviated from them. Only on this basis can one appreciate the peculiar character, the incomparability of S.Simon's perception and expression* (pp. 371-2)

^c Bourgeois : *Pour les Affaires étrangères de 1715 à 1718, à part quelques souvenirs personnels recueillis à la Ferté, au Palais-Royal ou plus tard en Espagne, le texte des Mémoires de Saint-Simon est en somme le texte de Torcy, non pas remanié et abrégé, mais introduit dans son œuvre avec des coupures... en revanche, pour la dernière période, les sept premiers mois de l'année 1718, sans ambages ni réserves, Saint-Simon a avoué sa manière de faire : à partir du chapitre 17 du tome XIV [édition 1887], dix-huit chapitres des Mémoires ne sont, en réalité, qu'une seconde copie de la copie que l'auteur avait en sa possession des Nouvelles de Torcy* (p. 264)... *La copie se trahit fréquemment par des omissions ou par des erreurs de lecture du copiste. L'auteur ne paraît pas même avoir eu le souci de les revoir et de les corriger* (p. 266)... *On peut s'étonner que, depuis la publication des Mémoires de Saint-Simon, l'attention de personne n'ait été éveillée sur la composition toute spéciale que nous venons de décrire des tomes XIV et XV [ed. 1887] (p. 267) ... depuis 1715 [jusqu'en 1718], les Mémoires, pour les Affaires étrangères jusque*

dans la forme et littéralement, ne sont guère en revanche que du Torcy. Cette conclusion diffère singulièrement des assertions de Saint-Simon (p. 268)...C'est en définitif à une publication complète et fidèle des archives secrètes des cabinets européens que, par la collaboration de Saint-Simon et de Torcy, par les indiscretions de l'un et la copie de l'autre, les Mémoires ont abouti, pour quatre volumes au moins, du tome XII au tome XV (p. 277)

^d S. Simon se trouvait "à la rue" depuis qu'il avait dû quitter, 1709, l'appartement de son feu beau-père, le Maréchal de Lorge : sa femme, Dame d'Honneur de la Duchesse de Berry, 1710, reçoit un luxueux appartement tout près de sa princesse, au premier étage de l'aile nord du Château. Le Roi prit un soin marqué de nous former le plus agréable appartement de Versailles qui, de plus, est pourvu de cheminées et d'une cuisine, commodité assez rare. Voilà notre duc installé officiellement, ce qu'il cherche depuis longtemps. En effet, il dépendait de la complaisance de parents ou amis. Il est à présent le "consort" de sa femme qui ira *ex officio* aux Marlys quand la défaveur royale en privera le duc.

Cf. Lemoine Pierre, 1984, "Les logements de Saint-Simon au château de Versailles", In: *Cahiers Saint Simon*, n°12. L'A. expose la nécessité d'avoir, outre un hôtel en ville pour y mettre ses domestiques et ses équipages, au moins un pied-à-terre au Château, sans lequel *la Cour est impossible*, tant pour changer d'habits plusieurs fois par jour que pour entretenir le commerce et la société dont on tire imperceptiblement tant d'avantages.

^e XIX, 14 : *Dubois sortit de son cabinet pour conduire l'ambassadeur, et aussitôt avisa ce canapé si bien garni [par Villeroy]. Il ne vit plus que lui à l'instant; il y courut, rendit mille hommages publics au maréchal, avec force plaintes d'être prévenu, lorsqu'il n'attendait que sa permission pour aller chez lui, et pria Bissy et lui de passer dans son cabinet. Tandis qu'ils y allèrent, il en fit excuse aux ambassadeurs sur ce que les fonctions et l'assiduité du maréchal de Villeroy auprès du roi ne permettaient pas de s'absenter pour longtemps d'auprès de sa personne; et, avec ce compliment, les quitta et rentra dans son cabinet. D'abord, force compliments réciproques et propos du cardinal de Bissy convenables au sujet. De là protestations du cardinal Dubois et réponses du maréchal; mais à force de réponses, il s'empêtra dans le musical de ses phrases, bientôt se piqua de franchise et de dire des vérités, puis, peu à peu, s'échauffant dans son harnais, des vérités dures et qui sentaient l'injure. Dubois, bien étonné, ne fit pas semblant de sentir la force de ces propos; mais comme elle s'augmentait de moment à autre, Bissy, avec raison, voulut mettre le holà, interrompre, expliquer en bien les choses, persuader le maréchal quelle était son intention. Mais la marée qui montait toujours tourna tout à fait la tête au maréchal, et le voilà aux injures et aux plus sanglants reproches. En vain Bissy le voulut faire taire, lui représenter de combien il s'écartait de ce qu'il lui avait promis et chargé de rapporter à Dubois, l'indécence sans exemple d'aller maltraiter un homme chez lui, où il ne venait que pour achever de consommer une réconciliation conclue. Tout ce que put dire Bissy ne fit qu'animer le maréchal, et lui faire vomir tout ce que l'insolence et le mépris peuvent suggérer de plus extravagant...*

^f Baschet, 1874, p. 242 : *L'année 1762 fut celle où l'abbé [de Voisenon] donna corps à ses premiers extraits des Portefeuilles de Saint-Simon et où il exécuta cette fameuse copie de l'extrait particulier des Mémoires, les uns disent en quatre volumes in-4o, les autres, en huit volumes petit in-folio, qui, depuis, a servi de modèle unique pour satisfaire au goût des personnes, soit curieuses, soit lettrées, qui avaient pu en obtenir la reproduction.*

Poisson, pp. 405-7 : *Choiseul avait demandé à l'abbé Voisenon de faire une copie en réduction des Mémoires, copie dont certains eurent communication... La copie allait*

servir de base à un certain nombre d'éditions de fragments qui vont se succéder de 1781 à 1818, d'autres étant tirées des extraits pris sur le manuscrit par Duclos et Marmontel [historiographes de France]. Les premières [Soulavie?] parurent en 1781 et 1784. En 1791, paraît à Strasbourg une pseudo-intégrale en 13 volumes qui découpe le texte en rubriques et, à cette date, vise principalement à dénoncer les vices de l'ancien régime et des Jésuites.

^g Baschet : *Dans la première période du règne de Louis XVI, M. l'Évêque d'Agde (Charles-François-Siméon de Saint-Simon de Sandricourt), homme d'un esprit très-nourri dans les belles-lettres et des plus versés dans les recherches historiques, s'associa à un sien parent) Saint-Simon aussi, pour la revendication non-seulement du manuscrit des Mémoires du feu Duc, mais encore de tous ses autres Manuscrits acquis au Dépôt des affaires étrangères) par l'Ordre du Roi du 21 décembre 1760. Ils adressèrent une note à M. le comte de Vergennes, le nouveau ministre, qui leur répondit par un mémoire justificatif de son refus, émané de la plume de l'un de Messieurs du Dépôt. Les demandeurs mirent en avant le mot de spoliation, et firent valoir leur qualité d'héritiers collatéraux en même temps que celle de parents des plus proches, depuis la mort récente de Madame la comtesse de Valentinois, unique héritière directe, décédée sans enfants. Leur requête, renouvelée en 1782 par la comtesse de Saint-Simon, demeura sans effet, ou plutôt, si elle en obtint, ce fut de rendre fort vigilant l'œil jaloux du ministère sur tous les Manuscrits de Louis, duc de Saint-Simon, car il est remarquable que depuis l'action combinée de l'Évêque d'Agde et de son parent auprès de M. de Vergennes jusqu'à l'époque de la Révolution, il est à peine fait mention d'aucune communication de ces papiers (pp. 261-2).*

L'ordre de Louis XVIII suffit à peine au général de S.Simon pour arracher aux Archives les portefeuilles des *Mémoires*. Il n'obtint rien d'autre.

Ensuite, malgré d'incessantes plaintes et dénonciations, les Archives des Affaires Etrangères restent closes jusqu'en 1880. Prosper Faugère, leur directeur de 1866 à 1880, *le Hudson Lowe de S. Simon*, en monopolise les papiers pour les publier lui-même (*Inédits*, 1880-1893). Aujourd'hui ces Archives sont ouvertes mais plus de la moitié des manuscrits ont disparu ou ne sont pas répertoriés. Pour un historique des tribulations (alors encore inachevées) des manuscrits, voir Baschet, 1874.

^h Quoique Hugo vise la poésie, ses mots, dans "Réponse à un acte d'accusation" (1834, In: *Les Contemplations*, Tome 1, VII, 1854), s'appliqueraient à merveille au méli-mélo stylistique de la prose de S.Simon :

...
*Les mots, bien ou mal nés, vivaient parqués en castes;
Les uns, nobles, hantant les Phèdres, les Jocastes,
Les Méropes, ayant le décorum pour loi,
Et montant à Versaille aux carrosses du roi;
Les autres, tas de gueux, drôles patibulaires,
Habitant les patois ; quelques-uns aux galères
Dans l'argot ; dévoués à tous les genres bas,
Déchirés en haillons dans les halles; sans bas,
Sans perruque ; créés pour la prose et la farce;
Populace du style au fond de l'ombre éparsé;
Vilains, rustres, croquants, que Vaugelas leur chef
Dans le baigne Lexique avait marqué d'une F;
N'exprimant que la vie abjecte et familière*

...
*Je fis une tempête au fond de l'encrier,
Et je mêlai, parmi les ombres débordées,*

Au peuple noir des mots l'essaim blanc des idées

...

*Et la perruque alors rugit, et fut crinière.
Liberté ! c'est ainsi qu'en nos rébellions,
Avec des épagneuls nous fîmes des lions,
Et que, sous l'ouragan maudit que nous soufflâmes,
Toutes sortes de mots se couvrirent de flamme*

...

ⁱ Adolphe Chéruel (1809-1891), Docteur ès lettres, maître de conférences à l'École Normale Supérieure, membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, élu à l'Académie des sciences morales et politiques (1884). Auteur de *De l'administration de Louis XIV d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson et De Maria Stuarta et Henrico III* (Thèse de doctorat, 1849); *Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV* (1855); *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* (1855); *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet surintendant des finances d'après ses lettres et des pièces inédites* (1862); *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère* (6 vol., 1870-1891); *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879-1880).

Editeur des *Mémoires du duc de Saint-Simon* (1856-1858), des *Mémoires de Mlle de Montpensier* (1854-55), du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* (1860-1862).

^j Sainte-Beuve : ...*Saint-Simon est le plus grand peintre de son siècle, de ce siècle de Louis XIV dans son entier épanouissement* (p. iii)... *toute époque qui n'a pas eu son Saint-Simon paraît d'abord comme déserte et muette, et décolorée; elle a je ne sais quoi d'inhabité* (p. iv).

On a fort cherché depuis quelque temps à relever des erreurs de fait dans les Mémoires de Saint-Simon, et l'on n'a pas eu de peine à en rassembler un certain nombre... Tranchons sur cela. La question de la vérité des Mémoires de Saint-Simon n'est pas et ne saurait être circonscrite dans le cercle des observations de ce genre, même quand les erreurs se trouveraient cent fois plus nombreuses (p. xii)...

autant de peintres, autant de tableaux; autant d'imagination, autant de miroirs mais l'essentiel est qu'au moins il y ait par époque un de ces grands peintres, un de ces immenses miroirs réfléchissants (p. xvi)

L'exactitude dans certains faits particuliers est moins ce qui importe et ce qu'on doit chercher qu'une "vérité d'impression" dans laquelle il convient de faire une large part à la sensibilité et aux affections de celui qui regarde et qui exprime (pp xxxvi-xxxvii).

^k D'autres exemples.

Faguet, 1889 : *A voir la manière de composer de Saint-Simon, on voit déjà ce qu'est son style proprement dit. Saint-Simon est un artiste plutôt qu'un écrivain. Le sens artistique n'est pas autre chose, en son fond, que le sentiment vif de la vie... Saint-Simon a cette complexion au plus haut point. Il est dominé et maîtrisé par son sujet, plein et comme débordant de lui. Il s'y jette tout entier, d'une ardeur fiévreuse qui le ravit à tout. Il y met toute son âme et tout son tempérament. Il est le premier des écrivains français qui écrive avec ses nerfs. De là ce discours heurté, fougueux... Ce style est tout entier sensation, sensation brusque, détente de nerfs. Il voit dans un éclair. La figure se détache et se découpe devant lui avec la netteté d'une projection sur un tableau noir* (p. 313)... *La langue est faite pour le commun des hommes. Elle est le produit de l'imagination de tous. Elle est insuffisante à ceux qui sont aux extrêmes... Et en effet la langue qu'il parle le laisse en chemin, quelque violence qu'il lui fasse... Ce style tout de sensations était absolument nouveau... **Saint-Simon annonce certains écrivains du XIXe**...* (pp. 316-7). Et même, pour Auerbach, du

XXe : *In his level of style Saint-Simon is a precursor of modern and ultramodern forms of conceiving and representing life* (p. 380).

Lanson, 1923, *Histoire de la littérature française*, p. 70-73, cité par Langlois, 1928 : *Saint-Simon... a négligé les documents écrits... ; ses Mémoires fourmillent d'inexactitudes, d'erreurs, de mensonges même, mensonges passionnés qui échappent aux honnêtes gens de petit esprit ... Il est peintre... ; de là vient que ses portraits sont si vivants, si vrais, quoique si souvent injustes... ; ce qui est pour l'esprit est souvent faux, mais ce qui est pour la sensation est toujours réel... ; il a le sentiment de la vie, c'est-à-dire du changement ...*

¹ Chéruel en donne la liste (1876, *Notice sur la vie et les Mémoires du duc de Saint-Simon*, p. xv) : *On possédait déjà, en 1691, les mémoires de la Trémoille, de Martin du Bellay et de Saulx-Tavannes, de Blaise de Monluc, de François de Rabutin, du baron de Villars, les Commentaires de Pierre de la Place et les Histoires de Regnier de la Planche, les mémoires de Castelnau avec les additions de Jean le Laboureur, les mémoires de la Noue, de Nevers, de Sully, de Cheverny, les Choses mémorables de la Ligue par Simon Goulart, les lettres du cardinal d'Ossat, dont Saint-Simon parle plusieurs fois avec éloge, l'histoire du président de Thou, les petits mémoires de Condé, les Négociations du président Jeannin, la Chronologie de Palma Cayet, les Mémoires d'État du duc d'Estrées, la vie du duc d'Epéron, les mémoires du duc de Rohan, de Bassompierre, de Gaston d'Orléans, de Beauvais-Nangis et de Montrésor, le Journal du cardinal de Richelieu, les mémoires de la Rochefoucauld, la vie du duc de Bouillon, celles des maréchaux de Gassion et de Guébriant, les Mémoires secrets et le Mercure de Vittorio Siri, les Commentaires latins de Priolo, etc. Il est probable que les recueils des du Chesne, des d'Hozier, des Godefroy n'avaient pas non plus échappé à la curiosité du jeune vidame...*

Ajoutons que, après la parenthèse louisquatorzième, sont publiés un grand nombre de Mémoires que la prudence avait limités à la circulation privée sous la forme de manuscrits plus ou moins subreptices, dont ceux du Cardinal de Retz : La Fare, Rotterdam, 1716 ; Retz, Amsterdam, 1717 ; Guy Joly, Amsterdam, 1718 ; Motteville, Amsterdam, 1723 ; Montglat, Amsterdam, 1727 ; Choisy, Utrecht, 1727 ; Montpensier, Paris, 1728 ; Lenet, s. l., 1729... (Fumaroli, 1971, Note 21).

^m *...mais comme j'attendais [après la prise de Rabastens et la grave blessure qu'il a reçue] au moins une lettre telle que vous avez accoutumé d'écrire au moindre capitaine de ce Royaume, la longue attente ne m'a apporté, sinon que j'ai entendu que vous m'aviez ôté le gouvernement [de Guyenne], et qui pis est, sans m'en avoir fait écrire une seule parole: de sorte que plutôt ai-je vu venir celui qui me doit succéder que d'avoir été averti qu'on m'avait dépouillé*

ⁿ Voir le long et tortueux *Préambul à Mgr* [le Duc d'Anjou] qui, absent de l'édition princeps de 1592 (Ræmond, Bordeaux, 2 volumes), a été publié pour la 1ère fois dans l'éd. de Ruble, 1864-68) :

...Et pour ce vous me pourriez demander qui m'a ému d'écrire ma vie... c'est pour la défense de mon honneur et réputation... Et pour ce qu'il a couru un bruit à la cour [...] que j'ai eu intelligence avec les ennemis de mon Roi, pillé ses finances, mettre impositions sur son peuple pour m'enrichir : autres, que je n'avais point voulu combattre, et tout ce qui ôte entièrement la bonne fame et renommée d'un homme de bien. Et, puisque ce bruit a couru partout, je n'ai pu faire le moins que de rendre compte de ma vie et de toutes choses qui sont passées par mes mains, et par le menu et à la vérité afin d'ôter la mauvaise opinion que dans le royaume et hors d'icelui l'on pourrait avoir pris de moi...

[Quant aux biens pillés des Huguenots et donnés à ses soldats] Si je n'eusse fait cela, je révoltais toute la noblesse et tous les soldats contre le Roi puisque les

ennemis avaient permission de piller et saccager les catholiques, et non les catholiques à eux...

Maintenant je veux parler de moi-même qui ne suis jamais été connu, sinon pour un homme de peu et de rien, si ce n'étaient les moyens que le Roi m'a baillés pour acquérir la renommée [...] par là où j'ai acquis ce que j'estime plus que tous les biens de ce monde, qu'est l'honneur et réputation en laquelle j'ai immortalisé le nom de Monluc...

Or, Mgr, puisque vous êtes le chef des armes après le Roi, donc devez-vous être protecteur de l'honneur des gens de bien qui ont fidèlement et loyalement servi le Roi envers tous et contre tous. Et vous supplie très humblement donc, soyez protecteur de la mienne qu'on ne me peut nier que je ne sois tel : mes blessures en portent témoignage...

(orthographe modernisée à partir du texte donné par Courtéault, 1907, *B. de Monluc historien*)

^o Un peu plus tard, il reprend et fait reprendre le texte pour l'améliorer : *Dans l'intéressant travail de révision qu'il fit subir à son texte de 1571 à 1577, il adoucit bien des traits* (Courtéault, 1911, T. 1, p. vi) et renforce la dimension guerrière. Il s'adresse de façon récurrente à *capitaines, mes compagnons*.

Or, seigneurs et capitaines, qui me ferez cet honneur de lire m'a vie, n'y apportez nul mal talent... j'ai dicté ce que je vous en laisse afin que mon nom ne se perde, ni de tant vaillants hommes que j'ai vu bien faire, car les historiens n'écrivent qu'à l'honneur des rois et des princes (éd. Courteault T. 3, p. 422 ; éd. 1592, T. 2, p. 234 Vo).

^p A l'année 1637 : *un autre coquin, faux historiographe s'il en fut jamais, nommé Duplex, qui a fait l'histoire de nos rois, pleine de faussetés et de sottises, les ayant mises en lumière cinq ans auparavant, me furent apportées dans la Bastille : et comme je pratique en lisant les livres, pour y profiter, d'en tirer extraits des choses rares, aussy quand je trouve des livres impertinens ou menteurs evidens, j'écris en marge les fautes que j'y remarque : j'écrivis en marges les choses que je trouvois indignes de cette histoire, ou ouvertement contraires a la verité qui la doit accompagner*. Ces notes "dérobées" deviennent un livre dont Bassompierre nie prudemment la paternité. Les *Remarques de Monsieur le Mareschal de Bassompierre. Sur les Vies des roys Henri IV & Louys XIII de Dupleix* (chez Cardin Besongne, au Palais, avec privilège, 1665, 544 pages) poussent Dupleix à l'incriminer : *ce pendarde de Duplex fut escouté lors qu'il fit voir aux ministres ces memoires que faussement il m'attribuoit, et fut aysement creu quand il eut dit qu'il y avoit plusieurs choses ou je tesmoynois que je n'approuvois pas le gouvernement present, bien qu'il n'y en eut aucune, mesmes aux remarques supposées, qui en parlat ; et on ne manqua pas de le rapporter au roy, et de luy dire qu'il apparoissoit evidemment par ces memoires que j'avois de l'aversion a sa personne, et a l'estat : mesmes plusieurs qui dans ma bonne fortune m'estoient obligés, s'efforcerent de luy faire croire, et le roy y adjouta foy d'autant plus tost qu'il sçavoit qu'ils estoient mes amis, et l'affaire en passa sy avant que l'on permit a ce pendarde d'écrire contre moy un livre sur ce sujet, et obtint des lettres pour le faire imprimer*.

Lemoine, 2008, analyse le contenu de la critique de Bassompierre : *ce que veut signifier le Censeur [Bassompierre dans les Remarques], c'est que l'écriture de l'histoire du temps présent ne peut se faire que si l'historien a participé aux événements qu'il relate ou, tout au moins, s'il en a été le témoin. Il reproche en effet à l'historien de ne pas avoir été présent et de ne pas avoir participé aux événements qu'il décrit et analyse, ce qui, selon son détracteur, biaise son jugement et lui interdit donc de faire une Histoire digne de ce nom... il [B.] peut se vanter d'avoir côtoyé de près Louis XIII, notamment dans ces années 1622-1623 ... C'est à ce titre*

qu'il contredit son adversaire : il a participé au pouvoir, il a vécu l'événement au plus près et peut expliquer ce qui s'est passé. L'historien vit l'événement... plus on est impliqué dans l'histoire d'un règne, plus on a de légitimité pour en rendre compte. Telle est la définition que donne en creux le maréchal du « métier d'historien ». Elle est particulièrement révélatrice de la pensée de la plupart des mémorialistes de cette époque... Certains, comme Duplex font de l'histoire sans y avoir participé, d'autres, comme Bassompierre, font l'histoire. Toute la démarche des Mémoires consiste justement à démontrer cela... Dans la mesure où l'écriture de l'histoire devient un enjeu majeur, Richelieu s'emploie, dans sa vaste entreprise de propagande, à la contrôler et Bassompierre, véritable porteur d'un projet alternatif, s'emploie à la détruire au profit du roi.

⁹ S.Simon, X, 18 : *Les libéralités si populaires et si surprenantes, par rapport au génie du roi, de M. et de Mme du Maine que nous avons rapportées à l'occasion de la publication de la paix à Paris, ne tardèrent pas à se développer. Les jésuites, si adroits à reconnaître les faibles des monarques, et si habiles à saisir tout ce qui peut eux-mêmes les protéger et les conduire à leurs fins, montrèrent à quel point ils y étaient maîtres. On vit paraître une nouvelle, et assurément très-nouvelle, Histoire de France, en trois volumes in-folio fort gros, portant le nom du P. Daniel pour auteur, qui demeurait à Paris en leur maison professe, dont le papier et l'impression était du plus grand choix, et le style admirable. Jamais un français si net, si pur, si coulant, les transitions heureuses, en un mot tout ce qui peut attacher et charmer un lecteur: préface admirable, promesses magnifiques, courtes dissertations savantes, une pompe, une autorité la plus séductrice. Pour l'histoire, beaucoup de roman dans la première race, beaucoup encore dans la seconde, et force nuages dans les premiers temps de la troisième. Tout l'art, tout le ménagement des ombres et du clair-obscur, ainsi que dans le plus beau tableau, y parurent sous le masque d'une apparente simplicité, et tout le secours, aux endroits les plus scabreux, que l'esprit put fournir à une audace qui se sent appuyée. En un mot, tout l'ouvrage parut très-évidemment composé pour persuader, sous l'air naïf d'un homme qui écarte les préjugés avec discernement, et qui ne cherche que la vérité, que la plupart des rois de la première race, plusieurs de la seconde, quelques-uns même de la troisième, ont constamment été bâtards, très-souvent adultérins et doublement adultérins, que ce défaut n'avait pas exclus du trône, et n'y avait jamais été considéré comme ayant rien qui en dût ni pût éloigner. Je dis ici crûment ce que la plus fine délicatesse couvre, mais en l'exprimant pourtant très-manifestement dans tout le tissu de l'ouvrage, avec une négligence qui détourne tant qu'elle peut les yeux du dessein principal.*

¹ Bassompierre : *Je souhaiterois, pour mon contentement particulier, d'avoir receu, au commencement de ma jeunesse, le conseil (que vous me donnés apres qu'elle est presque terminée) de faire un papier journal de ma vie ; il m'eut servi d'une memoire artificielle, non-seulement des lieux ou j'ay passé lors que j'ay esté aux voyages, aux ambassades, ou a la guerre, mais aussy des personnes que j'y ay pratiquées, de mes actions privées et publiques, et des choses plus notables que j'y ay veues et ouïes, dont la connoissance me seroit maintenant tres utile, et le souvenir doux et agreable. Mais puis que, faute d'avertissement ou de consideration, j'ay esté privé de cet avantage, j'auray recours a celui que me donne l'excellente memoire que la nature m'a departie, pour rassembler le debris de ce naufrage, et restablir cette perte autant que je pourray, continuant a l'advenir de suyvre vostre salutaire conseil...*

⁸ S.Simon, XIII : *...À peine étions-nous rassis que M. le Duc arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le premier président se mettoit en devoir de vouloir*

parler, en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étois chargé par MM. les pairs de déclarer à la compagnie assemblée que ce n'étoit qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques qu'il s'agissoit maintenant de régler, que les pairs vouloient bien encore souffrir l'usurpation plus qu'indécente du bonnet, et les autres dont ils avoient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnoient aux affaires de l'État sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes, qu'ils ne vouloient pas retarder d'un instant ; mais qu'en même temps je protestois au nom des pairs contre ces usurpations, et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs ; et que je protestois encore que ce n'étoit qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans son appartement, à Versailles, de décider et juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées ; et qu'il a trouvé bon que je l'énonçasse clairement ici comme je fais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même d'y déclarer que telle est la parole qu'il nous a donnée, et sur laquelle uniquement nous comptons, et en conséquence nous [nous] bornons présentement à ce qui vient d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de quinze ou seize pairs ci-présents qu'il manda hier au soir chez lui. Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans se découvrit, en affirmant ce que je venois de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit...

^t Je cite Doumic :

...dans les Mémoires, Villard n'a pas plus gagné la bataille de Denain que Vendôme n'a gagné les batailles de Cassano et de Villaviciosa (p. 78)... Avec Saint-Simon, quand on est, comme Villars, protégé de Mme de Maintenon, ou, comme Vendôme, protégé de Monseigneur, il est impossible qu'on ait droit aux lauriers dont l'histoire vous gratifie. Et c'est même, dit-il très sérieusement, ce qui le fait douter de l'histoire (p. 79).

« Ses appas [de Maintenon] élargirent peu à peu ce mal-être. » Saint-Simon cite des noms ; Villars, père du maréchal ; Beuvron, père d'Harcourt ; les trois Villarceaux. Il n'y a eu qu'un Villarceaux, et Saint-Simon le sait bien. Qu'importe ? il en met trois. Quand il s'agit de médire de Mme de Maintenon, il voit triple. Il y a eu ceux-là, et il y en a eu bien d'autres, un régiment, une armée, tout le monde (p. 163).

[la scène de la chaise à porteurs, Camp de Compiègne, 1698] Quel art de raconter et de peindre ! Car la scène n'eut certes pas ce relief ; elle passa inaperçue ; aucun témoin ne l'a relatée : il semble bien qu'elle ne scandalisa personne. Toute la couleur n'en est que dans les yeux de Saint-Simon, et tout le frémissement n'en vient que de son âme (p. 174).

Il ne s'est pas aperçu combien cette continuité dans la poursuite ambitieuse [du pouvoir] est en contradiction avec ce qu'il nous dit lui-même du « naturel changeant » de Mme de Maintenon, de la légèreté avec laquelle elle s'engouait des gens et des idées pour s'en dépendre ensuite et ne les plus connaître, de cette mobilité dont nous avons tant de preuves, — notamment dans l'histoire de son gouvernement à Saint-Cyr, — et de ce qu'elle n'avait de suite en rien, et de ce qu'elle était la « reine des Dupes » (p. 184).

[le lit de justice de 1718] C'est le morceau capital des Mémoires. Je ne crois pas d'ailleurs que cette mesure ait eu l'importance que lui prête Saint-Simon. Elle n'eut que peu d'action sur la politique générale (p. 202).

Ajoutons aux exemples de Doumic l'ambassade espagnole de 1721-22 qui suscite tant de digressions et occupe tant de place dans les *Mémoires*, dans la vie du Duc (Grandesse pour lui et son fils aîné, toison pour le cadet)... et dans sa ruine financière. Après la guerre de la quadruple alliance (1719) où, à contre-emploi, le Bourbon français a combattu le Bourbon espagnol aux côtés de l'Angleterre, Orléans-Dubois scelle la réconciliation par le double mariage classique : une des filles Orléans épousera l'héritier du roi d'Espagne dont la fille, Mariana Victoria, sera envoyée à Paris pour épouser Louis XV plus tard (elle a 3 ans et le mariage ne se fera pas).

Alors que les *Mémoires* font de l'Ambassade extraordinaire de S. Simon un exercice de haute diplomatie, alors qu'il s'agit d'une simple mission de représentation pour exécuter le mariage. D'ailleurs l'essentiel du récit est consacré aux aspects cérémoniaux qui font les délices de notre Duc.

^u Il en va de même de Retz que S.Simon ne mentionne pas dans les *Mémoires* mais dont il loue emphatiquement la personne et la vérité dans les *Notes sur les Duchés-Pairies (Inédits, Faugère, T6, Second titre de Retz, pp. 74-79)*.

Hersant, 2005 : *Saint-Simon juge en effet que [dans ses Mémoires] Retz « s'y sacrifie [...] continuellement à la vérité »... c'est précisément la qualité que nous accorderions le moins aisément à Retz, celle en revanche qui tient le plus à cœur à Saint-Simon, celle qu'il défend avec le plus d'acharnement pour ses propres Mémoires, qu'il lui attribue... Si Retz paraît « vrai » à Saint-Simon, et si ses Mémoires lui semblent la quintessence même de la vérité, ce n'est d'ailleurs évidemment pas [...] dans une conception étroitement « référentielle » de la vérité... au cœur même des plus avérés mensonges, nos deux auteurs conservent la conviction d'être « vrais » non peut-être par ce qu'ils disent (il est possible que même Retz et Saint-Simon aient conscience de leurs propres mensonges !) mais par ce qu'ils sont. Cette conception de la vérité ne pouvait guère séduire, on le concevra, les historiens positivistes du XIXe qui se sont acharnés sur eux à partir d'une conception de la vérité, elle, essentiellement référentielle.*

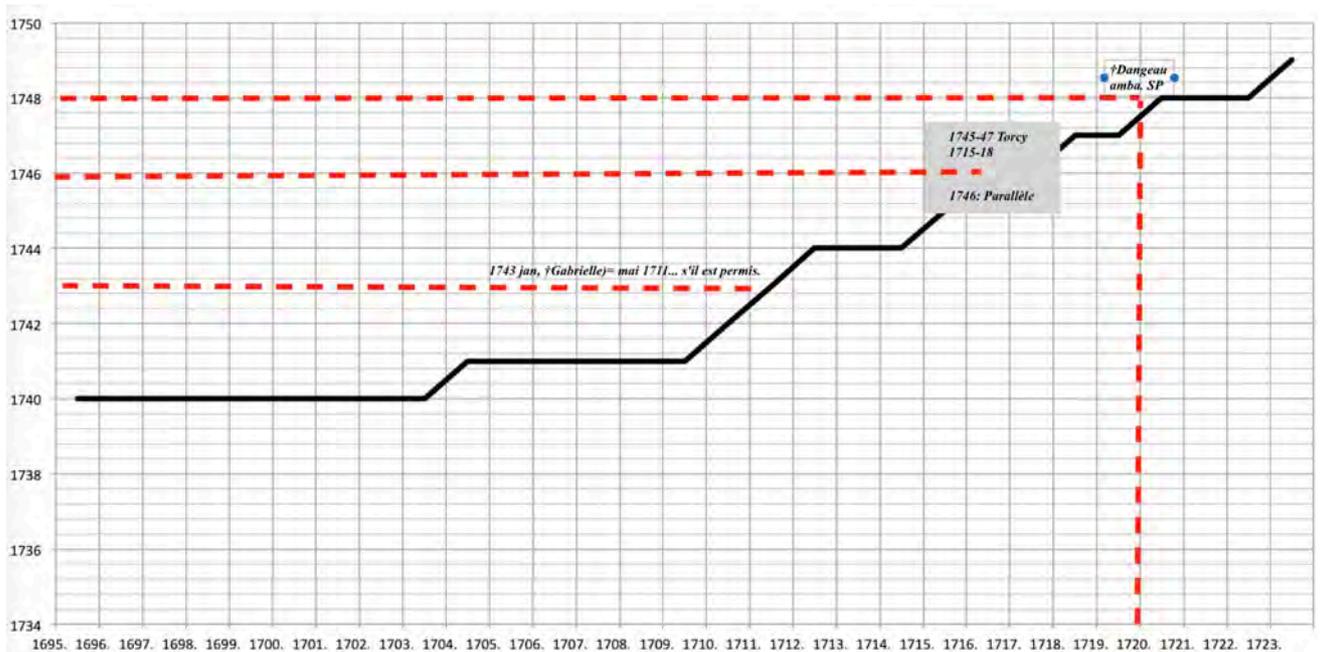
Carrier, 1971 : *ce pouvoir grossissant de l'imagination éclate dans les Mémoires de Retz où presque tous les souvenirs sont rêvés... On comprend dès lors comment les plus belles scènes de Retz sont en même temps les moins fidèles, parce que ce sont celles où l'imagination a eu la plus grande part [...] Il est certain que le cardinal, en revivant ses souvenirs, augmente beaucoup l'importance de son propre rôle : mais il faut comprendre que c'est l'objectivité qui serait ici mensongère parce qu'elle trahirait la vision personnelle de l'artiste... Il rêve sa vie, il reconstruit en dehors du cadre trop pauvre de la réalité le monde dans lequel il a vécu... (p. 70) C'est dans ce sens que tout mémorialiste est d'abord un metteur en scène. Retz constamment dramatise et stylise... De la même façon, si la plupart des portraits sont outrés dans les Mémoires, c'est que Retz se laisse emporter par sa virtuosité, par son génie d'écrivain au moins autant que par ses rancœurs personnelles... (p. 71).*

^v Déjà Cheruel (1876, p. lxxix sq.) en esquissait la chronologie : *En 1741 ou 1742, il avait déjà atteint, et en partie retracé les événements de 1709... : Saint-Simon avait terminé en septembre 1745 le règne de Louis XIV, et, en mars 1746, il avait commencé le récit des événements de la Régence... Parvenu au temps de la Régence, Saint-Simon [...] reprend une allure plus rapide, et, en 1747, il achève l'histoire de la Régence jusqu'à la conclusion de la Quadruple alliance (août 1718). Enfin, de 1747 à 1751, il termine l'histoire de la Régence et du ministère du duc d'Orléans.*

Coirault, 1965, 480 : *On peut donc fixer comme dates-limites de la rédaction : 1739 et 1749 (ou 1750 ?). La majeure partie des Mémoires, soit la chronique des années 1701 à 1723, semble avoir été rédigée de 1740 à 1749 (ou 1750) ; en moins de trois ans (1740 à début de janv. 1743), S.-S. retrace les événements de janv. 1701 à mai*

1711 ; en moins de trois ans (juillet 1743 à mars 1746) ceux de mai 1711 à octobre 1715. Il est probable que moins d'une année s'écoule entre la rédaction de la chronique d'octobre 1715 et celle de la chronique d'août 1718 (mars 1746 à la fin de 1746 ou le début de 1747). Trois ou quatre années lui sont nécessaires pour achever son œuvre (fin d'août 1718 à décembre 1723).

Mon graphique ci-dessous donne une idée (hélas, approximative) du calendrier d'écriture:



On remarquera aussi que, sur les trente années couvertes par les *Mémoires*, la période Louis XIV et la période Orléans équivalent, soit vingt ans et dix ans : 50% du texte est consacré à 1695-1714, 50% à 1714-1723. ■

^w de Waelhens, 1981 : *Les fureurs quasi surnaturelles dont Saint-Simon gratifie Noailles sont complexes dans leurs origines et doivent se comprendre à divers niveaux d'interprétation. Ajoutons seulement que, suite à leur « brouille » — car ils furent amis —, Saint-Simon dispense à Noailles, partout et en toutes occasions, les plus incroyables injures, affronts et avanies... un beau « serpent » (mot que Saint-Simon appliquera au duc de Noailles dans le portrait qu'il en trace) tortueux, tentateur et, du moins initialement, séduisant... Saint-Simon, et nous aurons d'autres preuves, un temps au moins, a été séduit par Noailles quoiqu'il se défit de lui et en quelque sorte malgré sa volonté...*

le vrai est qu'il a donné son amitié à un homme [Noailles] qui l'a trahie, encore qu'il n'ait retiré de cette trahison aucun bénéfice, bien au contraire. C'est là le crime abominable et il faut donc bien que cette amitié ait été d'une étrange puissance. Apprenons tout de suite que « le serpent qui tenta Eve, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte, la plus fidèle, la plus parfaite, autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de ce premier ordre, et du chef de tous les anges précipités du ciel »... Et Saint-Simon de se lancer dans des discours et des comportements qu'il faut bien qualifier de démentiels. Il punira Noailles...

S.Simon déclare (écrit avoir déclaré) au Régent: *je ne me cache à vous, à personne ni à lui-même [Noailles], que le plus beau et le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me serait donné par la justice divine de l'écraser en marmelade et de lui marcher à deux pieds sur le ventre, à la satisfaction de quoi il n'est fortune que je ne sacrifiasse...* Waelhens commente: *Qu'un tel texte signe à lui seul une constitution paranoïaque, il serait difficile de le contester... Nous savons que Noailles, en dépit de tout ce qu'il eut à subir de la part de Saint-Simon, chercha toujours à se réconcilier avec lui... Noailles fera sous Louis XV une carrière brillante — quel que soit le jugement que Saint-Simon ou les historiens portent sur celle-ci — : il « se trouvait à la tête de la famille la plus puissante en tout genre par toutes sortes de grands établissements ». Noailles n'en continua donc pas moins à poursuivre son dessein de réconciliation, partagé par tous les Noailles...*

[Après la "réconciliation" et la visite que lui fait Noailles, S.Simon s'exclame que] *à l'avenir, il refusera avec Noailles toute conversation sans témoin, avec ordre formel pour celui-ci de ne se retirer qu'une fois Noailles parti...*

Est-il permis de souligner, en plusieurs passages des textes qu'on vient de citer ou de résumer, qu'ils laissent échapper des expressions qu'on entendrait tout aussi bien ou mieux dans la bouche de quelqu'un que poursuit une amoureuse ou un amoureux importuns ? ... Qu'il y ait chez Saint-Simon une composante homosexuelle nettement plus marquée que chez la moyenne des humains, nous croyons l'avoir montré. Acceptable, sous le masque de l'affection filiale vis-à-vis de Beauvillier, acceptable encore sous le masque de la fidélité féale au prince légitime et malheureux qu'est Philippe d'Orléans (et, de plus, tempérée par toutes les critiques que Saint-Simon adresse au caractère de celui-ci), elle ne l'est d'aucune manière vis-à-vis de Noailles...

Remarquons que la trahison de Noailles est si curieuse qu'elle sent le prétexte (comme celle de Pontchartrain fils, autre tête de Turc de notre Duc) : selon S.Simon, en assemblée des ducs et pairs, Noailles leur propose d'aller immédiatement et seuls rendre hommage au nouveau roi, le jeune Louis XV, se séparant ainsi du reste de la noblesse. S.Simon s'y oppose et la majorité des pairs le suit. Mais aussitôt après, Noailles raconte partout que S.Simon a défendu cette idée insensée, et que lui, Noailles, l'a fait échouer.

Je suis tenté de comprendre l'inverse car S.Simon ne cesse d'exalter les Ducs-Pairs, l'élite de la Noblesse et la seule qui compte. Il n'aura que mépris et dérision pour la *prétendue noblesse* que, bientôt, la Duchesse du Maine excitera mais qui, à cette heure, est passive. Il paraîtrait logique que, après la mort du roi, quand les Ducs-Pairs s'emploient à se réaffirmer (cf. la séance au Parlement), S.Simon ait voulu qu'ils se manifestent et que la jalousie à l'égard des succès de Noailles, jointe à la crainte personnelle de sa séduction, lui fasse fabriquer cette "trahison" à laquelle il finira par croire et qui enflera aux dimensions d'un crime. ■

^x S.Simon, X, 2 : *...Doux quand il lui plaît, gracieux, affable, jamais importuné quand même il l'est le plus; gaillard, amusant: plaisant de la bonne et fine plaisanterie, mais d'une plaisanterie qui ne peut offenser; fécond en saillies charmantes; bon convive, musicien; prompt à revêtir comme sien tous les goûts des autres, sans jamais la moindre humeur; avec le talent de dire tout ce qu'il veut, comme il veut, et de parler toute une journée sans toutefois qu'il s'en puisse recueillir quoi que ce soit, et cela même au milieu du salon de Marly, et dans les moments de sa vie les plus inquiets, les plus chagrins, les plus embarrassants. Je parle pour l'avoir vu bien des fois sachant ce qu'il m'en avait dit lui-même, et lui demandant après, dans mon étonnement, comment il pouvait faire.*

Aisé, accueillant, propre à toute conversation, sachant de tout, parlant de tout, l'esprit orné, mais d'écorce; en sorte que sur toute espèce de savoir force superficie,

mais on rencontre le tuf pour peu qu'on approfondisse, et alors vous le voyez maître passé en galimatias de propos délibéré. Tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisements les moins prévus coulent de source chez lui pour qui il veut capter, et se multiplient, et se diversifient avec grâce et gentillesse, et ne tarissent point, et ne sont point sujets à dégoûter. Tout à tous avec une aisance surprenante, et n'oublie pas dans les maisons à plaire à certains anciens valets. L'élocution nette, harmonieuse, toutefois naturelle et agréable; assez d'élégance, beaucoup d'éloquence, mais qui sent l'art, comme avec beaucoup de politesse et de grâce dans ses manières, elles ne laissent pas de sentir quelque sorte de grossièreté naturelle; et toutefois des récits charmants, le don de créer des choses de riens pour l'amusement, et de dérider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela paroisse lui coûter rien.

Voilà sans doute bien de l'agréable et de grands talents de cour; heureux s'il n'en avait point d'autres. Mais les voici: **tant d'appas, d'esprit de société, de commerce; tant de pièges d'amitié, d'estime, de confiance, cachent presque tous les monstres que les poètes ont feints dans le Tartare; une profondeur d'abîme, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée et naturelle accoutumée à se jouer de tout: une noirceur d'âme qui fait douter s'il en a une, et qui assure qu'il ne croit rien; un mépris de toute vertu de la plus constante pratique; et tour à tour, selon le besoin et les temps, la débauche publique abandonnée, et l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie. En tous ces genres de crimes, un homme qui s'étend à tout, qui entreprend tout, qui, pris sur le fait, ne rougit de rien, et n'en pousse que plus fortement sa pointe; maître en inventions et en calomnies, qui ne tarit jamais, et qui demeure bien rarement court; qui se trouvant à découvert et dans l'impuissance, se reploie prestement comme les serpents, dont il conserve le venin parmi toutes les bassesses les plus abjectes dont il ne se lasse point, et dont il ne cesse d'essayer de vous regagner dans le dessein bien arrêté de vous étrangler; et tout cela sans humeur, sans haine, sans colère, tout cela à des amis de la plus grande confiance, dont il avoue n'avoir jamais eu aucun lieu de se plaindre, et auxquels il ne nie pas des obligations du premier ordre. Le grand ressort d'une perversité si extrêmement rare est l'ambition la plus démesurée, qui lui fait tramer ce qu'il y a de plus noir, de plus profond, de plus incroyable, pour ruiner tout ce qu'il y craint d'obstacles, et tout ce qui peut, même sans le vouloir, rendre son chemin moins sûr et moins uni. Avec cela une imagination également vaste, fertile, déréglée, qui embrasse tout, qui s'égare partout, qui s'embarrasse et qui sans cesse se croise elle-même, qui devient aisément son bourreau, et qui est également poussée par une audace effrénée, et contrainte par une timidité encore plus forte, sous le contraste desquelles il gémit, il se roule, il s'enferme; il ne sait que faire, que devenir, et [sa timidité] protège néanmoins rarement contre ses crimes.**

En même temps, avec tout son esprit, ses talents, ses connaissances, l'homme le plus radicalement incapable de travail et d'affaires... ■

^y Un grand loisir qui tout à coup succède à des occupations continuelles de tous les temps de la vie, forme un grand vuide qui n'est pas aisé, ny à supporter ny à remplir... L'esprit languissant de vuide, effleure ainsy bien des objets qui se présentent, avant que d'essayer d'accrocher son ennuy sur pas un. A la fin la raison se fait entendre, mais en luy permettant le futile pour le raccoutumer peu à peu ; et comme le futile n'a jamais esté de son goust, il ne pelotte pas longtemps sans approfondir davantage. Telle a esté l'occasion et le progrès de ce qu'on ne peut appeler qu'un écrit et dont on ne fait soy mesme que le cas qu'il mérite c'est à dire qu'il a esté utile à amuser en le faisant, fort bon après à en allumer le feu, peut estre aussy à monstrier à quelqu'un de peu instruit et de fort paresseux, d'un coup d'œil

aisé et grossier, ce qu'il ignore, et qu'il vaudrait toutesfois mieux ne pas ignorer ; une sorte de rapsodie copiée pour les dattes et certains faits généalogiques quelquefois mesme historiques où on s'est laissé négligemment entraîner au fil de l'eau à raconter et à raisonner, emporté par la matière parce qu'on n'a pas voulu prendre la peine de se retenir et qu'on ne l'a estimée que pour soy et pour l'amusement qu'on y a pris... L'histoire généalogique et chronologique de la Maison de France, des Ducs, des Officiers de la Couronne, etc., conséquemment des plus illustres et des plus heureuses Maisons ainsy que des plus grands et des plus fortunés personnages, s'est offerte à l'amusement qu'on cherchoit... (Inédits, éd. Faugère, t. IV, p. 339 sq).

^z Claude, plus récent Duc et Pair (1635) que François V de La Rochefoucauld (1622) a été enregistré et a prêté serment en 1635, tandis que le rebelle La Rochefoucauld, vérifié seulement en 1631, n'a été reçu par le Parlement qu'en 1637, soit deux ans plus tard que S.Simon.

La Rochefoucauld prétend passer devant puisque sa Duché-Pairie est antérieure (1622 vs 1635). Et inversement (1635 vs 1637). De contentieux en compromis, l'affaire, reprise par les fils, sera finalement tranchée par le roi en faveur de S.Simon (1712), sans que le concurrent renonce.

Ce contentieux entre les deux Maisons s'aggrave quand le fils, François VI de La Rochefoucauld, accuse Claude de trahison pendant la Fronde. Dans ses *Mémoires*, il écrit que Claude, allié à Condé, s'est laissé séduire (acheter ?) par la Cour alors que, dans la guerre de Guyenne, les Princes comptaient sur l'importante forteresse de Blaye dont Claude est gouverneur. Dans le texte de l'édition subreptice de 1662 (Cologne), on lit p. 127 : *le Duc de Saint-Simon manqua tout net à sa parole*. Selon Louis, son père, chez le libraire, écrit en face, sur l'exemplaire qu'il tenait en mains, « L'auteur en a menti » et *en fit autant à deux ou trois autres, et l'eust fait à tous, si le libraire, qui s'en aperçut, n'eut promptement soustrait ce qu'il en avoit, et n'eust protesté qu'il n'en avoit pas davantage de tiré*. Louis prend pour lui cette double querelle d'honneur : la fidélité au roi de son père est absolue et complète, il ne peut pas avoir penché pour la Fronde ; et l'eût-il fait, jamais il n'aurait manqué à sa parole/

Chéruel et Boislisle ont fait justice de ces déclarations péremptoires et utilisé les correspondances pour analyser le double jeu du Duc et son ralliement tardif au parti de la Cour.

^{aa} Poisson suggère (pp. 338-9) une cause externe possible (ou un irritant) : la nouvelle réglementation des "honneurs de Cour" qui achève l'abaissement des Ducs-Pairs. Initiée en 1732, elle fut peut-être à l'origine des *Notes sur les Duchés-Pairies*, monument posthume de cette dignité. En 1739 le règlement est complété et parachevé : il n'admet aux *honneurs de la cour* que ceux dont la noblesse remonte au moins à 1400. Cette super-élite, uniquement basée sur la naissance, sans considération des titres, double les Pairs qui, pour S.Simon, sont (et devraient être reconnus comme) *laterales regis, fleurons prétieux de la Couronne, colonnes de l'Estat, modérateurs du Royaume* et partageant seuls avec le roi le *pouvoir constitutif et législatif*. Ne peut-on pas appliquer aux *Mémoires* la réaction que Poisson prête à S.Simon à propos des *Notes ? Témoin de leur abaissement progressif [des Ducs], héros du combat d'arrière-garde qu'il avait mené à leur tête au cours de cette défaite qui avait duré vingt ans, il avait été en quelque sorte le syndic de leur faillite*. Il lui fallait rendre compte de ses efforts.

Un autre facteur a pu jouer si, cette année 1739, S.Simon perd l'espoir que l'un ou l'autre des *bassets* lui donne un petit-fils et pressent l'extinction de sa Maison et de sa Duché-Pairie : *Le Saint-Simon du voyage d'Espagne ne songeait qu'à ses enfants; le Saint-Simon de 1739 ne pense plus qu'à lui-même. Les Mémoires, à notre sens, ne*

sont pas pour leur auteur un refuge dans le passé, une délectation morose, mais une création, une œuvre de vie : c'est la postérité du duc de Saint-Simon (p. 356).

^{bb} Poisson, p. 355-6 : *Il est possible que, chez notre duc, cette évolution définitive, celle qui déboucha sur la mise en route des Mémoires, ait été provoquée par la rédaction de la Note sur Louis de Saint-Simon.*

Nous avons dit qu'il avait mené de front les Additions et les Notes sur les duchés-pairies. Tant qu'il s'était, pour ces dernières, consacré aux autres familles ducales, il ne s'était pas décidé à une œuvre de plus longue haleine et nous avons vu, par le commentaire de Dangeau en 1737, qu'à cette date, il n'avait pas encore pris cette résolution. La Note sur Louis de Saint-Simon avait même, vers 1736-1738, été interrompue, peut-être pour passer à un autre exercice. Mais, — c'est une hypothèse, mais qui nous semble logique — après 1738, il la reprit, et s'était vu alors peu à peu emporté par son récit. Mme Himelfarb [Introduction à la nouvelle édition des Mémoires, Pléiade] a justement observé que " la deuxième moitié, le dernier tiers en tous cas de la Note n'a plus rien à voir avec les perspectives, la finalité, le champ de vision des autres Notes, et fait excroissance ; ce sont déjà les Mémoires. La retombée sur les très sèches fiches consacrées aux Bassets frappe par sa hâte et son déséquilibre, comme si Saint-Simon avait bâte de passer à autre chose ". Peut-on donc repousser jusqu'au second trimestre de 1739 l'achèvement de cette dernière Note ? Rien, à notre connaissance, ne s'y oppose. Ainsi Saint-Simon expédie-t-il les trois courtes notices sur ses enfants, abandonne le chapitre La Rochefoucauld après l'avoir amorcé, et se lance dans sa grande œuvre.

^{cc} De Waelhens : *Comment quelqu'un dont la structure psychique se situe nettement à la frontière d'une certaine pathologie, qu'on essaiera de délimiter, a-t-il pu écrire l'œuvre qu'il a écrite et mené, sans perturbations majeures, l'existence qui a été la sienne ?...*

La lecture de ces textes [exprimant le désir de se retirer], si succincts et peu explicites qu'ils soient, fait naître le soupçon de ce qu'on nomme aujourd'hui une crise dépressive grave. Pareils épisodes, si paradoxal que cela puisse paraître, sont loin d'être exceptionnels chez des sujets tels que Saint-Simon. Car si sûrs qu'ils soient de la possession absolue du réel et du vrai, il vient inévitablement un moment où le réel la dément sans pardon... Pareilles expériences placent des sujets tels que Saint-Simon devant une cruelle alternative, encore que celle-ci soit largement soustraite à une liberté de choix consciente. Ou ils basculent dans le délire en « refusant » de reconnaître le verdict de la réalité, ou, reconnaissant celle-ci, ils reconnaissent du même coup que cette réalité leur échappe pour partie. Mais ils ne peuvent alors répondre à cette grave blessure narcissique qu'en s'enfonçant temporairement ou définitivement dans un accès de profonde dépression. Une lecture de Saint-Simon attentive à ce genre de problèmes donne le sentiment qu'il a frôlé plus d'une fois l'une ou l'autre de ces éventualités, mais sans doute davantage la seconde que la première. De toute façon, Saint-Simon s'en est tiré... Mais on peut croire qu'il le doit largement à son génie littéraire et aux particularités propres à celui-ci... Ecrire, et écrire comme Saint-Simon écrit, restaure et rétablit l'irrésistible omnipotence du regard...

^{dd} La lettre (si elle date bien de 1712) n'a pas été remise au roi. La seule personne de confiance à qui S.Simon l'aurait pu montrer en 1712 est Beauvillier (qui pousserait des cris, la rendrait avec effroi et exigerait sa destruction). Ou alors, bien plus tard, quelqu'un d'autre qui en aurait fait prendre copie par un secrétaire de fortune avant que S.Simon la brûle (mais, dans cette hypothèse, comment cette copie arrive-t-elle dans les papiers ?). Si quelque chose devait être caché et conservé sous les plus sûres serrures, c'est bien cette magistrale leçon de politique et de morale faite au roi dans un style à la Bossuet.

Ecrite dans un style d'adoration courtesane, avec de longues périodes balancées, la lettre est raide et, même anonymement, ne pouvait pas être montrée au roi, ni avoir aucune suite. Si la date est significative (après les malheurs dont le royaume a été frappé), rien n'assure qu'elle soit celle de la rédaction. Nous n'avons ni original, ni brouillons, et la mauvaise copie dont nous disposons est elle-même un *irritant mystère* (Coirault, 1968), *un document à part dont l'étrangeté saisit l'imagination* (de Weerdt-Pilorge, 2004, qui souligne la *dimension spirituelle et biblique qui informe tout le texte*).

La *Lettre* commence par un tableau au noir du royaume : la mort des dauphins, chacun des trois ordres anéantis, l'âge du roi et celui de l'enfant survivant dont le règne est aussi imminent que problématique, en raison de **deux sortes de personnes que tout vous rend chères, et dont la grandeur ou l'usage seront la ruine du royaume, si Vostre Majesté n'y apporte le remède unique qui ne se peut trouver qu'en ses seules mains** (p. 12). Il faut rabaisser ces *personnes* pour sauver le royaume en libérant les forces latentes (notamment la noblesse).

La première sorte comprend les bâtards adultères dont le roi a fait des *colosses de grandeur, de puissance, de biens, d'autorité, de rangs inouis* (p. 25), au grand courroux de Dieu (Nathan et David) qui poursuivra sa punition si le roi n'abat pas les *tours* qu'il a élevés contre Sa volonté : *c'est la pénitence qui vous est singulièrement propre...*(p 26).

Ensuite, par une transition un peu entortillée, l'anonyme en vient à *supplier Vostre Majesté de faire une solide réflexion sur la manière dont votre royaume est gouverné* (p. 30). Nous rencontrons là les ministres et leur train, la *deuxième sorte de personnes* qui, avec la première (parallèlement ? concurrentement ? conjointement ?), *fouler[a] aux pieds le rejetton précieux de Vostre Majesté, son régent, son conseil...* (p. 14) : les ministres. L'anonyme, en stigmatisant les bâtards, exprime ce que beaucoup pensent en secret ; autre chose est de dire que Louis XIV est un *fantôme*, une dupe, une marionnette, et de dénoncer perspicacement l' "*oligarchie bureaucratique*" (Antoine, 1989), *ces déluges de sangsues, de traitants et de commis, au nombre de plus de quatre vingt mille*.

Voilà, pour l'anonyme, ce que cache l'apparent absolutisme du roi sur lequel beaucoup de nos historiens d'aujourd'hui s'illusionnent encore !

La Lettre de Fénelon (1694) à laquelle on compare souvent celle-ci, est d'un autre type, une "lettre de direction" spirituelle (Chaduc, 2008) qui appelle le roi à la contrition, en condamnant l'amour exagéré de la gloire, les guerres injustes et l'oubli de Dieu. S'adressant à l'âme du roi, Fénelon mentionne à peine les ministres, reprenant le refrain traditionnel des mauvais conseillers intéressés (*On n'a plus parlé de l'État ni des règles ; on n'a parlé que du Roi et de son bon plaisir... Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'État...*, Ed. Renouard, 1825, p. 123).

Donnons plus en détail quelques extraits remarquables de la *Lettre au Roi* de 1712 (Faugère, *Inédits*, T4, pp. 10-60) :

... il [le contrôleur général depuis Colbert] se trouve en liberté et en autorité égale, c'est à dire sans borne et sans mesure, moyennant quoy la vostre avec toute l'apparence n'a et ne peut avoir en effect nulle réalité en finance, comme l'expérience continuelle l'a fait voir sans interruption toutes les fois que depuis M. Colbert jusqu'à aujourd'huy, la volonté de Vostre Majesté et les inventions du contrôleur général se sont trouvées différentes soit en choses générales soit en particulières (pp. 31-2)... par quoy le conseil des finances n'est plus qu'un vain fantosme comme la chambre des comptes, et tous ceux qui y sont d'autres fantosmes qui (à commencer par Vostre Majesté mesme) ignorent si, pourquoy, quand, et

comment les choses les plus principales et les plus légères se passent en matière de finance, qui est uniquement en la main despotique du seul contrôleur général, qui en dit en particulier à Vostre Majesté ce qu'il en juge à propos seulement (p. 33)...

Ainsy vous et vos ministres avez changé d'estat; et ces messieurs qui ne doivent estre que les expéditionnaires de vos volontés, vous l'ont rendu des leurs sans que qui que ce soit l'ignore que vous seul; vous seul dis je, s'il est bien vray que vous l'ignorez toutesfois (p. 34)... tout ce qu'ils ont usurpé d'autorité et de puissance leur est par vous mesme abandonné, et qu'ils ont si bien réussi à vous persuader que votre autorité et votre grandeur propre ne se pouvoient mesurer que par la leur, que vous y avez assujetti volontairement tout vous mesme ; et que par cet exemple au-dessus de toute idée, c'est un crime à tout François de vivre et de respirer autrement que par eux (p. 35)...

Pour les provinces, les intendans subalternes des ministres les gouvernent avec plus d'autorité que n'y en eurent jamais les plus redoutables gouverneurs... Par ce peu de paroles, il est donc visible que tout est dans les provinces entre les mains des intendans pour toute espèce et nature de choses, et sous eux de leurs subdélégués et autres gens subalternes sur lesquels ils ont dans leurs généralités le mesme pouvoir que les ministres l'ont sur eux mesmes; que par les intendans tout est dans les provinces soumis entièrement au ministre, et que tout ce qui est d'affaire de province, de finance, de guerre, de marine et d'affaires estrangères ne pouvant estre veu qu'infiniment en gros par Vostre Majesté et ce gros ne luy estant porté, ny le choix et la conduite de ceux qui gèrent tout en quelqu'employ que ce soit, que par le contrôleur général et les secrétaires d'Etat chacun dans les choses de leur district, ils ont tout le royaume à leur entière, pleine, libre et très seure disposition, sans crainte, embarras ny contradiction de personne, de quelque élévation ou faveur quelconque; conséquemment que Vostre Majesté qui travaille tant d'heures la journée, n'a proprement de veue ny de disposition que ce qu'il plaist à ces messieurs de luy en donner et de luy en laisser d'apparence, sans aucune réalité, et sans encor qu'il puisse estre ny en vos lumières ny en votre autorité d'agir par vous mesme, d'estre informée de rien au vray ny de disposer effectivement d'aucunes choses ; tant que libre et tout puissant en apparence, mais en vérité réduit sous des tuteurs d'autant plus maîtres qu'ils vous semblent n'exercer que votre autorité... vous ne connoissez personne, vous ne pouvez connoistre personne puisque personne ne vous parle, et que vous vous estes rendu inaccessible et comme le prisonnier de vos ministres qui gardent les clefs de toutes les avenues par où on vous peut aprocher (pp. 36-38)... laissant amuser Vostre Majesté et se laisser aux détails des petites choses qui leur réservent à eux toutes les capitales (p. 40)

...nous nous voyons par le dernier comble des malheurs sur le bord du gouffre où la perte de Vostre Majesté, comme le dernier coup jetté à la monarchie, si vous ne daignez donner une autre forme de gouvernement... En effect, Sire, la France ne peut subsister sous cinq rois égaux en autorité (pardonnez la franchise des termes) qui tous cinq se croisent, se combattent (p. 43)...

...on est dis je réduit à pomper jusqu'à la lie et à la moëlle de tous les Ordres du royaume, sans qu'il puisse résister plus ny au dehors ny au dedans mesme, en proye à ces déluges de sangsues, de traittants et de commis qui les uns vivent, les autres s'engraissent aux dépens de vous et de votre peuple, au nombre de plus de quatre vingt mille répandus par tout comme à discrétion (p. 44)

...ces cinq rois qui sous vous et par vous n'ont régné que pour eux (p. 50)

Le texte se termine par cette exhortation quasi biblique :

Dieu redouble ses coups, frappe les plus sensibles; persévérerez vous, Sire, dans la surdité (p. 52)... Rentrez en vous mesme avec David, criez avec luy que vous avez péché au Seigneur par vostre adultère et par vostre dénombrement [inquisitions

fiscales de 1661, 1687, 1693, 1698 et 1709]. [1] *L'amour propre, l'amour de père vous a fait regarder vos enfans naturels comme les enfans de votre personne pour qui vous ne pouviez trop faire, et devant qui vous avez courbé tout jusqu'à votre Couronne, tandis que vous n'avez considéré vos enfans légitimes que comme les enfans de l'Etat, grands de reste sans vous. Convenez en, Sire, en vous mesme (p. 54)...* [2] *L'éducation, les préjugés, la commodité, l'habitude, les succès, et dans la suite l'idée de vous mesme et de votre autorité mal entendue, vous ont abandonné à des ministres qui ont régné en effect et vous en apparence, qui ont fait leur souveraineté de la vostre, qui ont estouffé toute voix, tout mérite, tout talent, toute formation de tout genre d'hommes et de sujets; fermé tout accès à vous (p. 55)... ce sont les deux sortes de personnes dont il vous a esté dit à l'entrée de cette lettre, qu'il faut considérer avec des yeux élevez à Dieu et au dessus des préjugés, du goust et de l'habitude, ces deux sortes de personnes que tout vous rend chères; ces deux sortes de personnes dont la grandeur ou l'usage seront la ruine du royaume, si Vostre Majesté n'y aporte le remède unique qui ne se peut trouver qu'en ses seules mains (p. 56)... sauvez vostre Estat et vostre âme en embrassant par une pénitence également sensible, juste, indispensable et méritoire, les remèdes uniques à tant de calamités présentes et futures (p. 58)...* ■

^{cc} (XIV, 1, à l'année 1716) S.Simon rappelle d'abord en détails le danger que les Huguenots ont jadis constitué pour l'Etat. Puis, il en vient à l'argument d'opportunité : la faute faite (et mal faite) a produit des effets depuis trente ans. Revenir en arrière est impossible car les Huguenots méfians demanderaient des garanties excessives. Et, s'ils revenaient, eux qui sont installés à l'étranger depuis longtemps, ils seraient hommes, argent, commerce ennemis et contre le royaume :

Je fis après sentir au régent un autre danger de ce rappel. C'est qu'après la triste et cruelle expérience que les huguenots avaient faite de l'abattement de leur puissance par Louis XIII, de la révocation de l'édit de Nantes par le feu roi, et des rigoureux traitemens qui l'avaient suivie et qui duraient encore, il ne fallait pas s'attendre qu'ils s'exposassent à revenir en France sans de fortes et d'assurées précautions, qui ne pouvaient être que les mêmes sous lesquelles ils avaient fait gémir cinq de nos rois, et plus grandes encore, puisqu'elles n'avaient pu empêcher le cinquième de les assujettir enfin, et de les livrer pieds et poings liés à la volonté de son successeur, qui les avait confisqués, chassés, expatriés. Je finis par supplier le régent de peser l'avantage qu'il se représentait de ce retour, avec les désavantages et les dangers infinis dont il était impossible qu'il ne fût pas accompagné; que ces hommes, cet argent, ce commerce, dont il croyait en accroître au royaume, seraient hommes, argent, commerce ennemis et contre le royaume ; et que la complaisance et le gré qu'en sentiraient les puissances maritimes et les autres protestantes, serait uniquement de la faute incomparable et irréparable qui les rendrait pour toujours arbitres et maîtres du sort et de la conduite de la France au dedans et au dehors. Je conclus que, puisque le feu roi avait fait la faute beaucoup plus dans la manière de l'exécution que dans la chose même, il y avait plus de trente ans, et que l'Europe y était maintenant accoutumée et les protestants hors de toute raisonnable espérance là-dessus, depuis le refus du feu roi dans la plus pressante extrémité de ses affaires de rien écouter là-dessus, il fallait au moins savoir profiter du calme, de la paix, de la tranquillité intérieure qui en était le fruit, et [ne pas] de gaieté de cœur et moins encore dans un temps de régence, se rembarquer dans les malheurs certains et sans ressource qui avaient mis la France sens dessus dessous, et qui plusieurs fois l'avaient pensé renverser depuis la mort d'Henri II jusqu'à l'édit de Nantes, et qui l'avaient toujours très dangereusement troublée depuis cet édit jusqu'à la fin des triomphes de Louis XIII à la Rochelle et en Languedoc. ■

^{ff} Par exemple, dans le bilan du règne de Quatorze, à l'année 1715 (XII, 16) : *il [le roi] croyait toujours apprendre quelque chose à ceux qui en ces genres-là en savaient le plus, qui de leur part recevaient en novices des leçons qu'ils savaient par cœur il y avait longtemps. Ces pertes de temps, qui paraissaient au roi avec tout le mérite d'une application continuelle, étaient le triomphe de ses ministres, qui, avec un peu d'art et d'expérience à le tourner, faisaient venir comme de lui ce qu'ils voulaient eux-mêmes et qui conduisaient le grand selon leurs vues, et trop souvent selon leur intérêt, tandis qu'ils s'applaudissaient de le voir se noyer dans ces détails. La vanité et l'orgueil, qui vont toujours croissant, qu'on nourrissait et qu'on augmentait en lui sans cesse, sans même qu'il s'en aperçût, et jusque dans les chaires par les prédicateurs en sa présence, devinrent la base de l'exaltation de ses ministres par-dessus toute autre grandeur. **Il se persuadait par leur adresse que la leur n'était que la sienne, qui, au comble en lui, ne se pouvait plus mesurer, tandis qu'en eux elle l'augmentait d'une manière sensible, puisqu'ils n'étaient rien par eux-mêmes, et utile en rendant plus respectables les organes de ses commandements, qui les faisaient mieux obéir...***

*...on ne pouvait s'expliquer qu'en deux mots, d'une manière fort incommode, et toujours entendu de plusieurs qui environnaient le roi, ou, si on était plus connu de lui, dans sa perruque, ce qui n'était guère plus avantageux. La réponse sûre était un je verrai, utile à la vérité pour s'en donner le temps, mais souvent bien peu satisfaisante, moyennant quoi **tout passait nécessairement par les ministres, sans qu'il pût y avoir jamais d'éclaircissement, ce qui les rendait les maîtres de tout, et le roi le voulait bien, ou ne s'en apercevait pas.***

^{es} L'ennemi est le même, pas le combat. La Cour des Aides et les Parlements opposent les *Loix* (qu'ils prétendent incarner) aux *principes variables de ce qu'on a voulu appeler l'administration* et se voient régulateurs du gouvernement.

Les Remontrances de la Cour des Aides du 5 juillet 1768 ont été publiées dans Touzery Mireille, 1994, *L'invention de l'impôt sur le revenu : La taille tarifée 1715-1789* (Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique) ; celles du 18 février 1771 dans Bidouze Frédéric, 2010, "Les remontrances de Malesherbes (18 février 1771) : discours « national » de ralliement et discours parlementaire" (In : Lemaître (dir.), *Le monde parlementaire au XVIIIe siècle : L'invention d'un discours politique*, PU Rennes.

On trouvera les Remontrances sur les impôts de 1775 dans Auger [Dionis de la Tour ?], 1779, *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts, ou Recueil de ce qui s'est passé de plus intéressant à la Cour des Aides depuis 1756 jusqu'au mois de juin 1775*, [Bruxelles], pp. 628-696. Louis XVI les jugea si convaincantes (et si dangereuses) qu'il en fit disparaître la minute, disant à la cour : *vous ne désirez pas qu'il reste dans vos registres un monument propre à perpétuer le souvenir des malheurs que le Roi voudrait faire oublier.*

^{hh} XII, 8 [1715] :... *Mon dessein fut donc de commencer à mettre la noblesse dans le ministère avec la dignité et l'autorité qui lui convenait, **aux dépens de la robe et de la plume**, et de conduire sagement les choses par degrés et selon les occurrences, pour que peu à peu cette roture perdît toutes les administrations qui ne sont pas de pure judicature, et que seigneurs et toute noblesse et peu à peu substituée à tous leurs emplois, et toujours supérieurement à ceux que la nature ferait exercer par d'autres mains, pour soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration, mais avec les précautions nécessaires contre les abus. Son abattement, sa pauvreté, ses mésalliances, son peu d'union, plus d'un siècle d'anéantissement, de cabales, de partis, d'intelligences au dehors, d'associations au dedans, rendaient ce changement sans danger, et les moyens ne manquaient pas d'empêcher sûrement qu'il n'en vînt dans la suite.*

ⁱⁱ Malgré sa longueur, il faut citer tout le passage du discours de S.Simon à Orléans à l'année 1715 (XII, 9).

<http://rouvroy.medusis.com/docs/1209.html>

J'ajoute quelques sous-titres pour faciliter la lecture :

[faisabilité et nécessité]

Il y avait longtemps que je pensais à une assemblée d'états généraux, et que je repassais dans mon esprit le pour et le contre d'une aussi importante résolution. J'en repassai dans ma mémoire les occasions, les inconvénients, les fruits de leurs diverses tenues; je les combinai, je les rapprochai des mœurs et de la situation présente. Plus j'y sentis de différence, plus je me déterminai à leur convocation. Plus de partis dans l'État, car celui du duc du Maine n'était qu'une cabale odieuse qui n'avait d'appui que l'ignorance, la faveur présente, et l'artifice dont le méprisable et timide chef, ni les bouillons insensés d'une épouse qui n'avait de respectable que sa naissance, qu'elle-même tournait contre soi, ne pouvaient effrayer qu'à la faveur des ténèbres, leurs utiles protectrices; plus de restes de ces anciennes factions d'Orléans et de Bourgogne; personne dans la maison de Lorraine dont le mérite, l'acquêt, les talents, le crédit, la suite ni la puissance fit souvenir de la Ligue; plus d'huguenots et point de vrais personnages en aucun genre ni état, tant ce long règne de vile bourgeoisie, adroite à gouverner pour soi et à prendre le roi par ses faibles, avait su tout anéantir, et empêcher tout homme d'être des hommes, en exterminant toute émulation, toute capacité, tout fruit d'instruction, et en éloignant et perdant avec soin tout homme qui montrait quelque application et quelque sentiment.

Cette triste vérité qui avait arrêté M. le duc d'Orléans et moi sur la désignation de gens propres à entrer dans le conseil de régence, tant elle avait anéanti les sujets, devenait une sécurité contre le danger d'une assemblée d'états généraux. Il est vrai aussi que les personnes les plus séduites par ce grand nom auraient peine à montrer aucun fruit de leurs diverses tenues, mais il n'est pas moins vrai que la situation présente n'avait aucun trait de ressemblance avec toutes celles où on les avait convoqués, et qu'il ne s'était encore jamais présenté aucune conjoncture où ils pussent l'être avec plus de sûreté, et où le fruit qu'on s'en devait proposer fût plus réel et plus solide. C'est ce que me persuadèrent les longues et fréquentes délibérations que j'avais faites là-dessus en moi-même, et qui me déterminèrent à en faire la proposition à M. le duc d'Orléans. Je le priai de ne prendre point d'alarme, avant d'avoir ouï les raisons qui m'avaient convaincu, et après lui avoir exposé celles qui viennent d'être expliquées, je lui mis au meilleur jour que je pus les avantages qu'il en pourrait tirer. Je lui dis que jetant à part les dangers que je venais de lui mettre devant les yeux, mais qui n'ont plus d'existence, le seul péril d'une assemblée d'états généraux ne regardait que ceux qui avaient eu l'administration des affaires, et si l'on veut, par contre-coup, ceux qui les y ont employés. Que ce péril ne regardait point Son Altesse Royale, puisqu'il était de notoriété publique qu'il n'y avait jamais eu la moindre part, et qu'il n'en pouvait prendre aucune en pas un des ministres du roi, ni en qui que ce soit qui les ait choisis ni placés. Que cette raison, si les suivantes le touchaient, lui devait persuader de ne pas laisser écouler une heure après la mort du roi sans commander aux secrétaires d'État les expéditions nécessaires à la convocation, exiger d'eux qu'elles fussent toutes faites et parties avant vingt-quatre heures, les tenir de près là-dessus, et, du moment qu'elles seraient parties, déclarer publiquement la convocation. Qu'elle devait être fixée au terme le plus court, tant pour les élections des députés par bailliages que pour l'assemblée de ces députés pour former les états généraux, pour qu'on vit qu'il n'y avait point de leurre, et que c'est tout de bon et tout présentement que vous les voulez, et pour n'avoir à toucher à rien en attendant leur prompt ouverture, et n'avoir, par conséquent, à répondre de rien. Que le

Français, léger, amoureux du changement, abattu sous un joug dont la pesanteur et les pointes étaient sans cesse montées jusqu'au comble pendant ce règne, après la fin duquel tout soupirait, serait saisi de ravissement à ce rayon d'espérance et de liberté proscrit depuis plus d'un siècle, vers lequel personne n'osait plus lever les yeux, et qui le comblerait d'autant plus de joie, de reconnaissance, d'amour, d'attachement pour celui dont il tiendrait ce bienfait, qu'il partirait du pur mouvement de sa bonté, du premier instant de l'exercice de son autorité, sans que personne eût eu le moment d'y songer, beaucoup moins le temps ni la hardiesse de le lui demander. Qu'un tel début de régence, qui lui dévouait tous les cœurs sans aucun risque, ne pouvait avoir que de grandes suites pour lui, et désarçonner entièrement ses ennemis, matière sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

[finances]

*Que l'état des finances étant tel qu'il était, n'étant ignoré en gros de personne, et les remèdes aussi cruels à choisir, parce qu'il n'y en pouvait avoir d'autres que l'un des trois que j'avais exposés à Son Altesse Royale lorsqu'elle me pressa d'accepter l'administration des finances, ce lui était une chose capitale de montrer effectivement et nettement à quoi elle en est là-dessus, avant qu'elle-même y eût touché le moins du monde, et qu'elle en tirât d'elle un aveu public par écrit, qui serait pour Son Altesse Royale une sûreté pour tous les temps plus que juridique, et la plus authentique décharge, sans tenir rien du bas des décharges ordinaires, ni rien de commun avec l'état des ordonnateurs ordinaires, ni avec le besoin qu'ils ont d'en prendre, et le titre le plus sans réplique et le plus assuré pour canoniser à jamais les améliorations et les soulagements que les finances pourront recevoir pendant la régence, peu perceptibles et peu crus sans cela, ou de pleine justification de l'impossible, si elles n'étaient pas soulagées dans l'état où il constait d'une manière si solennelle que le roi les avait mises, et laissées en mourant: avantage essentiel pour Son Altesse Royale dans tous les temps, et d'autant plus pur qu'il ne s'agit que de montrer ce qui est, sans charger ni accuser personne, et avec la grâce encore de ne souffrir nulle inquisition là-dessus, mais uniquement de chercher le remède à un si grand mal. **Déclarer aux états que ce mal étant extrême, et les remèdes extrêmes aussi, Son Altesse Royale croit devoir à la nation de lui remettre le soin de le traiter elle-même;** se contenter de lui en découvrir toute la profondeur, lui proposer les trois uniques moyens qui ont pu être aperçus d'opérer dans cette maladie, de lui en laisser faire en toute liberté la discussion et le choix, et de ne se réserver qu'à lui fournir tous les éclaircissements qui seront en son pouvoir, et qu'elle pourra désirer pour se guider dans un choix si difficile, ou à trouver quelque autre solution, et, après qu'elle aura décidé seule et en pleine et franche liberté, se réserver l'exécution fidèle et littérale de ce qu'elle aura statué par forme d'avis sur cette grande affaire; l'exhorter à n'y pas perdre un moment, parce qu'elle n'est pas de nature à pouvoir demeurer en suspens sans que toute la machine du gouvernement soit aussi arrêtée; finir par dire un mot, non pour rendre un compte qui n'est pas dû, et dont il se faut bien garder de faire le premier exemple, mais légèrement avec un air de bonté et de confiance, leur parler, dis-je, en deux mots, de l'établissement des conseils, déclarés et en fonction entre la convocation et la première séance des états généraux, et sous prétexte de les avertir que le conseil établi pour les finances n'a fait et ne fera que continuer la forme du gouvernement précédent, sans innover ni toucher à rien jusqu'à la décision de l'avis des états, qui est remise à leur sagesse, pour se conformer après à celle qu'on en attend.*

« Je ne crois pas, ajoutai-je, qu'il faille recourir à l'éloquence pour vous persuader du prodigieux effet que ce discours produira en votre faveur. La multitude ignorante, qui croit les états généraux revêtus d'un grand pouvoir, nagera dans la joie et vous bénira comme le restaurateur des droits anéantis de la nation. Le

moindre nombre, qui est instruit que les états généraux sont sans aucun pouvoir par leur nature, et que ce n'est que les députés de leurs commettants pour exposer leurs griefs, leurs plaintes, la justice et les grâces qu'ils demandent, en un mot, de simples plaignants et suppliants, verront votre complaisance comme les arrhes du gouvernement le plus juste et le plus doux; et ceux qui auront l'œil plus perçant que les autres apercevront bien que vous ne faites essentiellement rien de plus que ce qu'ont pratiqué tous nos rois en toutes les assemblées tant d'états généraux que de notables, qu'ils ont toujours consultés principalement sur la matière des finances, et que vous ne faites que vous décharger sur eux du choix de remèdes qui ne peuvent être que cruels et odieux, desquels, après leur décision, personne n'aura plus à se plaindre, tout au moins à se prendre à vous de sa ruine et des malheurs publics. »

[renonciations et prétentions du roi d'Espagne]

Je vins ensuite à ce qui touchait M. le duc d'Orléans d'une façon encore plus particulière: je lui parlai des renonciations. Je lui remis devant les yeux combien elles étaient informes et radicalement destituées de tout ce qui pouvait opérer la force et le droit d'un tel acte, le premier qu'on eût vu sous les trois races de nos rois pour intervertir l'ordre, jusque-là si sacré, à l'aïnesse masculine, légitime, de mâle en mâle, à la succession nécessaire à la couronne. Cette importante matière avait tant été discutée en son temps entre M. le duc de Berry, lui surtout et moi, qu'il l'avait encore bien présente. Je partis donc de là pour lui faire entendre de quelle importance il lui était de profiter de la tenue des états généraux pour les capter, comme il était sûr qu'il se les dévouerait par tout ce qui vient d'être exposé, et d'en saisir les premiers élans d'amour et de reconnaissance pour se faire acclamer en conséquence des renonciations, et en tirer brusquement un acte solennel en forme de certificat du vœu unanime.

Je lui fis sentir la nécessité de suppléer au juridique par un populaire de ce poids, et de **profiter de l'erreur si répandue du prétendu pouvoir des états généraux**; que, après ce qu'ils auraient fait en sa faveur, la nation se croirait engagée à le soutenir à jamais, par cette chimère même de ce droit qui lui était si précieuse, ce qui lui donnait toute la plus grande sûreté et la plus complète de succéder, le cas arrivant, en quelque temps que ce pût être, à l'exclusion de la branche d'Espagne, par l'intérêt essentiel que la nation commise se croirait dans tous les temps y avoir. En même temps je lui fis remarquer qu'en tirant pour soi le plus grand parti qu'il était possible, et l'assurance la plus certaine d'avoir à jamais la nation pour soi et pour sa branche contre celle d'Espagne, ce qui faisait également pour tous les princes du sang, et qui en augmentait la force par le nombre et le poids des intéressés, il n'acquerrait ce suprême avantage que par un simple leurre auquel la nation se prendrait, et qui ne donnait rien aux états généraux. Alors je lui fis sentir l'adresse et la délicatesse, à laquelle sur toutes choses il fallait bien prendre garde à s'attacher à coup sûr, que les états ne prononceraient rien, ne statueraient rien, ne confirmeraient rien; que leur acclamation ne serait jamais que ce qu'on appelle verba et voces, laquelle pourtant engagerait la nation à toujours par des liens d'autant moins dissolubles, qu'elle se tiendrait intéressée pour son droit le plus cher qu'elle croirait avoir exercé et qu'elle soutiendrait, le cas avenant, en quelque temps que ce put être, par ce motif le plus puissant sur une nation, pour légère qu'elle puisse être, qui est de se croire en pouvoir de se donner un maître, et de régler la succession à la couronne, tandis qu'elle n'aura fait qu'une acclamation. Je fis prendre garde aussi à M. le duc d'Orléans à la même adresse et délicatesse pour l'acte par écrit en forme de simple certificat de l'acclamation, parce que le certificat pur et simple qu'une chose a été faite n'est qu'une preuve qu'elle a été faite, n'en peut changer l'être et la nature, ni avoir plus de force et d'autorité que la chose qu'il ne fait que certifier; or cette chose n'étant ni loi, ni ordonnance, ni simple

confirmation même, l'acte qui la certifie avoir été faite ne lui donne rien de plus qu'elle n'a; **ainsi le leurre est entier, tout y est vide, les états généraux n'en acquièrent aucun droit, et néanmoins M. le duc d'Orléans en a tout l'essentiel** par cette erreur spécieuse et si intéressant toute la nation, qui, pour son plus cher intérêt à elle-même, la lie à lui pour jamais et a tous les autres princes du sang, pour l'exclusion de la branche d'Espagne de succéder à la couronne.

[comment les terminer]

Le moyen après de contenir les états, après les avoir si puissamment excités, me parut bien aisé: Protester avec confiance et modestie qu'on ne veut que leurs cœurs, qu'on compte leur parole donnée par cette acclamation pour si sacrée et si certaine, qu'on ne croirait pas la mériter si on souffrait qu'ils donnassent plus; qu'on le déchirerait même, et qu'on regardait recevoir plus comme un crime. Qu'on acceptait cette parole uniquement pour l'extrême plaisir de recevoir une telle marque de l'affection publique, et pour la considération éloignée du repos de la France, mais dans le désir passionné et la ferme espérance que le cas prévu n'arrivera jamais, par la longue vie du roi, et la grande bénédiction de Dieu sur sa postérité; qu'aller plus loin que cette parole si flatteuse, et le très simple certificat qui en fait foi, ne peut convenir au respect des circonstances, qui sont un régent qui, pour le présent, ne peut encore rien voir de longtemps entre le roi et lui. Se tenir à ces termes de confiance et de reconnaissance, de modestie, de respect, de raisons, inébranlablement, avec la plus extrême attention à n'en pas laisser soupçonner davantage; paraphraser ces choses et les compliments; surtout brusquer l'affaire, couper court, finir, et ne manquer pas après de bien imposer silence sur l'acclamation et le certificat et toute cette matière, et y bien tenir la main, sous prétexte que sous un roi hors d'état de régner par lui-même, et de se marier de longtemps, c'est une matière qui, passé la nécessité remplie, est odieuse, et n'est propre qu'à des soupçons, à donner lieu aux méchants, et à qui aime le désordre, de troubler l'harmonie, le concert, la bonté et la confiance du roi pour le régent; mais ne dire cela, et avec fermeté, qu'après la chose entièrement faite, de peur d'y jeter des réflexions et de l'embarras. **Outre le fruit infini de rejeter sur les états les suites douloureuses du remède auquel ils auront donné la préférence pour les finances, d'avoir acquis par leur tenue, et cette marque de déférence, l'amour et la confiance de la nation, et de l'avoir liée par son acclamation, à l'exclusion de la branche d'Espagne de la succession à la couronne, par les liens les plus sûrs, les plus forts et les plus durables, quelle force d'autorité et de puissance cette union si éclatante et si prompte du corps de la nation avec M. le duc d'Orléans, à l'entrée de sa régence, ne lui donne-t-elle pas au dedans, pour contenir princes du sang, grands corps, et quelle utile réputation au dehors pour arrêter les puissances qui pourraient être tentées de profiter de la faiblesse d'une longue minorité, et quel contre-coup sur ses ennemis domestiques, et sur l'Espagne même, dont l'appui et les liaisons n'auraient plus d'objet pour elle, ni de prétexte et d'assurance pour eux !...**

[bâtards]

Faire sentir aux états généraux de quel danger était une si formidable puissance entre les mains de deux frères, surtout quand elle était jointe au nom, rang, droits, état de prince du sang, capables de succéder à la couronne, vis-à-vis des princes du sang tous enfants...Faire envisager aux états la facilité qu'avaient les bâtards de tout entreprendre, et les horreurs de leur joug et des guerres civiles pour l'établir et pour s'en défendre. Enfin leur faire toucher l'évidence du crime de lèse-majesté dans l'attentat d'oser prétendre à la couronne [pour les décider à présenter d'eux-mêmes une requête au roi (dont S.Simon décrit minutieusement le scénario), sollicitant le retour à l'ordre constitutionnel par leur dégradation et abaissement]. ■

^{jj} Dubois, lui, présente une objection de principe : Mémoire sur les États Généraux (In: Seilhac Victor de-, 1862, *L'abbé Dubois*, T.2, note XXVII, pp. 223-225) : ... *Un Roi n'est rien sans ses sujets; et quoiqu'un monarque en soit le chef, l'idée qu'il tient d'eux tout ce qu'il est et tout ce qu'il possède, l'appareil des députés du peuple, la permission de parler devant le Roi, de lui présenter des cahiers de doléances, ont je ne sais quoi de triste qu'un Roi doit toujours éloigner de sa personne...*

Votre Altesse Royale connaît-elle des moyens plus efficaces pour s'opposer aux entreprises d'une assemblée qui seroit véritablement nationale et qui résisteroit à ses volontés ? Le monarque pourroit-il dire à la nation comme au Parlement : Vous n'êtes pas la nation ? Pourroit-il dire aux représentants de ses sujets qu'ils ne les représentent pas ? Un Roi de France pourroit-il exiler la nation pour la faire obéir, comme il exile les Parlements ? Pourroit-il faire la guerre à la France en cas de refus de nouveaux impôts ? Le Roi est assuré de ses troupes contre les Parlements, le seroit-il contre la France assemblée ?...

^{kk} Un autre exemple de réalisme : S.Simon qui a tant combattu les prétentions du Parlement et dénoncé ses abus, en défendra l'existence quand, 1719, Dubois et Law pousseront Orléans à le supprimer sous prétexte d'abolir la vénalité des offices, en rachetant les charges des Conseillers contre du papier du Mississipi, alors unanimement recherché.

Les deux raisons qui feront de notre Duc un surprenant protecteur du Parlement sont i) que malgré tout, il fait contrepoids aux *tendances tyranniques* ; ii) que son attachement au gallicanisme protège le royaume des entreprises de Rome.

XVII, 12: *Outre les raisons contre ce remboursement, expliquées dans le mémoire qui persuada alors M. le duc d'Orléans, trop long pour être inséré ici, mais qu'il faut voir dans les Pièces, j'en eus deux autres non moins puissantes, non moins inhérentes à l'intérêt de l'État, mais qui n'étaient pas de nature à mettre dans mon mémoire : la première est que, quelque fausses et absurdes que soient les maximes du parlement qui viennent d'être expliquées, et quelque abus énorme et séditieux qu'il en ait fait trop souvent, surtout dans la minorité du feu roi, il ne fallait pas oublier le service si essentiel qu'il rendit dans le temps de la Ligue, ni se priver d'un pareil secours dans les temps qui pouvaient revenir, puisqu'on les avait déjà éprouvés, en même temps ne pas ôter toute entrave aux excès de la puissance royale tyranniquement exercée quelquefois sous des rois faibles, par des ministres, des favoris, des maîtresses, des valets même, pour leurs intérêts particuliers contre celui de l'État, de tous les particuliers, de ceux d'un roi même qui les autoriserait à tout faire et à employer son nom sacré et son autorité entière à la ruine de son État, de ses sujets et de sa réputation. Mon autre raison fut l'importance d'opposer l'unique barrière que l'État pût avoir contre les entreprises de Rome, du clergé de France, d'un régulier impétueux qui gouvernerait la conscience d'un roi ignorant, faible, timide, ou qui n'étant d'ailleurs ni timide ni faible, le serait par la grossièreté d'une conscience délicate et ténébreuse sur toutes les matières ecclésiastiques, ou qu'on lui donnerait pour l'être. Il n'y a qu'à ouvrir les histoires de tous les pays et du nôtre en particulier, pour voir la solidité de ces raisons.*

Il est peu vraisemblable que le mémoire et les discours de S.Simon aient joué un rôle dans le refus du Régent. Ce dernier était assez intelligent pour apercevoir le danger d'une telle entreprise qui, au début des années 1770, perdra Maupéou et ouvrira la crise finale de la monarchie.

^{ll} MÉMOIRE ADRESSÉ À S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, RÉGENT DU ROYAUME, SUR UNE TENUE D'ÉTATS GÉNÉRAUX, MAI 1717 (XV, 16)

<http://rouvroy.medusis.com/docs/1416.html>

Il s'agit des finances et subsidiairement des Princes (que je néglige ici).

Plût à Dieu, Monseigneur, que vous n'eussiez point été détourné de la sainte et sage résolution que vous aviez si mûrement prise de les indiquer à la mort du roi... **À présent tout est entamé sur la finance**: monnaies, taxes, liquidations, suppressions, retranchements, billets de l'État, conversions et décrets de papiers, ordres de comptables...

au lieu d'un remède que vous voulez demander, et que vous voulez espérer des états généraux, non seulement vous n'en aurez point, mais vous vous procurerez cette division [entre fonciers et rentiers] de plus qui peut devenir très embarrassante...

Persuadez-vous donc, Monseigneur, que vous ne plairez aux états qu'autant que vous leur donnerez un soulagement actuel, présent, effectif, solide et proportionné à leurs besoins et à leur attente. C'est cette juste attente qui a amorti généralement partout la douleur de la perte du roi.

Vous l'avez promis solennellement et à diverses reprises, depuis que vous tenez les rênes du gouvernement, ce soulagement si nécessaire et si désiré. **Jusqu'ici, c'est-à-dire depuis vingt mois, nul effet ne s'en est suivi**; et il ne faut pas vous le taire, tout a été levé avec plus d'exactitude et de dureté que sous le dernier gouvernement, jusque-là que chacun s'en plaint, et avec une comparaison amère. Les provinces en retentissent. Le temps des états deviendra-t-il enfin celui du soulagement? Vous qui voyez avec tant de pénétration, espérez-vous le pouvoir donner tel qu'il plaise? et si la situation des finances ne le permet pas, croyez-vous pouvoir empêcher les états de le prendre aux dépens de ce qui en pourra arriver? et combien la lutte, s'il en naissait une entre Votre Altesse Royale et eux, serait-elle pénible et douloureuse, et quelles en pourraient être les suites dedans et dehors!...

Ce serait vous abuser d'une manière aussi dangereuse que facile d'espérer contenter en donnant peu et promettant davantage. Je le répète, et Votre Altesse Royale ne peut trop se persuader cette vérité, **les promesses sont usées, et les vôtres comme toutes les précédentes**... De croire après l'issue des états sortir comme on pourrait des engagements pris avec eux, c'est-à-dire n'en tenir que le possible, ce serait se précipiter dans les plus dangereuses confusions, donner lieu aux tumultes, aux refus appuyés du nom des états, à les voir [se] rassembler d'eux-mêmes d'une manière dont l'autorité royale ne pourrait souffrir sans y trop laisser du sien, ni peut-être l'empêcher sans de grands désordres, [sans] rompre à jamais toute confiance avec les trois ordres et avec chacun de ce qui les compose, et signaler un manquement de foi qui serait un exemple à toute l'Europe, à profit certain contre vous et contre la France à tous vos ennemis et à tous les siens, en un mot [sans] vous diviser de l'État et de la nation, [ce] qui serait le comble des plus irrémédiables malheurs, dont on ne peut trop méditer et craindre les suites funestes, qui dureraient non seulement autant que votre régence mais que votre vie, par la juste indignation du roi et de la nation même...

Mais il y a une autre considération à faire, et qui ne peut être assez pesée c'est qu'en cette sorte d'affaires il n'y aurait pour les états que la première de difficile. Une première proposition, comme que ce soit admise, serait bientôt suivie d'une seconde, par le refus de laquelle il ne faudrait pas perdre l'amour et la confiance acquise par la première concession; de là une troisième; et votre politique et naturelle bonté, et l'ardeur et la fécondité des états s'accroissant mutuellement, les bornes deviendraient bien difficiles...

Assembler les états généraux après une interruption si longue, dans une minorité, au commencement d'une régence, [...] au milieu d'une profonde paix, **pour les consulter sur l'état fâcheux des finances, après y avoir inutilement essayé vingt mois et plus toute espèce de remède, et ne leur permettre pas de rien proposer d'eux-mêmes, c'est une contradiction dont l'évidence frappe, et frapperait encore**

plus les états, contre qui elle porterait tout entière, et avec une indécence qui les blesserait vivement et justement...

*La bonne opinion qu'on doit avoir de tout le monde me persuade aisément que personne ne désire des cabales, ni moins encore des troubles. Ceux néanmoins qui, après de tranquilles commencements, ont agité toutes les régences [...], ces troubles, dis-je, doivent être prévus. Dans la situation présente du royaume il serait assez difficile d'en exciter. Rien n'y est ensemble, rien d'organisé. L'embarras serait à qui s'adresser dans cette pernicieuse vue. Le dernier règne en a comme arraché toutes les racines, et il ait bien important de ne les pas voir renaître. **Mais** lorsque toute la nation serait assemblée en états généraux, on conçoit aisément que les assemblées nécessaires des divers membres dans chaque province pour faire l'instruction et la députation à l'assemblée générale, que la relation indispensable de ces députations à leurs provinces et des provinces à eux, que celle de tous les députés aux états généraux les uns avec les autres durant la tenue, forment des liaisons, découvrent les gens qui, par le crédit qu'ils y acquièrent, peuvent devenir ceux à qui s'adresser, et qui, pour conserver leur considération, peuvent succomber à des tentations qui, dans l'organisation qu'on ne peut éviter qui ne résulte entre les provinces, et dans chacune d'elles, après la tenue des états généraux, peuvent devenir dangereuses au royaume, tristes à Votre Altesse Royale, et fâcheuses à l'autorité royale. Ce dernier article mérite toutes vos réflexions, et a peut-être autant ou plus de poids qu'aucun des autres qui l'ont précédé en ordre...*

Craignez de vous voir obligé à supprimer beaucoup d'impôts tout d'un coup, et spécialement ceux de la capitation et du dixième, sans avoir en même temps d'autres ressources présentes, et peut-être peu à espérer des états. C'est le moins peut-être qui puisse arriver de leur tenue. Mais, pour dernier inconvénient, que serait-ce si vous aviez à les vouloir dissoudre, comme Henri IV l'assemblée des notables, et comme il est arrivé à plusieurs tenues d'états ? Que dirait le dedans, et que ne ferait point le dehors avec lequel vous êtes maintenant dans une situation si heureuse et si différente de votre avènement à la régence ? Profitez-en, Monseigneur, et ne la troublez point par une résolution qui ne vous apportera pour tous remèdes que des embarras et des dangers...

Ce n'est pas que je voulusse m'engager à soutenir qu'il ne faut jamais plus d'états généraux; je les ai ardemment souhaités et conseillés à l'entrée de votre régence, et il se pourra trouver des conjonctures où il sera bon et utile de les assembler; mais ce ne sont pas celles d'aujourd'hui, où tout est enflammé, où tout est entamé sur les finances... ■

^{mm} Au commencement de son Mémoire *sur une tenue d'états généraux*, mai 1717 (XV, 16), dont il cherche à dissuader le Régent en raison des circonstances, S.Simon rappelle le *goût naturel* qu'il a pour eux et résume le rôle qu'il leur assignait dans ses *Projets de gouvernement* qu'il adresse *post mortem* au duc de Bourgogne. Aussi limité que paraisse ce rôle à ceux qui voudraient un S.Simon démocrate (comme Liard, 1901), cette idée (à laquelle on tentera de venir avec les *assemblées provinciales* de la fin du siècle) révolutionnerait tout l'ordre administratif du royaume, avec un potentiel considérable :

*Avant d'entrer en matière, Votre Altesse Royale se souviendra s'il lui plaît, par deux faits trop graves pour lui être échappés, que de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher dans tous les temps aucun n'a plus d'estime, ni, pour ainsi parler, de goût naturel pour les états généraux que j'en ai toujours eu. L'un est que, travaillant sous les yeux de feu Mgr le Dauphin, père du roi, aux projets dont vous avez pris quelques parties; le principal des miens était des états généraux **de cinq ans en cinq ans**, et de les simplifier de manière qu'ils se pussent assembler sans cette confusion qui les a si souvent rendus inutiles; **que ces états généraux fussent en grand et en***

*corps le surintendant des finances pour les dons, les impôts, leur répartition, leur recette, et leur dépense; qu'il fût compté de tout devant eux; **qu'entre chaque tenue il en subsistât une députation** d'un personnage de chacun des trois ordres pour faire dans l'intervalle les choses journalières et d'autres pressées, jusqu'à certaines bornes, par une administration dont ils seraient comptables aux états prochains; qu'ils eussent durant cet exercice un rang et des privilèges, qui vous ont montré jusqu'où va mon respect pour la nation représentée; et que ce qui serait mis à part pour les dépenses particulières du roi, comme une espèce de liste civile, fût géré par un trésorier, qui n'en compterait qu'au roi par sa chambre des comptes. ■*